

La Cour brise la règle de l'inviolabilité du domicile

JEAN-CLAUDE LECLERC

LES CITOYENS du pays n'ont pas frissonné par erreur: la Cour suprême du Canada vient bel et bien de reconnaître le pouvoir des policiers d'arrêter un suspect, sans mandat, de jour ou de nuit, chez vous, dès lors qu'ils vous le font savoir en frappant à la porte.

On peut s'attendre, toutefois, que la Cour suprême ou le Parlement révisera un jour la nouvelle règle, qui place le Canada à part dans les pays de droit britannique.

Par une décision rendue à huit contre un, le plus haut tribunal du pays a donné, avec l'affaire Paul Landry, un élargissement considérable aux rares exceptions que la tradition apportait à la règle, sacrée, voulant que le foyer de chacun soit inviolable.

Discrettement, dans le jugement rendu le 28 février, la Cour s'est réservée de revoir l'enjeu, à la lumière de la Charte canadienne des droits et libertés.

En vertu d'une règle britannique vieille de 380 ans, « la maison de chacun est pour lui son château et sa forteresse, tant pour se défendre contre l'injure et la violence que pour son repos ».

Depuis, la jurisprudence a reconnu que les agents de la paix pouvaient néanmoins pénétrer chez vous, avec mandat judiciaire, pour saisir des éléments de preuve ou arrêter un criminel, ou même, sans mandat cette fois, pour empêcher un crime ou encore se saisir, à chaud, d'un fuyard.

Paul Landry, un adolescent qui avait été signalé avec un copain comme possibles voleurs dans un terrain de stationnement, avait été libéré de l'accusation de s'être bagarré, peu après, avec un policier venu chez lui l'arrêter.

Voir page 8: Cour

Le silencieux

LA VIE ne nous paraît pas si brève si c'était nous qui avions le privilège de nous la donner.

Les individus qui sont les plus implacablement disciplinés sont les plus vertueusement fanatiques.

Les danseuses d'une compagnie de ballet étaient si décentes qu'on ne leur faisait pas porter le tutu mais le « vous-vous ».

— ALBERT BRIE

LE DJIHAD ISLAMIQUE REVENDIQUE L'ENLÈVEMENT DE QUATRE JOURNALISTES FRANÇAIS

La France ne cédera pas, assure Fabius

PARIS (AFP, Reuter) — Le premier ministre français, M. Laurent Fabius, a réaffirmé hier, lors d'une solennelle intervention télévisée, que Paris ne céderait pas au chantage exercé par les ravisseurs de huit ressortissants français au Liban.

Au lendemain du rapt de quatre membres d'une équipe de télévision d'Antenne-2 par le mouvement chiite pro-iranien Djihad islamique, le chef du gouvernement a affirmé que la France utilisait « tous les canaux disponibles pour libérer les otages », qui sont actuellement au nombre de huit.

Des émissaires ont été envoyés ces dernières 24 heures dans la région. M. Serge Boidevaix, secrétaire général adjoint du Quai d'Orsay, est arrivé à Beyrouth, tandis que l'ambassadeur itinérant Henri

Servant et le docteur Razah Raad, envoyé « officieux », se rendaient à Damas. Un troisième diplomate, M. Marc Bonnefous, doit partir pour Téhéran.

Appelant les Français à « une totale fermeté et à une totale unité », M. Fabius n'a pas exclu « une nouvelle escalade de la violence (...) puisqu'il s'agit, précisément au moment où la France est dans une période électorale, d'exercer des pressions sur son gouvernement et sur son peuple ».

Un interlocuteur anonyme se réclamant du Djihad a revendiqué hier l'enlèvement des quatre journalistes et a lancé un ultimatum d'une semaine au gouvernement français pour qu'il récupère deux opposants irakiens expulsés de France vers Bagdad le 19 février dernier.

L'expiration de cet ultimatum coïncide, remarquent les observateurs, avec le jour des élections législatives.

Seule lueur d'espoir dans ce drame des otages français relancé mercredi dernier lorsque le Djihad a annoncé l'exécution, jusqu'ici non confirmée, du chercheur français Michel Seurat, les deux Irakiens réclamés par le Djihad sont bien vivants. L'ambassadeur de France à Bagdad, M. Maurice Courage, les a rencontrés hier matin.

L'organisation humanitaire Amnistie internationale avait fait état de l'exécution de l'un d'entre eux.

Victimes du conflit Iran-Irak mais aussi de la

Voir page 8: France



Laurent Fabius



Photo AP

L'explosion d'une voiture piégée à Achrafieh, quartier du secteur chrétien de Beyrouth-Est, a fait, samedi, au moins cinq morts et trente blessés. Sept explosions précédentes cette année ont déjà fait 40 morts et 105 blessés. Personne n'a encore revendiqué ces attentats, qui font suite à des affrontements sanglants entre partisans et adversaires chrétiens de l'accord de paix entre milices parrainé par la Syrie.

La démocratisation au coeur du congrès du Parti conservateur

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le premier ministre Brian Mulroney a rêvé tout haut depuis quelques semaines de faire du Parti conservateur un parti démocratique sur le modèle du Parti québécois, un rêve qui, s'il le voulait vraiment, pourrait commencer à se matérialiser en fin de semaine.

Une amorce de démocratisation s'offre en effet sur un plateau d'argent à M. Mulroney avec la proposition sur le financement populaire des partis politiques que soumet un député québécois, M. François Gérin, au congrès conservateur qui commence à Montréal jeudi. Celui-ci souhaite limiter à \$ 5,000 les dons des électeurs et interdire les dons des entreprises.

Pour les citoyens du Québec, ce projet pourrait être anodin tant le financement populaire est intégré désormais aux mœurs politiques québécoises. Tout comme, dans une certaine mesure, l'élection du chef de parti au suffrage universel, une idée (révolutionnaire) que des militants conservateurs québécois aimeraient aussi voir adopter. Mais pour les partis politiques fédéraux, pour le Parti conservateur en particulier, il y a loin de la coupe aux lèvres.

Le projet de François Gérin suscite beaucoup de résistance. Une résistance qui vient, croit-il, de ceux qu'on appelle dans le vocabulaire politique les « bagmen », les collecteurs de fonds qui perdraient avec ce projet toute influence. Ceux-ci peuvent s'appuyer pour contrer ce projet sur le fait que la réforme projetée va beaucoup plus loin qu'elle n'en a l'air et remet en question des méthodes de travail.

Les partisans de ce projet ne cachent pas qu'une réforme du financement des partis politiques fédé-



François Gérin

raux pourrait changer la face du Parti conservateur. François Gérin explique que ce qui est en cause c'est bien sûr l'assainissement des mœurs politiques. Il faut éviter même l'apparence de conflit d'intérêt que suppose les dons des grandes entreprises aux partis politiques. Au-delà de cette question de moralité, l'enjeu, soutient-il, c'est de redonner le parti aux membres.

Le financement populaire des partis politiques suppose, comme l'ont vécu le Parti québécois et le Parti libéral du Québec, des campagnes de financement, du porte-à-porte, une implication des membres. En retour de cette participation, les militants voudront avoir leur mot à dire dans les affaires du parti, influencer les politiques. C'est le gage d'un parti dynamique, explique le député de Mégantic-Compton pour qui cela est d'autant plus important qu'au Québec

Voir page 8: Démocratisation

ÉCONOMIE

LA BONNE ACTION

LE DEVOIR lance aujourd'hui une nouvelle chronique hebdomadaire qui permettra à l'investisseur, à la lumière d'une brève analyse macro-économique, de faire des choix judicieux parmi les valeurs boursières. Les titres retenus font l'objet de recommandations de la part des maisons de courtage canadiennes. Pierre Lussier examine aujourd'hui les actions de la Banque Royale, de Steinberg Inc. et de Power Corporation.

Page 11.

EDITORIAL

LA JOURNÉE DES FEMMES

Dans sa page DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS, LE DEVOIR laisse aujourd'hui la parole aux femmes qui, au lendemain du 8 mars, font le point sur leur situation. L'humanisation des soins en périnatalité, le pouvoir, la décision du gouvernement Bourassa d'annuler la deuxième partie de la conférence socio-économique Décisions 85, et le rôle des syndicats dans l'amélioration de la situation des femmes sont autant de questions dont on traite en page 7.

LES HÉSITATIONS DES COMMUNISTES PHILIPPINS

Coopération ou poursuite de la lutte armée ?



Photo AP

Un militant communiste distribue des friandises à des enfants de la province de Quezon, au Philippines.

Le gouvernement philippin compte instituer une commission d'amnistie pour statuer sur le cas des rebelles communistes qui acceptent de se rendre, a annoncé le ministre philippin des Affaires politiques, M. Antonio Cuenco. Ce dernier a ajouté que la commission d'amnistie « apporterait une assistance aux rebelles communistes qui désirent revenir dans la légalité ». Mme Aquino a lancé un appel au cessez-le-feu et à la négociation en vue d'une éventuelle reconnaissance du PC en échange de son renoncement à l'usage de la force. Dès hier, la direction du PC de la province de Cebu a déclaré qu'elle ne rendrait pas les armes, même après négociation d'un cessez-le-feu.

PHILIPPE PONS
Le Monde

MANILLE — Les communistes, dont l'insurrection armée a gagné ces dernières années la plupart des provinces des Philippines, apparaissent aujourd'hui comme les parents pauvres du mouvement populaire qui a conduit à la chute du régime Marcos, et ils s'interrogent sur l'attitude à adopter à l'égard du nouveau pouvoir.

Certains membres du PC ne cachent pas, en privé, avoir fait une analyse « erronée » de la situation en appelant au boycottage de l'élection du 7 février, qu'ils considéraient comme une nouvelle « mascarade électorale », et sont favorables à une

Voir page 8: Coopération

Aquino songe à proclamer un « gouvernement révolutionnaire »

MANILLE (AFP) — La présidente des Philippines, Mme Corason Aquino, devrait décréter prochainement gouvernement révolutionnaire le nouveau pouvoir à Manille, selon les déclarations faites hier par son ministre des Affaires politiques, M. Antonio Cuenco.

« Dans quelques jours, le président Aquino déclarera qu'il y a effectivement un gouvernement révolutionnaire », a indiqué M. Cuenco, au cours d'une conférence de presse à Cebu, dans le centre du pays.

« Le nouveau gouvernement philippin ne peut reconnaître la constitution de 1973, car elle est l'oeuvre d'un seul homme, Ferdinand Marcos », a précisé le ministre. Un assistant du vice-président Salvador Laurel avait in-

diqué samedi qu'une nouvelle constitution serait proclamée d'ici trois mois, transformant le régime en régime présidentiel.

La présidente Aquino a pour sa part appelé hier ses concitoyens à faire preuve d'un peu de patience à l'égard du nouveau régime.

« Donnez-nous une chance, nous nous efforçons de faire pour le mieux », a-t-elle clamé devant une foule de 4,000 personnes, réunies au palais de Malacanang, résidence de l'ex-président Marcos, à l'occasion de la journée internationale de la femme.

Les élections locales, prévues pour le mois de mai par l'ancien régime, devraient avoir lieu en novembre, après la rédaction de la nouvelle constitution, a encore annoncé M. Cuenco.

Surgeon-informations

Debit Crédit

SYSTÈME COMPTABLE

REPORT DES ÉCRITURES - CLÔTURE DE L'EXERCICE
Reporter les écritures au grand livre
Clôturer les comptes pour l'exercice
Reconstituer le fichier des relevés détaillés
Reconstituer le fichier de données

Choisissez une rubrique

VOUS NE COMPTEREZ PLUS QUE SUR LUI

GRAND LIVRE, COMPTES CLIENTS
ET COMPTES FOURNISSEURS

BUDGETS
ÉCRITURES RÉPÉTITIVES
FACTURATION
ÉMISSION DE CHÈQUES

SYSTÈME COMPTABLE

TURGEON

POUR IBM PC ET COMPATIBLES

Diffuseur en librairie et en boutique informatique
514) 273-1653 5253, avenue du Parc, bureau 425
1-800-361-9852 Montréal (Québec) H2V 4P2

FÉMININ PLURIEL

Une nouvelle étape pour le Centre des femmes

RENÉE ROWAN

Après 13 ans d'existence, d'efforts soutenus et d'une ténacité indéfectible, le Centre des femmes fête, vendredi dernier, avec tout l'éclat souhaité, l'ouverture officielle de la nouvelle aile de sa « chère vieille maison du 3585, rue Saint-Urbain, où tout le monde a tant travaillé et rêvé », comme l'exprimait si justement la présidente du conseil d'administration, Mme Barbara W. rib.

Depuis ses débuts, le Centre des femmes loge au même endroit, dans une maison victorienne successivement habitée par Treflé Berthiaume, fondateur du journal *La Presse* et la famille de Victor Morin, auteur du code Morin.

Située dans le quartier Saint-Louis, connu pour le nombre significatif de nouveaux immigrants qui s'y installent lorsqu'ils arrivent à Montréal, le Centre a offert, au fil des années, à plus de 175,000 femmes, un éventail toujours plus large de services.

Cependant, pour la première fois en 1984, à cause de l'exiguïté des lieux, « la maison de toutes les femmes », comme on se plaît à le dire, faisait face au plafonnement de ses activités.

Dans un premier temps, le conseil d'administration a décidé d'ajouter une nouvelle aile à la maison dont tout le rez-de-chaussée est maintenant accessible aux personnes handicapées.

L'ajout comprend les bureaux du personnel permanent, des salles pour les stagiaires et des bureaux de consultation, des bibliothèques et salles de réunion ainsi qu'une salle polyvalente qui pourra devenir alternativement gymnase, auditorium ou salle de cours.

Tout cela n'a été possible que grâce à l'énergie déployée par les femmes du centre pour aller chercher les fonds nécessaires, précise Mme Mona Forest, directrice de la maison depuis plus de 10 ans et une des pionnières de la première heure.

« Ce sont les femmes elles-mêmes qui ont géré la campagne de financement des travaux, qui l'ont planifiée, organisée », note-t-elle avec fierté. Elles ont réussi à ramasser \$ 500,000 dont \$ 100,000 provient du gouvernement fédéral et le reste d'entreprises, de fondations et d'individus.

Les travaux d'agrandissement sont à peine terminés que déjà les femmes du Centre se remettent en campagne pour ramasser les \$ 500,000 nécessaires pour les travaux de rénovation qui s'imposent.

Laissée à l'abandon par ses anciens propriétaires, la « maison des femmes » est dans un état de délabrement avancé. Solide cependant, le bâtiment fera l'objet d'une rénovation majeure.

Comme il n'est pas question pour le Centre des femmes de fermer, ne serait-ce qu'une seule journée, une fois que les travaux commenceront, tous les services seront transférés dans la nouvelle aile, précise Mona Forest.

Chaque année, grâce à ses 400 bénévoles et 17 permanentes, le Centre répond à 30,000 appels téléphoniques et 14,000 personnes participent aux activités ou reçoivent des services. Un fichier de plus de 3,500 sujets d'information et d'intérêts particuliers aux femmes est disponible.

Trois avocates, une notaire et 15 stagiaires en droit conseillent bénévolement des centaines de femmes.

Huit cents personnes par année, en majorité socio-économiquement faibles (familles mono-parentales, bénéficiaires d'aide sociale, femmes immigrantes) reçoivent un cours intensif pour la recherche d'emploi, pour développer la confiance en soi et réussir dans leur travail.

En 1983, 189 de ces femmes ont trouvé un emploi, dont 25 % d'entre elles recevaient des prestations d'aide sociale.

En plus de ce service d'orientation professionnelle, le Centre offre des services aux immigrantes et à leur famille. Il a sa propre maison d'édition qui publie, six fois par année, une revue d'information *Communiqué/Elles*, ainsi qu'un annuaire sur les services offerts aux Montréalaises.

Une équipe de professionnelles et de bénévoles dûment formées sont à l'écoute de personnes aux prises avec des situations d'urgence, soit par téléphone ou sur place.

Le volet éducation représente une autre activité fort importante de « la maison des femmes ». On y organise, chaque année, un éventail de cours et d'ateliers dans les domaines de la nutrition, du budget familial, des finances, de la protection



Des miracles, elles n'en voulaient pas... Ce qu'espéraient les travailleuses du textile, en 1983, leurs pancartes le disaient clairement.

du consommateur, des langues et du développement social.

Comme le Centre a toujours eu une grande proportion de femmes et familles immigrantes parmi les usagers de ses services, les ministères de l'Immigration, fédéral et provincial, assurent un certain financement. Centraide lui fournit le financement de base.

On ne voulait pas des miracles...

« Je ne sais pas ce que vous vous attendiez de nous... Depuis que le frère André est mort, des miracles, on n'en fait plus », lançait le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, aux quelque 150 travailleuses déçues de la façon dont venait de se terminer la grève générale d'août 1983 dans l'industrie du vêtement à Montréal.

Ce que ces femmes veulent, comme elles le disent dans le documentaire vidéo *On ne voulait pas des miracles...*, produit par le Groupe intervention vidéo et les Productions actions féministes par l'image, c'est un type de syndicalisme qui tienne compte des revendications des femmes qui travaillent dans cette industrie, c'est une organisation de leur choix, ce sont des conditions de travail décentes, c'est « une belle, une bonne job ».

Le vidéo-couleur d'une quarantaine de minutes racontent avec la collaboration de Léa Roback et de quelques militantes, les trois grèves générales — 1937, 1940 et 1983 — des travailleuses du vêtement. Il questionne le rapport des femmes au syndicalisme.

Quand finalement les 9,000 midinettes sont rentrées au travail après une semaine générale de grève, en août 1983, à la suite d'un scrutin secret dont les résultats ont été fort serrés — 3,085 voix pour, 3,024 voix contre — il restait à négocier des sections importantes de la convention collective, note Mireille Trotier, une des participantes au vidéo.

L'entente n'a été signée qu'en juillet 1985. « On vient seulement de distribuer les conventions collectives... Cela illustre bien le peu de cas que l'on se fait de nous », commente cette militante.

On ne voulait pas des miracles... sera présenté ce soir, 10 mars, à 19 heures 30, au cinéma O.N.F. du Complexe Guy Favreau, au 200, boulevard Dorchester. Le visionnement sera suivi d'un échange avec quelques travailleuses du vêtement qui ont vécu ces grèves.

Les personnes ou groupes intéressés peuvent se procurer le vidéo en téléphonant au 524-3259.

Dans les collèges

Le Comité-femmes ne répond plus

NATHALIE PETROWSKI

Au CEGEP Rosemont, il n'y a plus de Comité-femmes depuis deux ans. Même phénomène au CEGEP Ahunistic et au CEGEP Bois-de-Boulogne. Le téléphone lorsqu'il n'a pas été coupé, sonne dans le vide. Il n'y a pas de message enregistré. Le comité-femmes ne répond plus.

Ce n'est pas le cas dans tous les collèges de la région montréalaise. Au CEGEP du Vieux-Montréal, il existe un comité-femmes tout comme aux collèges André Laurendeau et Lionel-Groulx. Mais entendons-nous: ces comités ne sont peut-être pas encore morts, mais ils ne sont pas très forts.

Composés dans certains cas d'un unique membre ou alors d'un maximum de trois militantes, ces comités sont aussi menacés d'épuisement qu'ils sont minés par un manque désespérant d'argent et par une méfiance grandissante à l'endroit des allégeances sexuelles de leurs membres.

Le cliché le plus répandu dans les collèges de 1986, c'est encore et toujours, que les comité-femmes sont peuplés de lesbiennes radicales qui détestent les hommes et qui prônent ni plus ni moins la fin de l'espèce.

Dans de telles circonstances, on comprend pourquoi la Journée internationale des Femmes n'a pas été célébrée avec enthousiasme ni avec vitalité dans les collèges montréalais.

En fait, l'événement est presque passé inaperçu. A un point tel qu'un membre d'une association étudiante interrogé sur le sujet a demandé candidement quand avait lieu la fameuse journée des femmes. Il croyait que l'événement avait eu lieu la semaine passée.

Certains établissements forts d'une population féminine dynamique ou alors d'une association étudiante sensibilisée à la condition féminine, ont souligné la journée à leur manière.

Mais là encore, ce ne fut pas la fête mais plutôt l'occasion de faire consciemment son devoir en organisant un débat sur l'heure du midi, une projection de film ou encore en invitant pour quelques heures une troupe de théâtre d'intervention. Les manifestations dans la plupart des cas ont duré au plus deux heures.

« On voulait faire venir une pièce sur l'inceste, explique Manon McEligott, 20 ans, membre du Comité-femmes du CEGEP du Vieux-Montréal. Ça n'a pas marché. Nous n'avions pas de salle, pas d'argent, les vitrines du CEGEP pour faire notre promotion, n'étaient pas disponibles pour le 8 mars. »

Interrogée sur l'attitude des autorités du CEGEP, Manon semble subitement mal à l'aise. Elle n'ose pas parler de mauvaise volonté de leur part. En même temps, elle s'interroge.

« C'est pas normal que tous nos projets soient bloqués. On nous a donné un local mais pas de téléphone ni de dactylo. Depuis que le journal étudiant a démoli notre réputation en nous traitant de lesbiennes, on dirait que les filles sont de plus en plus réticentes à venir militer avec nous. C'est d'autant plus décourageant qu'on ne peut pas faire grand-chose. »

La fin des opérations du comité-femmes au CEGEP de Rosemont n'a pas empêché la tenue d'une activité pour la Journée des Femmes. Un monologuiste s'est déguisée en martienne pour venir parler avec humour de la condition féminine.

Ironie du sort, l'activité a été organisée par un gars, Sylvain Grimaud, 20 ans, explique à cet effet que ce n'est pas juste le féminisme mais le militantisme en général qui est à la baisse au CEGEP de Rosemont. « Les jeunes sont plus individualistes qu'avant et forcément ils sont moins militants. »

Au Cegep Ahunistic, le comité-femmes est devenu un comité socio-culturel. C'est Réal Gagné qui s'en occupe. Il n'a pas eu le temps ni l'énergie d'organiser une activité pour la Journée des Femmes.

« Ici les énergies sont concentrées sur l'administration générale. Le CEGEP est une grosse corporation. Il faut penser au journal, au café-étudiant. Ce n'est pas l'intérêt qui manque c'est le temps. »

Il raconte en passant que l'association étudiante ne compte pas une seule fille sur l'exécutif. « Nous avons pourtant fait campagne en encourageant les filles à se faire élire, dit-il. Pas une seule candidate ne s'est présentée. »

Le comité-femmes du CEGEP Lionel Groulx est considéré à bien des égards comme le comité le plus dynamique de la région. Ici, les militantes ont voulu souligner la Journée internationale des Femmes en stimulant la discussion.

Elles ont organisé, lundi dernier, un face à face sur la décriminalisation de la prostitution. Le lendemain, elles ont présenté *Le film d'Ariane*. La journée de vendredi avait été réservée pour une fête.

Mais l'emploi à temps-partiel d'une première et l'hospitalisation d'une deuxième, ont compromis le projet. Il n'y a pas eu de fête. Personne ne s'en est plaint. Personne n'avait le cœur à fêter.

La situation n'est pas nouvelle. Depuis quelques années, le mouvement féministe n'arrive pas à assurer sa relève chez les jeunes. Les comité-femmes naissent et meurent sans laisser d'héritage ni d'héritières.

Contrairement aux associations étudiantes ancrées dans les traditions scolaires, les comité-femmes n'ont pas réussi à s'enraciner dans le tissu social étudiant et à se perpétuer de façon automatique.

Seuls le Québec et le Nouveau-Brunswick respectent les droits à l'éducation des minorités

OTTAWA (PC) — En dépit de l'introduction de la Charte canadienne des droits et libertés il y a quatre ans, le Québec et le Nouveau-Brunswick demeurent les seules provinces à respecter entièrement les dispositions de cette charte portant sur l'éducation, révèle une étude destinée au Secrétaire d'État.

La constitution canadienne assure aux minorités linguistiques le droit à une éducation dans leur langue maternelle, dans des écoles de niveau primaire ou secondaire, là où leur nombre le justifie.

Cette étude fait partie d'une révision interne approfondie qu'a entreprise, l'an dernier, le gouvernement conservateur sur la politique de bilinguisme instaurée en 1969.

En fait, le premier ministre Brian Mulroney avait exigé alors une révision de la Loi sur les langues officielles de 1969 après que le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, l'eût averti que cette loi avait atteint un tournant décisif et devait être renforcée.

M. Fortier recommandait notamment au gouvernement conservateur d'utiliser ses pouvoirs financiers

et juridique afin d'encourager, et non contraindre, l'application de la loi au sein de l'entreprise privée.

La révision, qui se terminera plus tard ce mois-ci, n'annoncerait rien de prometteur aux minorités linguistiques qui souhaitent que des mesures draconiennes soient prises.

Selon le secrétaire d'État, M. Benoit Bouchard, « c'est une question qui prend du temps à régler ».

« Nous ne pouvons agir de façon trop énergique parce que la question est trop litigieuse, trop importante, trop dangereuse », a-t-il ajouté.

Cette prudence du secrétaire d'État reflète d'ailleurs son approche sur les droits à l'éducation des minorités linguistiques.

Interrogé dans un hôtel de Montréal, M. Bouchard a écarté la possibilité qu'Ottawa fasse appel à la Cour suprême du Canada pour trancher rapidement la question des droits des minorités linguistiques.

Selon lui, il est préférable d'attendre que des causes individuelles soient portées devant les tribunaux.

« Pourquoi devrions-nous aller devant les tribunaux, pendant cinq ou dix ans, afin de défendre notre point de vue ? Nous dépensons, nous gaspillons trop d'énergie sur un problème qui, entre personnes consciencieuses et intelligentes, peut se régler, a affirmé le secrétaire d'État. C'est une question d'évolution. »

Par ailleurs, un comité parlementaire sur le bilinguisme s'est plaint du succès mitigé qu'a connu la politique de bilinguisme du gouvernement auprès de l'entreprise privée.

La Fédération des francophones hors-Québec, qui représente les communautés françaises à l'extérieur de la province québécoise, a sommé, en

outre, le gouvernement conservateur d'obliger tous ses ministères et

ses sociétés à engager uniquement des personnes bilingues dorénavant.

National Défense

Défense nationale

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE FARNHAM (QUÉBEC)

Des exercices de tir aux armes portatives se poursuivront de jour et de nuit au Champ de Farnham (Québec), jusqu'à nouvel ordre.

Ce champ de tir se trouve sur une propriété du MDN, située à l'intérieur du Camp militaire de Farnham, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 2,8 km au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir en s'adressant au chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

National Défense

Défense nationale

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE MONT-BRUNO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Mont-Bruno.

La zone de danger est circonscrite par les limites du camp de Mont-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et sise dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

guérin

l'éditeur

qui

édite

Nouveauté

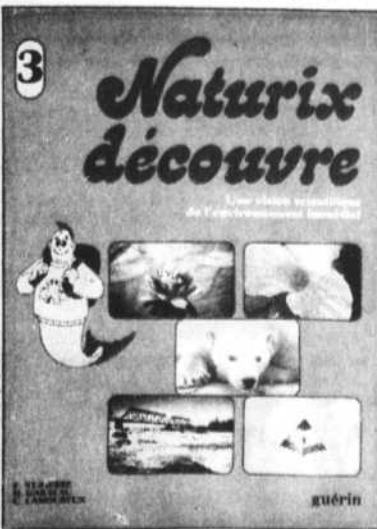
Collection "CLAUVER"

Directeur: Claude Verrier

Naturix découvre

(3e année) cahier 3

ISBN-2-7601-1443-0 (105 p.) 5,55 \$



Informez-vous de notre nouvelle politique de remise.

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112

Station
Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél: (514) 677-6525

168 est, rue
Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél: (514) 861-5647

4440 rue
Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 843-6241

guérin

éditeur limitée

4501 Drolet

Montréal H2T 2G2

Tél.: (514) 842-3481

Le programme de sciences de la nature vise à aider l'enfant à construire des connaissances et à se familiariser avec la démarche expérimentale. Cette démarche est un outil qui permet au scientifique d'accéder aux connaissances disponibles dans l'environnement.

1re année: Naturix observe - cahier 1
ISBN-2-7601-1441-4 (87 p.) 5,55 \$
2e année: Naturix questionne - cahier 2
ISBN-2-7601-1442-2 (91 p.) 5,55 \$
4e année: Flavie explore - cahier 4
(à paraître en 1986)
5e et 6e année: (à paraître en 1986)
guides: (à paraître en 1986)

COMPOSEZ

SANS FRAIS

le 1-800-267-0475,
du lundi au vendredi,
de 8 h à 20 h.

Vous pouvez aussi vous procurer les brochures ci-contre au centre d'information du centre commercial le plus près de chez vous et aux Réseaux Infocentre participants.

1-800-267-0475



Ministère des Finances

Canada

Department of Finance

Canada

Renseignez-vous sur le budget fédéral 1986

Le rétablissement
de la stabilité
financière
au Canada

La justice sociale:
un bilan
de réalisations

Un bilan
de croissance
et d'emploi

La gestion
des dépenses
publiques

Budget en bref

LE PATRIMOINE

La restauration de l'église protestante St-Stephen de Chambly

ALAIN DUHAMEL

La campagne de souscription en faveur de la restauration de l'église anglicane de Chambly mobilise non seulement les paroissiens, mais aussi un grand nombre de citoyens, de culture et d'appartenance religieuse différentes, préoccupés par la mise en valeur de cet immeuble du patrimoine.

« Ce sont des gens qui viennent de notre milieu », nous dit le président du conseil d'administration, M. Jean-Paul Brenn. « Nous allons un peu en dehors de la paroisse parce que l'église est aussi un monument historique. »

Construite en 1820, l'église St-Stephen, à quelques pas du fort Chambly, a la rare distinction de posséder le statut de monument historique et du gouvernement québécois, et du gouvernement canadien.

Une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada la proclame comme « un exemplaire marquant de l'architecture religieuse canadienne du début du XIXe siècle. »

L'église de Chambly se démarque des autres églises protestantes de la première moitié du XIXe siècle par ses influences... catholiques.

Son constructeur, François Valade, lui a fait un chœur en hémicycle, un trait architectural unique à cette église protestante, et un clocher planté à la québécoise: son tambour octogonal est monté sur une base carrée par l'intermédiaire d'un disque.

Peu retouchée, l'église a donc conservé à l'intérieur l'essentiel du décor en bois réalisé au cours des premières décennies de son existence selon le goût des paroissiens et des militaires en garnison au Fort Chambly.

Toujours utilisée aux fins du culte, l'église St-Stephen sert aussi, de plus en plus, à des manifestations culturelles de qualité.

La campagne de souscription, dont l'objectif est de \$ 400,000, financera des travaux de restauration préventifs qui peuvent encore se réaliser à des coûts abordables. Si, par malheur, la paroisse devait le reporter de quelques années, elle devrait alors envisager des travaux encore plus importants et plus coûteux.

Elle s'attend à des subventions des gouvernements du Canada et du Québec mais, en raison des compressions budgétaires qu'ils s'imposent, elle n'ose s'appuyer sur des

contributions fermes.

Afin de mieux identifier la destination des souscriptions, les organisateurs ont imaginé une nomenclature: \$ 25 pour des travaux d'ébénisterie et de menuiserie, \$ 100 pour la peinture et le crépi, \$ 250 pour l'électricité, \$ 500 pour la fenestration et les vitraux, \$ 1,000 pour la toiture et \$ 2,500 pour la maçonnerie et le clocher. En plus, les donateurs peuvent payer leur contribution en utilisant... une carte de crédit!

Les travaux les plus pressants se porteront sur le clocher, la toiture et la charpente. La paroisse anglicane compte mettre en chantier ce printemps ces travaux évalués à \$ 140,000.

À lire et à faire...

Le passe-temps des personnes aux mains habiles en fait des artistes populaires qui, sans se soucier des écoles et des styles, produisent objets et oeuvres dont on ne peut ignorer le témoignage et la signification.

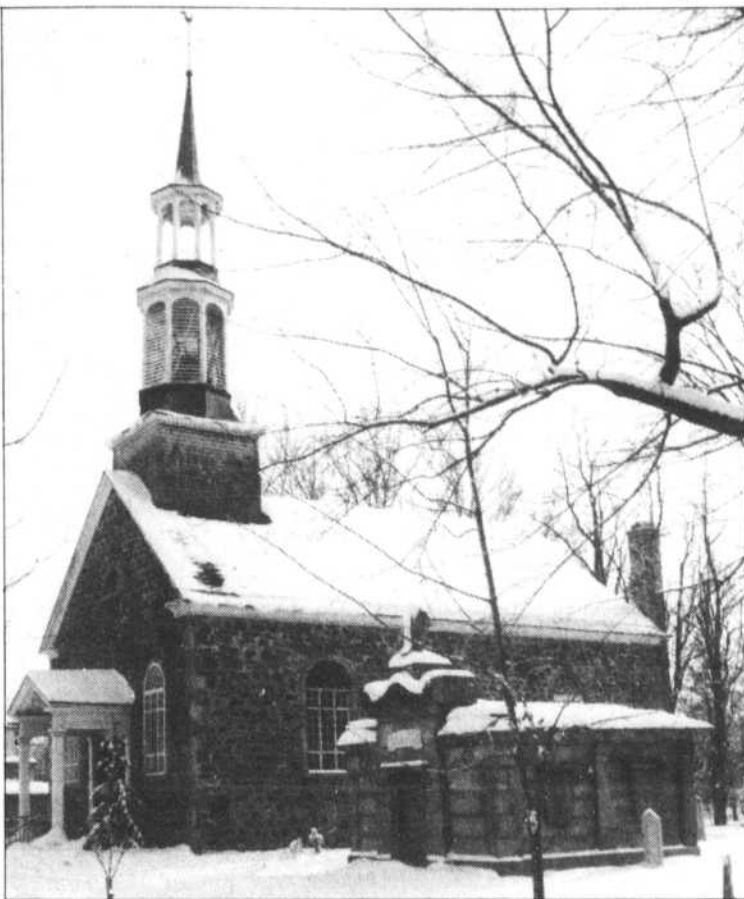
Pour passer le temps, que viennent de publier Jean Simard, Richard Genest, Francine Labonté et René Bouchard, dans la collection des *Cahiers du patrimoine* des Publications du Québec, présente une cinquantaine de ces artistes populaires, assimilés parfois à des *patentés* ou à des *bricoleurs*.

Tout comme le patrimoine architectural et paysager, technologique et mobilier, dont elle est à la fois le prolongement, l'héritière et l'un des éléments constitutifs, l'oeuvre de nos artistes populaires contemporains mérite en effet d'être examinée, commentée, mise en valeur et diffusée, écrit le directeur du Service du patrimoine, M. Michel Dufresne, dans la préface.

Dans les milliers d'objets découverts et répertoriés par les enquêteurs, on retrouve un peu de l'univers et de la vie de nos ancêtres, mais aussi le reflet de la civilisation, les influences que nous subissons, les rêves et les fantasmes qui nous habitent...

Le bon pain fait à la maison a-t-il encore à votre palais un goût incomparable? Angéline Saint-Pierre, de Saint-Jean-Port-Joli, a, pendant dix ans, fait l'expérience d'un retour aux sources en tentant plusieurs recettes de pain fait à la maison comme autrefois.

Elle livre le résultat de ses recherches dans *100 recettes de pain faciles à réaliser*. (Éditions de l'homme, 144 pages, \$ 8.95)



Construite en 1820, l'église St-Stephen, de Chambly est l'une des rares pièces architecturales classées monument historique à la fois par le gouvernement canadien et celui du Québec.

Serge Laurin et Richard Lagrange, tous deux du CEGEP de Saint-Jérôme, ont préparé une *Bibliographie des Laurentides*, que publie l'Institut québécois de recherche sur la culture dans la collection *Documents de recherche*. Il s'agit du troisième document publié dans le but de doter chaque région d'un ouvrage de références bibliographiques. L'Institut a déjà publié les bibliographies de l'Île Jésus et de Charlevoix.

Bibliographie des Laurentides, en vente au coût de \$ 18, couvre la région des Hautes et des Basses Laurentides et présente les études, articles, livres et thèses sur la région. Les auteurs ont ajouté un guide des fonds d'archives situés dans la région et à l'extérieur.

Dans la collection *Civilisation du Québec*, J. Craig Stirling publie *Ozias Leduc et la décoration intérieure de l'église de Saint-Hilaire*. Cette étude, réalisée avant les tra-

voux de rénovation, présente une analyse historique, iconographique et artistique de l'église de Saint-Hilaire et décèle l'oeuvre considérable de Leduc. On peut se procurer cet ouvrage, présenté en format de poche, dans les librairies pour la somme de \$ 9.95 et au Musée des Beaux-Arts.

Aux Éditions Fides, Émilie Chicoine raconte l'histoire de *La Métairie de Marguerite Bourgeoys à la Pointe Saint-Charles*, connue aujourd'hui sous le nom de ferme Saint-Gabriel. Il s'agit d'un des monuments historiques les plus importants de Montréal. M. de Maisonneuve avait concédé ces terres en 1662 afin de soutenir l'oeuvre naissante de Marguerite Bourgeoys.

La métairie de Marguerite Bourgeoys à la Pointe Saint-Charles (360 pages abondamment illustrées, \$ 25) constitue tout à la fois un chapitre de l'histoire d'une communauté religieuse et de l'histoire d'une ville.

Les enseignants des autres provinces gagnent 10 % de plus

LIA LÉVESQUE

QUÉBEC (PC) — Les enseignants québécois gagnent environ 10 % de moins que leurs collègues du reste du Canada. Seuls les professeurs du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sont moins bien rémunérés que ceux du Québec.

C'est ce qui ressort d'un document de la Fédération canadienne des enseignants et dont la Presse canadienne a obtenu copie.

La compilation des données révèle qu'un enseignant ayant seize années de scolarité, dont au moins quatre années de post-secondaire, gagne au Québec \$ 33,072 contre \$ 36,124 sur la moyenne de quinze autres villes canadiennes.

En Ontario, le même enseignant gagnerait entre \$ 33,700 et \$ 37,429, selon qu'il enseigne au primaire ou au secondaire.

L'écart entre le salaire du professeur québécois et la moyenne de quinze villes canadiennes atteint \$ 3,052 ou 9.2 % du salaire pour un enseignant ayant seize années de scolarité.

Pour un enseignant ayant dix-sept années de scolarité, soit un baccalauréat, l'écart entre le salaire québécois et la moyenne canadienne est de \$ 4,891 ou 12 % au détriment du Québécois.

Cet enseignant type gagnerait au Québec, depuis février 1985, \$ 35,666, contre \$ 40,557 de moyenne canadienne.

Seuls les professeurs du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard gagnent moins que leurs pairs du Québec.

Ces données apportent de l'eau au moulin de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), au moment où s'amorcent les négociations dans le secteur public et parapublic.

Le président Yvon Charbonneau a toujours soutenu que les enseignants du Québec étaient sous-payés, particulièrement depuis l'adoption des décrets tenant lieu de conventions collectives.

Durant la récession économique, les professeurs ont vu leur salaire amputé de 20 % pendant trois mois. Plusieurs ont aussi connu une « augmentation de tâche », soit un accroissement du nombre d'heures travaillées, soit une hausse du nombre d'élèves par classe.

Un autre document intitulé *Enquête sur les emplois repères pour 1985* qui provient du ministère québécois du Travail, traite de la comparaison entre les salaires de métiers équivalents dans les secteurs privé et public.

Les statistiques font ressortir 67 postes où la rémunération dans le secteur privé est supérieure à celle du secteur public.

Pour un poste d'agent d'informa-

tion, par exemple, le salaire horaire dans le secteur public et parapublic varie de \$ 14.60 à \$ 21.33. Dans le secteur privé, le même agent d'information gagnerait entre \$ 16.33 et \$ 24.77 l'heure, selon sa classification.

Un ingénieur à l'emploi du gouvernement gagne entre \$ 15.66 et \$ 23.60 l'heure contre une variation de \$ 15.92 à \$ 28.71 dans le secteur privé.

Un magasinier gagne entre \$ 9.95 et \$ 14.06 l'heure au gouvernement mais de \$ 12.65 à \$ 17.46 dans le secteur privé.

La disproportion en faveur du secteur privé est semblable dans plusieurs autres métiers: agent de gestion financière, agent de gestion du personnel, auxiliaire et opérateur en informatique, préposé aux télécommunications, téléphoniste-réceptionniste, mécanicien de machines fixes, plombier d'entretien, etc.

Dans certains cas, la différence de salaire au détriment du secteur public atteint 25 %. C'est le cas d'un mécanicien d'entretien ou d'un dessinateur-traceur, par exemple, qui reçoit de \$ 11 à \$ 13 au gouvernement mais de \$ 15 à \$ 16 dans le privé.

Lorsqu'il avait présenté les offres gouvernementales, en conférence de presse, le président du Conseil du trésor Paul Gobeil avait assuré que, même avec l'augmentation proposée de 3.5 %, les employés du secteur public continueraient de recevoir une rémunération supérieure en moyenne de 3 % au secteur privé.

La querelle sur l'interprétation de l'écart de salaire entre les secteurs privé et public ne date pas d'hier. A chaque ronde de négociations, les centrales syndicales et le gouvernement se lancent ponctuellement des données qui diffèrent sensiblement.

Vu la complexité des conventions collectives, des définitions de tâche et des conditions de travail souvent dissemblables, il devient de plus en plus ardu de comparer les deux secteurs. La sécurité d'emploi, par exemple, ne peut être chiffrée mais est considérée comme un net avantage de la fonction publique.

LE DEVOIR

VOUS OFFRE LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
842-9645

SERVICES PSYCHOLOGIQUES

• Évaluation, consultation et psychothérapie (enfants, adolescents et adultes)

Centre d'Orientation
39 ouest, boul. Gouin, Montréal
331-5530

(Fondé en 1943, administré par ACORM)

Selon Mulroney

Le contribuable ne comprend pas le budget fédéral

PRINCE GEORGE (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a constaté, en fin de semaine, que le contribuable moyen ne comprenait probablement pas pourquoi ses impôts devaient augmenter afin de réduire le déficit du gouvernement fédéral.

Mais, selon le chef du gouvernement, il existe pourtant une bonne explication, et les Canadiens devraient accorder leur confiance aux conservateurs et comprendre que l'Etat fédéral a haussé les impôts pour le bien du pays.

Le premier ministre a formulé ce point de vue au dernier jour d'une tournée de trois jours dans l'Ouest où il a tenté de « vendre » le budget du 26 février aux citoyens.

M. Mulroney a déclaré avoir tenté d'expliquer au « Canadien ordinaire » le raisonnement tenu par le gouvernement à l'appui de la hausse fiscale. Il estime qu'un sondage, publié samedi dernier, indique qu'il a réussi, ne serait-ce que partiellement.

Effectué par le spécialiste Angus

Reid pour le compte du groupe de presse Southam, le sondage a démontré que 47 % des personnes interrogées croyaient que la mise en oeuvre des dispositions énoncées dans le discours du budget contribuerait à améliorer la conjoncture économique, tandis que 32 % estimaient au contraire que la situation allait empirer.

Quatorze pour cent des participations au sondage ne prévoyaient aucun changement.

Interrogés sur l'effet possible des mesures budgétaires sur leurs finances personnelles, 51 % des gens ont dit s'attendre à ce que leur situation

empire, alors que 18 % prévoyaient une amélioration.

Toutefois, pour 27 % des répondants, le budget Wilson ne changera rien à leur situation personnelle.

Ce sondage a été effectué au cours de la première semaine de mars et portait sur un échantillon de 1,622 répondants. La précision d'un tel sondage serait de l'ordre de 2.5 % dans 19 cas sur 20.

« Les budgets sont difficiles à expliquer, a avancé M. Mulroney. Il n'est pas toujours facile d'expliquer à un individu les motifs qui incitent un gouvernement à s'attaquer au déficit. »

EN PLEIN AIR... FAITES-LE DONC, POUR VOIR!



Visez des rendements supérieurs Les Fonds Desjardins

Voici les rendements obtenus par les Fonds Desjardins en 1985

Actions 25,8 %
Hypothèques 13,5
International 26,2
Obligations 18,4

Appelez-nous sans frais, peu importe où vous habitez

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen de prospectus disponibles dans nos succursales

Fiducie du Québec

Anjou (514) 355-2050 1-800-361-5808 Chicoutimi (418) 549-5746 1-800-463-9657
Laval (514) 668-5223 1-800-361-3803 Longueuil (514) 679-2810 1-800-361-5058
Montréal (514) 286-3225 1-800-361-2680 Québec (418) 647-4742 1-800-463-5026
Sainte-Foy (418) 653-6811 1-800-463-4792 Sherbrooke (819) 566-5667 1-800-567-6920

Desjardins

Résultats

Provincial		Tirage du 07-03-86		Tirage du 07-03-86	
		3 7 10 25 30 35		no completaire 33	
NUMEROS	LOTS	GAGNANTS	LOTS	Mise-tôt	
1200870	500 000\$	6/6	9 596 029,20\$	7 15 17 27	
200870	50 000\$	5/6 +	17 11 201,50\$	GAGNANTS LOT	
00870	1 000\$	5/6	695 342,50\$	920 54,30\$	
0870	100\$	4/6	21 846 40,30\$		
870	25\$	Ventes totales: 5 063 173,00\$			
70	10\$	Prochain gros lot 200 000,00\$ approx.			

La Mini		NUMEROS		LOTS	
Semaine du: 03-03-86		562599		50 000 \$	
3 4		62599		5 000 \$	
LUNDI	385 3106	2599		250 \$	
MARDI	458 4790	599		25 \$	
MERCREDI	222 9839	99		5 \$	
JEUDI	680 4766	Tirage du 07-03-86		562599	
VENDREDI	511 5612	5625		1 000 \$	
SAMEDI	935 2645	5625		100 \$	
		562		10 \$	

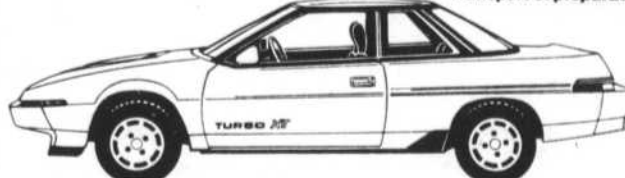
Tirage du 08-03-86		7 24 28 31 37 43		no completaire 41	
Prochain tirage: 12-03-86		GAGNANTS	LOTS		
		6/6	2 1 598 778,30\$		
		5/6 +	7 93 555,10\$		
		5/6	609 822,30\$		
		4/6	25 493 37,70\$		
		3/6	408 025 10,00\$		
Gros lot (approx.): 1 300 000,00		Ventes totales: 17 627 818,00\$			

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.

En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

RAPIDE COMME L'ÉCLAIR.

Turbo 4x4 Coupé XT 18,925\$
Transport et préparation en sus



LA SURPRENANTE NOUVELLE SUBARU

Coiteux Autos Ltée

5235, avenue Papineau, Montréal
(514) 526-3363

SGPUM

Syndicat Général des Professeurs de l'Université de Montréal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DATE: le jeudi 13 mars 1986
LIEU: Salle K-500, Immeuble principal
HEURE: 12 h 00

DEMANDES SALARIALES

ARTS ET SPECTACLES

Janette: l'amour avec un grand A et la télé avec un grand T

RADIO-TELE

NATHALIE PETROWSKI

Depuis la fin de *Quelle famille*, suivie de la fin de Jean et Janette, Janette Bertrand n'a cessé de nous surprendre. Sa trajectoire à l'intérieur du petit écran est à l'image de son évolution dans les méandres de la condition féminine.

La communication est devenu son confessionnal et le spectateur, son premier confesseur. Certaines tentatives ont été moins heureuses que d'autres mais chose certaine, la courrière du cœur s'est vite imposée comme une communauté-née, prêtant une oreille attentive et un esprit ouvert aux mutations sociales dont elle-même faisait les frais.

Son discours est aujourd'hui un heureux mélange d'idées progressistes mises au service du plus grand nombre sans démagogie mais avec un souci évident de voir les choses changer par la base.

L'information qu'elle véhicule est originale dans la mesure où elle rejoint dans une même foulée autant Madame de la rue Panet que la lectrice moyenne de la *Vie en Rose*.

Avec sa nouvelle série dramatique *Avec un grand A*, présentée tous les mercredis soirs sur les ondes de Radio-Québec, elle démontre une fois



« Marie, Martine et Martin » seront les vedettes du prochain épisode, mercredi soir à 21 heures, à l'antenne de Radio-Québec, de *L'amour avec un grand A*, consacré aux jumeaux et à l'amour.

de plus sa fine compréhension du médium télévisuel.

L'idée de base de la dramatique était de parler d'amour, un sujet sur lequel Janette pourrait manifester une écriture plusieurs romans. Mais plutôt que de conjuguer l'amour sur un mode mineur et banal comme le font la plupart des téléromans, Ja-

nette a eu le flair de s'intéresser à des situations amoureuses extraordinaires.

Il ne s'agit pas bien entendu d'amours mythiques dans le genre de *Tristan et Iseult*, mais de situations qui sortent de l'ordinaire stéréotypé.

La première dramatique traitait de l'amour entre un homme plus âgé

et une femme plus jeune. La semaine dernière, Janette avait choisi de parler de l'amour entre mère et fille. Cette semaine, elle profite d'un mariage pour mettre en scène la relation symbiotique qui unit des jumeaux.

On pourrait à la limite contester le choix des situations et leur reprocher un décalage léger avec la réalité des années 80.

Dans la dramatique de la semaine dernière, par exemple, un conflit amoureux naît du fait que le jeune homme (Denis Bouchard) refuse de faire l'amour avec sa fiancée (Monique Spaziani) tant qu'ils ne seront pas mariés. Les choses se compliquent lorsque la jeune fille tombe enceinte après une nuit d'égaré avec un parfait inconnu.

La situation paraît exagérée sinon fautive dans la mesure où il est rare de voir un jeune d'aujourd'hui, aussi borné soit-il, refuser les avances passionnées de sa bien-aimée. Janette trahit ici son âge. Sa vision des rapports amoureux apparaît un peu dépassée, pas sur le fond moral mais sur la forme anecdotique.

De nos jours, on imagine plutôt un jeune couple vivant ensemble depuis plusieurs années et s'interrogeant sur la pertinence d'avoir un enfant. L'enfant serait au centre du conflit. La jeune femme est prête, tandis que son compagnon est hésitant. Un

soir d'égaré ou de frustration, la jeune femme se fait faire un enfant par un étranger.

De la même manière, le rapport entre l'homme plus âgé et la jeune femme aurait pu être inversé. De plus en plus de femmes divorcées ou célibataires se retrouvent aujourd'hui avec des hommes de 20 ans leur cadet.

Hommes ou femmes, le problème de base — la peur de vieillir — est le même. C'est évidemment un détail, sauf que lorsqu'on se réclame de la modernité amoureuse comme Janette Bertrand, on se doit d'être au fait du développement des mutations de son époque.

C'est le seul point que Janette a négligé. Ce n'est pas très grave. Elle se rattrape amplement ailleurs. La justesse de ton des dialogues, la justesse de jeu des comédiens, font vite oublier le décalage.

Rarement a-t-on entendu à la télévision des dialogues aussi candides, aussi colorés et aussi près de la vérité. Janette y fait valoir non seulement sa connaissance de la nature humaine, mais son oreille pour les répliques piquantes et plausibles. On s'attache très vite aux personnages sans douter une seconde de leur crédibilité.

Si les personnages sont convaincants c'est qu'ils sont bien rendus autant par les dialogues que la mise en

scène, les deux points forts de Janette. Celle-ci use d'un procédé efficace en les faisant continuellement sortir de l'histoire pour s'adresser directement au téléspectateur.

Cet aparté avec le public génère un rapport d'intimité et permet non seulement de rentrer dans la tête du personnage mais de communiquer avec dynamisme une information beaucoup plus riche. Il est rare de voir ce procédé utilisé à la télévision, c'est pourquoi il faut féliciter Janette d'y avoir pensé avec les autres.

Avec un grand A est une excellente série dramatique parce qu'elle évite avec habileté les discours moralisateurs et décrit avec finesse, sensibilité et humour la zone grise des rapports amoureux. On ne se lasse pas de regarder les personnages évoluer. Ils nous absorbent complètement dans leur drame. Pendant une heure on vit vraiment avec eux.

C'est la plus belle preuve que Janette Bertrand sait communiquer et qu'elle sait faire avec trois fois rien, de la télévision avec un grand T.

POUR OBTENIR DES CANDIDATISTES DE QUALITÉ
UTILISEZ LES
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
DU DEVOIR
842-9645

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Remo sans arme et danger" 7 h 10, 9 h 20.

ASTRE II: — "La cage aux folles" 7 h 15, 9 h 35.

ASTRE III: — "Rocky 4" 7 h, 9 h 15.

ASTRE IV: — "Cocoon, la force de l'univers" 7 h, 9 h 15.

BERRI I: (288-2115) — "Trois hommes et un couffin" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 35.

BERRI II: — "Tangos, l'exil de Gardel" 12 h, 2 h 15, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 45.

BERRI III: "La cage aux folles 3" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.

BERRI IV: — "Pouvoir intime" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

BERRI V: — "Le mariage du siècle" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.

BONAVENTURE I: (861-2725) — "F.X." 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BONAVENTURE II: — "Runaway train" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BROSSARD I: (465-5906) — "Remo sans arme et danger" 7 h, 9 h 20.

BROSSARD II: (465-5906) — "Une femme ou deux" 7 h, 9 h.

BROSSARD III: "Souvenirs d'Afrique" 8 h.

CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "L'honneur de Prizzi" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 30.

CINEMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) — "La cage aux folles 3" 7 h 15, 9 h 15.

CINEMA CHATEAUGUAY II: — "Le diamant du Nil" 12 h, 2 h 45, 4 h 30, 7 h 9 h 15.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "La cage aux folles 3" 7 h 20, 9 h 15.

CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Remo sans arme et danger" 7 h 25, 9 h 35.

CHAMPLAIN II: "Vampire" 7 h 15, 9 h 15.

CINEMA V: 5260 (ouest Sherbrooke) (488-5559).

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Hitcher" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "Making it Huge" 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 9 h 30, 10 h.

CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — "CINÉPLEX I: (849-4518) — "La cage aux folles 3" 1 h 30, 3 h 20, 5 h 10, 7 h, 9 h.

CINÉPLEX II: — "Runaway train" 1 h 05, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.

CINÉPLEX III: — "L'effrontée" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

CINÉPLEX IV: — "Murphy's romance" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉPLEX V: — "Back to the future" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.

CINÉPLEX VI: — "Quicksilver" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.

CINÉPLEX VII: — "Iron eagle" 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.

CINÉPLEX VIII: — "White nights" 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30.

CINÉPLEX IX: — "Kiss of the spider woman" 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30.

CINEMA MONTREAL I: (521-7870) — "Retour vers le futur" 1 h 50, 5 h 50, 9 h 50.

CINEMA MONTREAL II: — "Comment claquer un million" 12 h, 4 h, 8 h.

CINEMA MONTREAL III: — "Les goonies" 12 h, 4 h, 7 h 50 — "Histoire sans fin" 2 h 10, 6 h 05, 10 h.

COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — "Rocky 4" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS II: — "Soleil de nuit" 13 h, 15 h 30, 18 h, 20 h 30.

COMPLEXE DES JARDINS III: — "Ardeurs à la plage" 13 h 25, 15 h, 19 h 05, 21 h 55.

COMPLEXE DES JARDINS IV: — "Les dépanneuses" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35.

COMPLEXE DES JARDINS V: — "Agnès de Dieu" 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229).

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — "Les vacances de M. Hulot" 20 h 30.

CRÉMAZIE: (388-4210) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h.

DAUPHIN I: (721-6080) — "Brazil" 8 h.

DAUPHIN II: "Trois hommes et un couffin" 7 h, 9 h.

DORVAL I: (831-8587) — "Pretty in pink" 7 h 15, 9 h 20.

DORVAL II: "Highlanders" 7 h 05, 9 h 10.

DORVAL III: "The color purple" 6 h 05, 9 h.

DECARIE I: (341-3190) — "F.X." 7 h, 9 h 15.

DECARIE II: — "Out of Africa" 8 h.

ELYSÉE I: (842-6053) — "Partenaires" 6 h 05, 7 h 40, 9 h 15.

ELYSÉE II: — "Un amour interdit" 7 h, 9 h.

FAIRVIEW I: (697-8095) — "Wild cats" 7 h, 9 h 10.

FAIRVIEW II: — "Down and out in Beverly Hills" 7 h 15, 9 h 15.

GREENFIELD I: (671-8129) — "Le diamant du Nil" 7 h, 9 h 10.

GREENFIELD 2: — "Youngblood" 7 h, 9 h 15.

GREENFIELD 3: — "Highlanders" 7 h 05, 9 h 10.

IMPERIAL: (288-7102) — "Pretty in pink" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.

JEAN-TALON: (725-7000) — "Retour vers le futur" 7 h 15, 9 h 40.

KENT I: (489-9707) — "Down and out in Beverly Hills" 7 h 15, 9 h 15.

KENT II: — "Ran" 8 h 30.

L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "La forêt d'émeraude" 7 h — "La publicité, c'est branché" 7 h 15 — "La ville et les chiens" 9 h 15 — "Nana" 9 h 30 (7 à 13 mars).

LAVAL I: (888-7776) — "Diamant du Nil" 7 h, 9 h 10.

LAVAL II: — "Pretty in pink" 7 h 15, 9 h 20.

LAVAL III: — "Down and out in B.H." 7 h 15, 9 h 15.

LAVAL IV: — "Youngblood" 7 h, 9 h 15.

LAVAL V: — "Wild cats" 7 h, 9 h 10.

LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h.

LAVAL-ODEON II: — "Remo sans arme et danger" 7 h 25, 9 h 40.

LOEW'S I: (861-7437) — "Down and out in Beverly Hills" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15.

LOEW'S II: — "The Color Purple" 12 h 15, 3 h 10, 6 h 05, 9 h.

LOEW'S III: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15.

LOEW'S IV: — "Young Sherlock Holmes" 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 05.

LOEW'S V: — "After Hours" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

MERCIER: (255-6224) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h.

LE MILIEU: (277-5789) — "Talking heads: stop making sense" 7 h 30, 9 h 30.

LOEW'S VI: (317-3190) — "F.X." 7 h, 9 h 15.

OUTREMONT: (277-4145) — "Baisers volés" 7 h — "Les deux anglaises" 9 h.

PALACE I: (866-6991) — "Wild cats" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20.

PALACE II: — "Youngblood" 12 h 45, 2 h 55.

5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.

PALACE III: — "Calligula" 12 h 20, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25.

PALACE IV: — "Rocky 4" 12 h, 1 h 55, 3 h 50, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 35.

PALACE V: — "Highlanders" 1 h 50, 4 h 30, 6 h 10, 8 h 20.

PALACE VI: — "Highlanders" 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.

PARADIS I: — "Remo sans arme et danger" 7 h 15, 9 h 25.

PARADIS II: — "Soleil de nuit" 7 h 30.

PARADIS III: — "Retour vers le futur" 7 h, 9 h 10.

CINEMA PARALLÈLE: (843-6001) — "Les ennemis disparus" — "Devine qui ne vient pas dîner" 19 h 30 — "Admène" 21 h 30 (7 à 13 mars).

PARIS I: (866-3856) — "Le diamant du Nil" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.

PARIS II: — "Anne Trister" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.

PARIS III: — "Poulet au vinaigre" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15.

PARIS IV: — "Ran" 2 h, 5 h 15, 8 h 30.

PARIS V: — "Enemy" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.

PLACE LONGUEUIL I: (879-7451) — "La cage aux folles 3" 7 h 15, 9 h 15.

PLACE LONGUEUIL II: — "Retour vers le futur" 7 h, 9 h 15.

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Brazil" 2 h, 6 h, 9 h.

PLACE ALEXIS NIHON II: — "Out of Africa" 2 h, 6 h, 9 h.

PLACE ALEXIS NIHON III: — "Quicksilver" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Hannah and her sisters" 7 h, 9 h 15.

PLACE DU PARC I: (844-9470) — "Aphrodite" 12 h 50, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 25, 9 h 10.

PLACE DU PARC II: "Plenty" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20.

PLACE DU PARC III: "Train d'enfer" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

SAINT-DENIS I: (845-3222) — "La première aventure de Sherlock Holmes" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 50, 21 h.

SAINT-DENIS II: — "Le maître du jeu" 14 h 50, 16 h 00, 21 h 15 — "Les aventuriers du cobra d'or" 13 h 05, 16 h 15, 19 h 30.

VERSAILLES I: (353-7880) — "Le diamant du Nil" 7 h, 9 h 10.

VERSAILLES II: — "Enemy" 7 h 15, 9 h 25.

VERSAILLES III: — "Youngblood" 7 h, 9 h.

VERSAILLES IV: — "Calligula" 12 h 20, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25.

VERSAILLES V: — "Rocky 4" 12 h, 1 h 55, 3 h 50, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 35.

VERSAILLES VI: — "Highlanders" 1 h 50, 4 h 30, 6 h 10, 8 h 20.

VERSAILLES VII: — "Highlanders" 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.

VERSAILLES VIII: — "Remo sans arme et danger" 7 h 15, 9 h 25.

VERSAILLES IX: — "Soleil de nuit" 7 h 30.

VERSAILLES X: — "Retour vers le futur" 7 h, 9 h 10.

CINEMA PARALLÈLE: (843-6001) — "Les ennemis disparus" — "Devine qui ne vient pas dîner" 19 h 30 — "Admène" 21 h 30 (7 à 13 mars).

PARIS I: (866-3856) — "Le diamant du Nil" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.

PARIS II: — "Anne Trister" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.

PARIS III: — "Poulet au vinaigre" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15.

PARIS IV: — "Ran" 2 h, 5 h 15, 8 h 30.

PARIS V: — "Enemy" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.

PLACE LONGUEUIL I: (879-7451) — "La cage aux folles 3" 7 h 15, 9 h 15.

PLACE LONGUEUIL II: — "Retour vers le futur" 7 h, 9 h 15.

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Brazil" 2 h, 6 h, 9 h.

PLACE ALEXIS NIHON II: — "Out of Africa" 2 h, 6 h, 9 h.

PLACE ALEXIS NIHON III: — "Quicksilver" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Hannah and her sisters" 7 h, 9 h 15.

PLACE DU PARC I: (844-9470) — "Aphrodite" 12 h 50, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 25, 9 h 10.

PLACE DU PARC II: "Plenty" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20.

PLACE DU PARC III: "Train d'enfer" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

SAINT-DENIS I: (845-3222) — "La première aventure de Sherlock Holmes" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h

En milieux agricole et forestier

Québec a un plan de protection des rives

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Juste avant de déclencher les dernières élections, le gouvernement québécois mettait au point un « régime » visant à protéger les rives des lacs et cours d'eau situés en milieu forestier et agricole pour y ralentir l'érosion des sols, la principale source de pollution d'un grand nombre de rivières du Sud de la province.

En vertu de ce premier plan provincial de lutte à l'érosion, tous les talus des cours d'eau situés en milieu agricole et forestier seraient protégés pour que s'y développe une végétation capable de freiner l'effritement des berges.

Le plan en question s'appliquerait notamment, aux talus des quelque 25,000 kilomètres de petits cours d'eau municipaux que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA) a transformé en canaux de drainage rectilignes, au cours des dix dernières années.

Les nouvelles normes, que Québec suggérerait aux municipalités régionales de comté (MRC) d'intégrer à leur schéma d'aménagement, viserait d'autre part à protéger la berge, soit la partie plate située en haut du talus.

En milieu agricole, la berge serait protégée sur une distance de trois mètres. Cette protection s'étendrait à dix mètres dans les boisés privés et à vingt mètres en forêt publique. Sur la berge comme dans les talus, on permettrait de couper les plus gros arbres de façon à favoriser l'établissement d'une végétation plus jeune et plus dense, denses.

Tel est l'essentiel des mesures contenues dans le Document de consultation sur le régime de protection des rives des cours d'eau et des lacs en milieux agricole et forestier, obtenu récemment par LE DEVOIR, ainsi que dans le rapport du Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional (COMPADR).

Les six ministères représentés à ce niveau, à l'exception du MAPA, ont fini par s'entendre sur ces mesures minimales de lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers.

Refusant de se rallier, l'ex-ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a demandé au gouvernement de s'objecter formellement à l'inclusion de ces normes dans les schémas d'aménagement des MRC sous prétexte qu'ils restreignent l'activité agricole.

Le feu vert fut néanmoins donné en octobre au ministère de l'Environnement pour qu'il procède à une vaste consultation publique sur la base de cette proposition. L'élection devait interrompre le projet qui est aujourd'hui sur la table du nouveau ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln.

La protection des talus et d'un partie de la berge en milieu agricole ou forestier constitue la mesure de base de toutes les politiques américaines et ontariennes mises au point pour enrayer le phénomène de la « pollution diffuse ».

Cette forme de pollution, peu connue au Québec, prend sa source dans le ruissellement de l'eau en territoire urbain, agricole, forestier ou minier. Le public québécois est beaucoup plus familier avec les phénomènes de pollution « ponctuelle », un groupe de pratiques plus spectaculaires et localisées comme le rejet des eaux usées, municipales ou industrielles, et les rejets de fumiers.

Aux États-Unis, la pollution diffuse est aujourd'hui considérée par l'Environmental Protection Agency (EPA) comme la principale cause des problèmes reliés à la qualité de l'eau dans six des dix régions administratives américaines. Au Québec, cette pollution est responsable sur plusieurs cours d'eau du Sud de 50 % à 95 % des charges polluantes.

Cette énorme quantité de particules fines, qu'on calcule désormais en tonnes par hectares par année, provoque un vieillissement prématuré et parfois irréversible des cours d'eau en nivalant le fonds marin et en stimulant par les engrais la croissance des algues.

Toute cette bonne terre provient des rives rendues instables par le déboisement intensif du milieu agricole depuis 30 ans. Dans leur cheminement vers les cours d'eau privés, municipaux puis publics, ces particules entraînent d'importantes quantités d'engrais et de pesticides, qui contaminent de plus en plus la chaîne alimentaire et, d'après de récentes recherches, peut-être même la nappe d'eau souterraine.

En dépit de la gravité du problème et de l'opposition du ministre Garon, le gouvernement a mis de côté l'hypothèse d'un règlement de portée universelle. Dans une optique de concertation, il a préféré demander aux MRC d'intégrer ces normes dans leur plan de protection du territoire, leur permettant par le fait même d'adapter le projet gouvernemental à leurs « besoins respectifs ».

« Cela veut dire en réalité qu'on n'a pas le courage de s'attaquer de front au problème et aux principales sources de pollution, a expliqué au DEVOIR un haut-fonctionnaire impliqué dans cette démarche. Il est évident que des normes moins sévères vont être adoptées là où le problème est le plus aigu car c'est précisément dans ces MRC que les organisations agricoles ont le plus de poids déterminant sur les structures municipales. »

« Il faudra une longue éducation



L'Année internationale de la Paix

Les paradoxes de *The defence of Canada*

CLÉMENT TRUDEL

La série qu'anime actuellement M. Gwynne Dyer à CBC-TV sur « La défense du Canada » nous sert en apparence une lapalissade: le Canada est un territoire stratégique, coincé entre les deux Grands, les États-Unis et l'URSS. Ces émissions invitent à considérer trois modèles de « neutralité »: la Suisse, fortement armée, la Finlande qui s'engage à ne pas permettre qu'on l'utilise contre l'URSS, et l'Islande qui n'a pas de forces armées mais laisse les Américains établir des bases chez elle.

La série *The defence of Canada*, dont le prochain épisode sera diffusé le 16 mars prochain, à 21 heures — deux épisodes sont déjà passés à l'antenne — est une coproduction de CBC et du National Film Board, sous la direction de Mme Tina Viljoen.

L'animateur Dyer, né à Terre-Neuve, réside à Londres. Ses chroniques paraissent dans des dizaines de quotidiens, dont ceux de la chaîne Southam. Il saupoudre ses commentaires de jalons en vue d'une « canadiannisation » de la défense dont le coût annuel s'élève à \$9 milliards, si toutefois le pays entendait considérer « toutes les options » qui s'offrent à lui et ne pas confirmer son profil de succursale, dans l'industrie de l'aéronautique principalement.

L'analyste dit sans détour que nos forces armées sont entraînées pour faire face aux Soviétiques. L'ancien ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, déclarait, dans l'émission diffusée le 2 mars, que si Ottawa entendait rester neutre en temps de guerre, les Américains devraient nous envahir. *They would have to invade us*, a-t-il dit.

Stupéfiant? Il faut voir l'épisode du dimanche 16 mars intitulé *The space between* pour comprendre comment, durant la crise des missiles soviétiques installés à Cuba, en octobre 1962, l'armée canadienne a choisi d'agir selon les désirs de Washington, et non pas selon les vœux du premier ministre Diefenbaker!

D'ailleurs, l'ex-ministre de la Défense, M. Douglas Harkness, est fort éloquent dans son exposé sur les raisons de sa démission, en février 1963, et sur la chute de Diefenbaker à qui certains conseillers avaient omis de dire les hésitations de nos négociateurs, dans les années 50, à s'imbriquer dans un plan de défense nucléaire conçu par et pour Washington.

Le paradoxe voulut qu'un Prix Nobel de la Paix, M. Pearson, prenne la relève en promettant d'accepter des ogives nucléaires en sol canadien! Son successeur, M. Trudeau, réduisit d'abord le rythme des achats militaires mais dut finalement s'engager à acheter des tanks que Schlesinger lui



avait dit essentiels à la défense de l'Europe.

C'est dans le ciel canadien que se jouerait vraisemblablement la « guerre des étoiles » si elle éclatait, soutenait pour sa part l'ancien ambassadeur canadien à Washington, M. Léo Cadieux, dans l'entrevue diffusée hier. Dyer ne manque pas de souligner que les alliances débouchent quasi-fatalement sur des affrontements, que l'idée originale des « forces de maintien de la paix » chapeautées par l'ONU comme à Chypre, au Liban, et au Congo et telle que développée par des diplomates canadiens, a pu laisser croire que le Canada choisirait un autre rôle que celui de partenaire junior au sein de forces militaires nucléaires.

Cette série puise dans un bassin impressionnant d'invités: M. James Schlesinger, l'ancien secrétaire américain à la Défense, M. Lauris Norstad, l'ancien commandant en chef des forces de l'OTAN, M. Georges Ignatieff, diplomate canadien de carrière et conseiller en matière de désarmement.

La semaine dernière, à Kingston, ce dernier proposait au Canada un rôle de vedette dans un programme de *sky peace*, la création d'un centre pour gérer les crises, et le retrait de l'OTAN.

Figurent aussi parmi les invités, M. George Ritchie que Diefenbaker rappela de Washington après qu'un communiqué américain eût traité le premier ministre canadien de « menteur », M. Dennis Healey, ancien membre du gouvernement Wilson de Grande-Bretagne, le général Jacques Dextraze, le commentateur William Barton, et les anciens ministres Paul Martin et Jack Pickersgill.

Le mérite de cette série est multiple. On y montre comment la conscription fut une sorte de poison propre à faire éclater la Confédération. On y sent en parallèle l'attrait de plus en plus grand d'une présence armée du Canada à l'étranger et la lente et tardive découverte, par le

public, d'une géostratégie faisant du Nord canadien un point névralgique.

Plutôt que de décrire de manière désincarnée les politiques de défense, on y sent le « jeu de pouvoir » qui peut rendre permanent des déséquilibres; en minimisant les pertes humaines, diraient les moins pessimistes.

Et là-dedans, dit Dyer, l'Initiative de défense stratégique (IDS) ou « Guerre des étoiles », prétend constituer une solution mais « est un élément du problème » que le Canada a intérêt à examiner à fond tant qu'un état de paix persiste.

Par ailleurs, le producteur Barrie Howells, de l'Office national du film poursuit le montage d'un documentaire intitulé provisoirement *La neutralité: plus difficile qu'il ne paraît* qui constitue l'une des 24 participations nationales au programme des Nations-Unies coïncidant avec l'Année internationale de la Paix.

Il reste encore des interviews à réaliser en Suède mais M. Howells précisait au DEVOIR, il y a quelques jours, que Gwynne Dyer avait fait partie de l'équipe à l'origine du scénario.

Ce documentaire tentera de cerner toutes les implications de la « neutralité », à l'aide d'exemples concrets, de brèves entrevues qui donneront un aperçu du coût et des répercussions de chacune des options possibles. Ainsi, précise un document en provenance de l'ONU, ce film doit tenter de démontrer, « si le Canada choisissait de devenir un pays neutre et non aligné militairement, quel serait le modèle dont il pourrait s'inspirer pour réaliser un tel changement et comment cela pourrait-il s'accomplir? »

Le concept de sécurité nationale y sera développé et on invoquera des situations comme celles qui ont cours en Finlande, en Islande, en Norvège, en Suède ou en Suisse. Quant à l'IDS, il pourrait bien arriver qu'elle entraîne des difficultés additionnelles pour que la neutralité soit autre chose qu'une hypothèse.

Au fait, à quoi ont servi les forces armées au Canada entre 1867 et 1971? Mme Alice Parizeau a déjà fait la recherche et a livré ses constatations dans un article de *Criminologie* (Vol. XIII, no 2). Au Québec, il y eut précisément 50 interventions au fil de 104 années: dix-huit pour faits de grève, dix pour « élections ou émeutes anticipées », quatorze pour émeutes anticipées, trois pour cataclysmes et trois « autres ». L'Ontario eut droit, pour la même période, à 36 interventions de l'armée, dont dix-sept pour grèves; la Nouvelle-Ecosse, treize, dont dix pour grèves.

Sur le plan des effectifs déployés, ce furent l'insurrection des Métis, dans les Territoires du Nord-Ouest, et la Crise d'octobre, au Québec, en 1970, consécutive à l'action du Front de libération du Québec, qui ont nécessité les plus importants renforts.

Comme le démontre la série de Dyer sur la défense du Canada, les pertes des forces canadiennes se produisent davantage loin du sol canadien, dans des conflits qui ont surtout affecté des pays européens.

Ainsi, 82 % des soldats qui s'enrôlèrent lors de la Première guerre mondiale n'étaient pas nés au Canada, à une époque où les trois quarts des francophones du pays s'affichaient contre la conscription.

LE DEVOIR CAHIER SPÉCIAL

Religion

150e ANNIVERSAIRE DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Parmi les textes à lire ce 27 mars:

- Quelques confidences du cardinal Paul-Émile Léger, ancien archevêque de Montréal de 1950 à 1967.
- Des réflexions de Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal.
- La paroisse, espace sacré, de Benoit Lacroix, o.p.

Et plusieurs autres articles d'autant de collaborateurs attentifs.

Date de tombée-publicité: 13 mars 1986

Contactez Francine Gingras (514) 842-9645

Date de parution: 27 mars 1986

Commandez vos copies
supplémentaires au (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

La CEQ dénonce « les coupures Picotte »

(LE DEVOIR) — La CEQ estime que le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte, pourrait aller chercher sa réduction budgétaire de \$450,000 ailleurs qu'en faisant sauter les tables de concertation qui permettent aux organismes nationaux du loisir de se concerter.

M. Picotte annonçait récemment cette coupure et une autre de 6.3 % à même la subvention de base accordée aux organismes de loisir, ce qui équivaut à les priver de moyens d'actions et, dans plusieurs cas, à réduire leur personnel à zéro, ont expliqué, hier, en conférence de presse, à Montréal, différents « intervenants » de ce milieu.

La CEQ participait à cette conférence de presse parce qu'elle représente environ 290 membres dans ce secteur.

La CEQ reconnaît qu'il y a place pour une meilleure rationalisation administrative et suggère à M. Picotte de centraliser, par exemple, la négociation des contrats de travail des « permanents » des organismes de loisir plutôt que de maintenir au moins 40 négociations parallèles.

Le gouvernement pourrait aussi, note la CEQ, réunir les organismes de loisir sous un même toit régional, comme il l'a fait au plan national au Stade olympique. Plusieurs milliers de dollars pourraient ainsi être

épargnés par une meilleure utilisation des locaux et la mise en place de services communs.

Pour le président de la Fédération des établissements de Loisir, M. Michel Hébert, la politique du gouvernement équivaut à paralyser l'action des 200,000 bénévoles du secteur du loisir et les 800,000 personnes qui dépendent des services touchés par les coupures.

Celles-ci vont élever à 35 % les pertes budgétaires encourues par les organismes de loisir, entre 1981 et 1987, pertes attribuables en partie à l'inflation. Les associations régionales de loisirs pour personnes handicapées auront subi des ponctions budgétaires du même ordre, précise-t-il.

La politique de M. Picotte, a ajouté le représentant de la CEQ, M. Eglise Maltais, va se traduire par une baisse des services accordés à la population. Illustrant sa pensée, M. Maltais a cité le congédiement des deux seuls permanents de la Fédération du loisir littéraire qui organisaient les stages de formation, les soirées d'animation et les autres services dispensés par cet organisme.

Les deux seuls employés de la Fédération de l'âge d'or du Québec ont aussi subi le même sort. Personne ne sait qui fera désormais la revue *Vie nouvelle* qu'ils animaient.

Le Point: les sujets de l'heure

Cette semaine:

- La gauche française en péril!
- Le suicide chez les jeunes.
- Comment ne pas attendre à l'urgence?
- Desbiens: les ouvriers occupent l'usine.

Avec Simon Durivage, Madeleine Poulin et Pierre Nadeau.

Du lundi au vendredi à 22h27



À la télévision de
Radio-Canada

LES ÉLECTIONS EN FRANCE

À MOINS d'un spectaculaire renversement de tendances, les électeurs français mettront un terme, dimanche prochain, à l'expérience socialiste qui s'était engagée dans l'algèbre, en mai 1981. Les sondages — et ils ont atteint en France un rare degré de fiabilité — indiquent clairement une victoire de la droite.

Ces élections soulèvent un vif intérêt non seulement en France même, mais un peu partout en Occident. Il suffit de parcourir la presse internationale des dernières semaines pour s'en convaincre. Il y a bien sûr nouvelle illustration de la fascination que ce pays continue d'exercer un peu partout. Mais l'intérêt envers des élections qui paraissent jouées avant même l'ouverture des bureaux de scrutin, s'explique aussi par la nature des problèmes politiques et sociaux agités durant cette campagne.

À la lumière des récents propos du Président François Mitterrand, la fameuse question de la « cohabitation » — un Président socialiste qui gouvernerait avec un Premier ministre de la droite — ne représenterait plus un enjeu majeur. Le Président de la République a clairement signifié son intention de faire appel, conformément à la lettre et à l'esprit de la Constitution, au leader de la formation majoritaire, au lendemain des élections.

Coup de théâtre possible de la part de cet homme qui, au fil des ans, adopte des attitudes de plus en plus gaulliennes, il ne semble pas écarter la possibilité de démissionner si, en cours de route, l'expérience devait le forcer à renier principes et idéaux politiques. Cette perspective se situe évidemment à moyen terme, puisque le mandat du Président vient à échéance à la fin du printemps 1988.

À plus brève échéance, c'est le problème de la désignation du futur Premier ministre qui agite les formations de la droite. Même si le leader du RPR — le parti gaulliste dont a hérité M. Jacques Chirac, l'actuel maire de Paris — semble, d'un point de vue mathématique, le candidat logique à cette fonction, rien n'est encore réglé. Entre le RPR et ses alliés de l'heure, on assiste à une belle empoignade. C'est ce qui explique les récentes déclarations du maire de Bordeaux, M. Chaban-Delmas, qui, lui aussi, peut prétendre renouer directement avec la tradition et l'héritage gaullistes.

Depuis des mois, entre les leaders de l'opposition, le climat est plutôt à l'orage. Entre MM. Giscard d'Estaing, Raymond Barre et Jacques Chirac, seuls la civilité et l'opportunisme électoral semblent avoir dicté des comportements de fausse unanimité. Rien n'est réglé. Les voix recueillies par chacun des membres de cette famille politique, aux liens distendus, pourraient

justifier des récriminations, à tout le moins des prétentions passionnées, si l'avance de M. Jacques Chirac ne se dessinait pas avec suffisamment de netteté.

Dans la perspective d'une lutte serrée entre les partis de l'actuelle opposition, le rôle de M. Le Pen et de sa formation d'extrême-droite pourrait s'avérer capital et inquiétant, tout à la fois. Certains entrevoyent même la possibilité de voir le *Front national* jouer les arbitres obligés au lendemain du 16 mars: belle perspective.

La dimension la plus inquiétante de la présence et du poids de ce parti, qui a tout de même obtenu près de 10 pour cent des suffrages lors des élections européennes en juin 1984, se situe à un tout autre niveau. Le message carrément raciste, véhiculé par cette formation, a subtilement imprégné la campagne qui s'achève. Sans minimiser les problèmes hérités de la guerre d'Algérie, sans oublier les conséquences du rapatriement des Pieds noirs, les propos tenus par certains leaders de la droite et du centre ont de quoi faire réfléchir.

À titre d'exemple: l'interview accordée par le secrétaire-général du RPR à l'émission *Impacts* à Radio-Canada, voilà maintenant deux semaines. Avec calme et sérénité évidentes, cet homme politique, majeur et responsable, a invoqué des raisons « objectives » pour justifier l'impossibilité, pour la France de 1986, d'assimiler et d'intégrer les Maghrébins de l'immigration. Quand on songe au creuset des nationalités qu'a effectivement été la France depuis quelques siècles, ce type de discours a de quoi faire sursauter, pour ne pas dire plus.

Ce problème pourrait hanter la France de l'après-socialisme. Il faut souhaiter que tout cela se ramène à une simple récupération électorale d'un certain type de discours.

L'après-socialisme s'inscrira dans un tableau politique sensiblement modifié. La ré-introduction de la proportionnelle, conformément à un engagement électoral du Parti socialiste d'avant 1981, entraînera quasi-automatiquement une transformation majeure à l'intérieur du système partisan. C'est l'état-major de chacun des partis politiques qui sort renforcé de toute cette entreprise, apparemment technique et éminemment démocratique.

Au delà de cette dimension, c'est tout l'acquis du socialisme sous Mitterrand qui pourrait être remis en question, à commencer par les nationalisations qui avaient ponctué les premiers mois de gouvernement de la gauche, alors unie. Là aussi, l'intérêt est manifeste en Occident où le mot d'ordre en faveur des privatisations et de la déréglementation prend valeur de symbole incantatoire.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Dans la poubelle de Montréal

L'ATTENTAT incendiaire perpétré dans la nuit du 7 au 8 février dernier contre la petite flotte de camions des Services sanitaires Boutin n'a pas été encore résolu, malgré l'intérêt soudain que l'incident a éveillé dans la police locale pour l'industrie des ordures ménagères.

Dans l'histoire de cette industrie, pareils actes de violence ont été associés soit à des monopoles en voie de consolidation, soit au crime organisé s'implantant dans des entreprises propices à camoufler argent et fiers-à-bras. La concurrence entre petits entrepreneurs a pu aussi, dans certaines villes, provoquer d'utiles incendies.

Aux États-Unis, les autorités se sont montrées plus curieuses qu'au Canada, et des poursuites ont été instituées qui révèlent, outre des pratiques criminelles, d'intéressants phénomènes économiques et écologiques. C'est ainsi qu'un quartier de New York a failli étouffer sous des gaz toxiques quand un entrepôt abandonné prit feu avec les déchets chimiques qu'y avait remis une compagnie de pègre!

En enlevant cette cueillette à leurs employés municipaux pour la confier à des sous-traitants, les villes nord-américaines ont vu leurs coûts momentanément baisser. Mais les petits entrepreneurs qui coupaient les prix pour survivre ont eu tôt fait d'être avalés. Depuis, la facture a re-

monté, et plusieurs municipalités, notamment au Canada, sont revenues à leur service public de disposition des ordures.

Les quelques multinationales du déchets ont rentabilisé leur affaire en perfectionnant les benne-tasseuses mais elles n'ont en rien innové quant à l'enfouissement sécuritaire ou au recyclage. Au contraire, le contrôle des sites d'enfouissement a fait un peu partout partie des méthodes de « concurrence », avec la faveur des édiles.

Montréal, qui fut cité en modèle de la sous-traitance, en est venue à donner près de 90 % de sa cueillette à des entrepreneurs privés, c'est-à-dire à quelques gros de l'industrie, se plaçant de la sorte à la merci d'une éventuelle cartellisation.

Ce n'est pas n'importe qui, en effet, qui peut, du jour au lendemain, avoir accès à un site économique d'enfouissement et financer une flotte de camions valant \$ 100,000 pièce.

À l'occasion de l'actuelle grève de ses cols bleus, la Ville de Montréal s'est résolue à donner près de la moitié de la cueillette à son propre service. On ne saurait avoir meilleur contrôle sur le coût à l'unité, et sur la qualité et la mobilité de l'enlèvement des déchets, mais à la condition que cette nouvelle concurrence ne soit pas seulement « expérimentale ».

Les gros peuvent en effet se payer le luxe de fonctionner à perte, le temps de prouver qu'un service public coûte cher, en vue de revenir à la situation des oligopoles. C'est du moins ce que prétendait l'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec voici quelques années.

Depuis, l'Association s'inquiète de la concurrence féroce qui risque d'éclater si Montréal réduit à 50 % la part des sociétés privées. Il ne fait guère de doute, en effet, que la lutte pour un marché ainsi restreint sera vive, sinon violente.

En tout état de cause, l'occasion sera belle pour le conseil municipal de veiller à l'intérêt public; pour le gouvernement fédéral, d'avoir l'oeil aux pratiques déloyales; et, pour la police, de veiller aux incendies criminels et aux pots-de-vin qui ne devraient pas manquer de mettre un peu d'animation dans la poubelle montréalaise.

Entre-temps, nos partis municipaux devraient préparer des programmes de recyclage des déchets. Car pour l'avenir, il ne suffira pas d'avoir plus de cols bleus à notre service: il importe d'enrayer une « disposition » des déchets qui cache des problèmes pour la prochaine génération.

Cette politique sera la plus propre. — JEAN-CLAUDE LECLERC

Nos Goncourt de la santé

ON AURA tout dit, tout écrit sur la grande pitié des soins de santé.

Des établissements sous-financés; des réseaux qui se disputent chaque dollar des crédits; un personnel démotivé; des « professionnels » à couteaux tirés; des contrôles qui laissent encore place au gaspillage. Bref, un champ clos où s'affrontent les intérêts, tandis que le « bénéficiaire » est laissé pour compte.

Combien de dossiers noirs, de cahiers de doléances, de revendications faites au nom de la qualité des soins! Tout cela répercuté et théâtralisé par les médias en forme de psycho-drames de 30 lignes ou de 90 secondes.

Les mauvaises nouvelles vont vite: elles se répandent comme traînée de poudre. Les bonnes cheminent plus lentement. Mais elles peuvent faire tache d'huile.

C'est dans la lassitude accablée de ce *burn-out* collectif qu'on aura ignoré la remise des prix Persillier-Lachapelle (à la mémoire du co-fondateur de l'hôpital Notre-Dame de Montréal) décernée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce sont nos Goncourt de la santé...

Le prix d'excellence est allé au Centre d'accueil Guoin-Rosemont, une institution de création récente qui offre l'hébergement et des services de santé à plus de 130 personnes âgées non autonomes dont 25 nécessitent des soins psychiatriques.

Une mention d'excellence a été décernée au Centre d'accueil Duhamel, de Ville-Marie au Témiscamingue, pour ses « services particulièrement bien adaptés aux besoins réels des personnes âgées ». Le Service amical Basse-Ville, de Québec, qui offre le dépannage à plus de 500 personnes, a reçu le prix sur le maintien à domicile des personnes âgées; le Centre hospitalier Grace Dart, de Montréal, le prix sur l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant en établissement pour « le climat de confiance exceptionnel auprès d'une clientèle appartenant à 16 nationalités différentes »; et la Clinique des jeunes Saint-Denis, de Montréal également, le nouveau prix soulignant l'amélioration des services aux jeunes de 15-24.

En serait-il de notre système comme du poisson qui pourrit par la tête? C'est par la base, sur le terrain même, qu'il pourra se régénérer.

Le cas du Centre d'accueil Guoin-Rosemont mérite un petit post-scriptum en ce début de négociations dans le secteur de la santé. Cette institution a ceci particulier que son personnel a été choisi parmi les salariés « mis en disponibilité » à la suite de l'application des mécanismes de supplantation (*bumping*) prévus dans les conventions collectives des hôpitaux. En les embauchant, le centre leur offrait les mêmes conditions d'emploi (rémunération, an-

cienneté, sécurité...) tout en leur proposant un défi nouveau: une organisation des tâches centrée sur le mieux-être des résidents, assortie d'un programme de qualité de vie au travail où la consultation et la participation aux décisions occuperaient une place de choix.

Mais il y a un hic. Ce personnel n'est pas syndiqué. Rien ne les en empêche. C'est leur choix.

Nous avons posé la question: un tel projet serait-il réalisable dans le cadre des conventions qui régissent ce type d'établissement? Réponse: oui, si les employés eux-mêmes le veulent et à la condition expresse que le syndicat n'y fasse pas obstacle. Autrement dit, un syndicat mal luné pourrait y mettre la hache sans que personne n'y puisse rien.

C'est anormal.

Il faudrait s'interroger au plus haut niveau. Aux tables sectorielles de négociations, par exemple. N'y aurait-il pas lieu d'ajouter aux conventions de travail un codicille ou une lettre d'entente ayant pour objet d'autoriser de telles expériences à l'échelle d'un établissement là où les salariés le désirent?

Une telle dérogation n'aurait rien de déshonorant.

Il suffirait qu'on veuille rompre avec le mythe de l'uniformité, c'est-à-dire du nivellement dans le médiocrité.

— JEAN FRANCOEUR

La télélibido... bidon

L'EFFEULLAGE strip-tease moral est très répandu à la télélibido ou télébidon. Mus par une irrépressible envie de se livrer au premier téléspectateur venu, des gens se bousculent pour être conviés aux dîners-épanchements de Dame Janette.

Il y en a pour tous les goûts et c'est sans sessions de torture que les convives passent publiquement aux aveux. Sous les projecteurs, ils égrenent des confidences vaines ou troublantes et se mettent littéralement à table.

M. et Mme Toutou-Chacun, dans leurs habits du dimanche frétille, impatients de se raconter. Vite, en même temps que tout le monde, coupant la parole à la bonne, ils se gavent, font le plein et se vident (le cœur) avec une égale boulimie. C'est à qui, le premier, va remuer ses petites misères, confesser ses grandes ou minables passions, ses angoisses, étaler ses états d'âme, son « vécu » et son ego en même temps que la margarine sur ses tartines.

Des individus, non contraints de le faire, exhibent leurs faiblesses, impuissances, exploits et sexploits, s'en vantent ou s'en lamentent — c'est selon. Il y a toujours des volontaires, quel que soit le sujet au



FAIRE-PART

ROLANDE ALLARD-LACERTE

menu du jour. Janette voudrait, la semaine prochaine, réunir des éjaculateurs précoces qu'elle trouverait, en moins de cinq, une bonne table de braves gens qui l'entre-tiendraient — à visière levée, n'ayant rien à cacher — de leur affection ou affliction.

Et que je me raconte, et que tu te confesses et qu'il avoue tout. Véhicules mon vécu, ton vécu, son vécu. Ouf, quel salmigondis! C'est souvent triste comme le son du cor au fond du bois ou le butin de corps à côté du sauna.

Une pétulante jeune femme qui a trouvé l'amour dans les bras d'un vieux monsieur lui assène sans ménagement cet avertissement: en cas de défaillance (sexuelle) elle va le quitter. Insatisfaite de main? « Je me barre » clame-t-elle

devant des milliers de témoins. Et que pépère se le tienne pour dit. Ah! la coquine, elle n'a plus rien à craindre si un homme averti... en vaut deux!

Tout en alimentant la curiosité populaire on s'empiffre, on se délecte, on se pourléche les babines, on joue de la fourchette et du coude, on parle la bouche pleine et le verre à moitié rempli. Il y en a pour les goinfres et les délicats.

Au fait, qu'y a-t-il au menu de ces agapes? Je me plais à l'imaginer: tripes à la mode de Janette, coeurs (médium saignant ou en compote), langue (en gelée ou bien pendue), doigts de dame et petits fours. Et la vaisselle: des assiettes creuses signées Judy Chicago, reliquats d'un autre *Dinner party*?

LETTRES AU DEVOIR

Des demandes réalistes

À LA SUITE de l'article de Gilles Lesage (le mardi 18 février 1986) traitant de l'offre probable que le gouvernement ferait à ses employés et employées, j'aimerais rappeler certains faits.

Les professionnelles et professionnelles qui sont de classe 1, au maximum des échelles, touchent actuellement (18 février 1986) le même salaire qu'au 1er juillet 1981. Pour atteindre ce maximum, il faut entre 14 et 15 ans de service. De plus, aux affaires sociales, il faut passer un concours pour accéder à la classe 1 (classe maximum); 70 % des candidats et candidates sont éliminés à ce test. Les femmes composent près des deux tiers des effectifs.

Donc, voici les chiffres: le salaire d'une physiothérapeute avec 14 années de service, classée 1.5, était, au 1er juillet 1981, de \$ 36,088; elle touche actuellement, au 18 février 1986, \$ 36,088. Un travailleur social, classé 1.6 après 14 années de service, touchait en 1981 \$ 38,961 et il touche actuellement, au 18 février 1986, \$ 38,961. Ce qui donne, en cinq années de travail, une augmentation équivalente à zéro. Si l'on tient compte de l'inflation, cela fait une diminution de salaire de presque 25 %. Ceci est valable pour tous les titres d'emploi de professionnels diplômés universitaires (classe 1 maximum).

J'espère que ces données vous aideront à mieux comprendre le réalisme des demandes salariales et que, dans les circonstances, un chiffre variant entre 8 % et 9 % est très raisonnable.

N.B. Les offres du gouvernement du 19 février 1986 confirment que le salaire maximum (classe 1) restera gelé, le gouvernement refusant d'intégrer le 3.5 % prévu à titre d'augmentation au maximum des échelles.

— JEAN-CHARLES BEAULIEU
trésorier du SPPASQ
(Syndicat des professionnelles et des professionnels des affaires sociales du Québec.)
Saint-Louis-de-Terrebonne,
19 février.

L'objection de conscience au Canada

AU DÉBUT de cette année proclamée « Année internationale de la paix » par les Nations unies, je crois à propos de venir vous faire part de la fondation d'un mouvement qui se consacrera à obtenir et éventuellement, à conserver et à institutionnaliser un « statut d'objecteur de conscience au Canada ». Je suis personnellement un des membres fondateurs de ce mouvement, le Regroupement pour l'objection de conscience au Canada (ROCC).

Au fil des siècles, et encore plus dans notre siècle aux prodigieuses technologies, l'Histoire nous révèle le rôle destructeur, meurtrier et souvent antidémocratique de l'institution militaire.

J'ai été éduqué dans la tradition chrétienne et la lecture du livre saint de cette tradition, le Nouveau Testament, me convaincent de la nécessité de ne pas tuer nos ennemis et, à plus forte raison, de ne pas devenir des ennemis et des dominateurs qui contraignent par des armes pouvant blesser ou tuer. De nombreux passages de ce livre sont des plus explicites à ce sujet. Le fait que des religions chrétiennes aient négligé, pour quelque raison que ce soit, cet enseignement, n'invalide en rien la réalité de son existence et cette négligence nous vaut le spectacle historique de la conquête, de la colonisation, de la do-

mination des peuples de la planète par les armées nordiques, de race blanche et se qualifiant de chrétiennes.

Ce scandale millénaire prend aujourd'hui des proportions telles que la vie politique internationale est désormais polarisée par la confrontation de deux groupes nordiques, de race blanche et de tradition chrétienne qui ont mis au point, soi-disant pour se protéger l'un de l'autre, un arsenal menaçant l'ensemble de la vie sur la planète.

Si nous voulons que la planète survive à telle folie, des mesures radicales doivent être prises. La logique de cette forme de défense qui menace de tout faire sauter, et soi avec, pour se protéger, c'est de la bêtise, du chantage, de la lâcheté et du terrorisme à un stade jusqu'ici inégalé. « Équilibre de la terreur », dit-on à juste titre.

Des Gandhi, des Martin Luther King, des Danilo Dolci ont démontré qu'il était possible d'entraîner de façon efficace de fortes populations contre la terreur, contre la domination, contre l'injustice, avec les armes de justice qui ne blessent, ne tuent, ne menacent pas. À maintes reprises au cours de l'Histoire, des populations ont ainsi fait la preuve qu'il était possible de combattre et de se défendre par la non-coopération, la désobéissance civile, l'organisation parallèle, bref une défense civile et populaire non-violente. Si jamais le gouvernement canadien décide de s'organiser en ce sens et de préparer la population canadienne à ce seul type de défense qui en mérite vraiment le nom, veuillez croire que l'on pourra profiter de mon entière collaboration.

Mais, présentement, étant donné le caractère militaire de la défense canadienne, je me vois dans l'obligation de conscience de m'objecter et de faire savoir que je suis disposé à ne pas participer à la préparation et à l'accomplissement éventuel de quelque action militaire que ce soit. Et je me joins aux autres Canadiens et Canadiennes qui, comme moi, s'objectent en conscience et réclament l'institutionnalisation du statut d'objecteur de conscience au Canada, comme il existe déjà dans divers autres pays du monde.

On nous dira qu'il n'y a pas de service militaire au Canada et que nous n'avons pas besoin d'un tel statut. Mais il faut être prévoyant et ne pas attendre qu'il y ait conscription (comme il y a déjà eu plusieurs fois au Canada, on s'en rappelle) pour demander un statut qui doit être permanent. D'autant plus que l'égalité des sexes dans la nouvelle Charte canadienne des Droits peut laisser prévoir qu'une future conscription pourrait avoir plus d'ampleur que les précédentes, advenant le cas.

On nous dit que l'armée canadienne sert à garder la paix dans les efforts des Nations unies au Moyen-Orient et ailleurs et qu'elle est utile au Canada en situations d'urgence, de désastre et de sauvetage dans le nord. Je ne doute pas que nombre de soldats dans l'armée canadienne soient des citoyens convaincus de bien servir leur pays et l'humanité en remplissant leurs fonctions. Cependant, je considère que, pour garder la paix et pour mener des opérations de sauvetage et de mesures d'urgence, nul n'est besoin d'avoir un entraînement pour tuer, d'obéir à n'importe quel ordre en autant qu'il vient d'un plus haut gradé et d'être muni d'armes pouvant blesser ou tuer.

De toutes façons, ces arguments ne peuvent en rien nous faire oublier que l'armée canadienne est parfaitement intégrée au système militaire nord-américain et nord-occidental. Sans parler du rôle du Canada comme « marchand de canons » intégré au système militaire-industriel nord-américain. Éléments qui contribuent souvent à mettre en doute la souveraineté effective de notre pays face à son géant voisin du sud. Le Canada a un rôle à jouer

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

pour se démarquer et donner l'exemple.

Même si je me doute que plusieurs Canadiens ne partagent pas nécessairement mon opinion, je sens quand même le devoir d'en faire part et de demander qu'on la respecte et qu'on respecte la conscience de tous les Canadiens qui la partagent en reconnaissant le droit à l'objection de conscience et en permettant l'institutionnalisation du statut d'objecteur de conscience dans notre pays.

— JACQUES BOUCHER,
membre du ROCC
Chambly, 17 février.

Quête ou conquête?

LA SEMAINE dernière, au conseil national du PQ, M. Pierre-Marc Johnson a parlé de la *quête* de l'autonomie plutôt que de la fameuse *conquête* de l'indépendance.

Peut-être que, dans la conjoncture actuelle, il est plus réaliste que les Québécois se fassent plus modestes et qu'ils cessent, enfin, leur rêve de grandeur.

Avec le PQ, désormais, nous ferons figure de « quêtoux » dociles au lieu de conquérants agressifs. À bien y penser, cela « fitte » mieux avec notre histoire de colonisés.

— JACQUES SENÉCAL
Montréal, le 21 février.

NDLR

Le début du billet de Paul-André Comeau, consacré à Yves Gagnon et publié dans cette page, samedi dernier, est devenu illisible à la suite de l'omission de la toute première ligne de ce texte. Le début de ce billet devait se lire ainsi:

Le « grand boss suprême »: c'est le titre familial qu'amis et collaborateurs avaient, depuis un long moment, réservé à Yves Gagnon. Ce grand patron de presse vient de s'éteindre à 53 ans, terrassé par un infarctus, à bord de son volier au large des îles Vierges.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$3.25 par semaine
le samedi seulement = \$1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2022
Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145\$ par année
79\$ 6 mois
42\$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

À QUI DE DROIT...

CONDITION FEMININE

Les syndicats continuent de jouer un rôle de premier plan

Plus jamais sans nous

LA FÉDÉRATION des travailleuses et travailleuses du Québec a adopté comme thème du 8 mars « Plus jamais sans nous ». Nous voulons illustrer ainsi la volonté et la détermination des femmes d'être présentes proportionnellement partout dans toutes les sphères de notre société afin de contribuer pleinement au progrès de la collectivité, à la défense des intérêts des plus démunis, à la définition de nouveaux rapports hommes-femmes, de nouveaux rapports de pouvoir (...)

La FTQ désire saluer de façon bien particulière la journée internationale des Femmes, qui nous rappelle les luttes de travailleuses du textile pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. C'est en 1910 que la journée du 8 mars a été proclamée « journée internationale des Femmes », lors du congrès de la deuxième conférence internationale des femmes socialistes.

Il y a déjà six ans que la FTQ organise des activités et prépare des outils techniques afin que soit souligné le 8 mars dans les milieux de travail (...)

Dans les contextes social et économique actuels, la présence des femmes dans notre société est très souvent remise en question. C'est avec cette réalité à l'esprit que les syndicats travaillent pour l'amélioration de la situation des femmes.

Plus jamais sans nous dans les milieux de travail... signifie que la participation des femmes au marché du travail va en s'accroissant malgré les progrès qui s'avèrent modestes. Bien qu'une femme sur deux participe au travail rémunéré, les femmes continuent à occuper des emplois dits « féminins », souvent peu considérés et peu valorisés. Par le même fait, les salaires qu'elles reçoivent demeurent inférieurs à ceux de leurs collègues masculins.

Plus jamais sans nous dans les structures syndicales... signifie que la présence des femmes va en aug-



mentant. On n'a qu'à examiner leur présence dans les sessions de formation syndicale, dans les colloques et les congrès, dans les comités de négociation et les comités exécutifs, aux postes de délégués syndicaux, etc.

Plus jamais sans nous dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle... signifie qu'un choix plus grand parmi les possibilités de formation doit s'offrir à celles qui désirent intégrer le marché du travail ou y revenir. En effet, les femmes connaissent une faible diversification de leur orientation scolaire et professionnelle. À l'exa-

men de leur participation au chapitre de l'éducation des adultes, on s'aperçoit qu'elles se retrouvent, notamment au niveau secondaire, orientées davantage vers la formation générale et la formation socioculturelle, et beaucoup moins vers la formation professionnelle.

Plus jamais sans nous dans les lieux de pouvoir... signifie que les femmes doivent continuer à occuper en plus grand nombre les lieux où se prennent les décisions et tenter de définir une nouvelle forme de pouvoir afin de faire ressortir des « modèles » et acquérir expérience, ressources, confiance et soutien.

Pour réaliser l'égalité des sexes dans notre société, nous sommes d'accord que des changements s'imposent de la part des différents partenaires, socio-économiques. La FTQ tient à rappeler le rôle qu'ont joué les syndicats dans l'amélioration de la situation des femmes, par le biais de la négociation collective en matière de congé de maternité, de congé de paternité, de congés parentaux, de harcèlement sexuel, de la diminution des disparités salariales, de l'accès à la formation et au perfectionnement, de l'adaptation des vêtements de travail pour les femmes (...)

En regard des moyens développés pour favoriser une meilleure intégration des femmes à la vie syndicale, citons comme exemples : la création de nombreux comités de condition féminine, la tenue de sessions de formation syndicale, l'élaboration de guides syndicaux, la rédaction d'articles dans les journaux syndicaux, l'adoption de déclarations de politique en congrès, la tenue de colloques, etc.

Dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, rappelons les multiples représentations de la FTQ à l'occasion de différentes audiences publiques, dont celles tenues par la commission Jean (...)

Enfin, sur une note très personnelle, nous ajoutons que toute l'approche que nous avons développée dans nos rangs en matière de condition féminine a été d'associer les travailleuses et les travailleurs dans une démarche commune afin d'éviter les blocages, les déchirements et une mauvaise compréhension des problèmes vécus par les femmes. Nous sommes d'accord que la question des femmes concerne l'ensemble des composantes de notre société, d'où la nécessité de réfléchir et d'agir ensemble pour faire avancer les mentalités et obtenir cette équité.

— CAROLE GINGRAS-LARIVIÈRE
responsable, service de la condition féminine de la FTQ.
Montréal, 5 mars.

LE POUVOIR

Le droit de revendiquer, de décider et de se tromper

Ne soyez pas menaçantes

J'AI REMARQUÉ que dans mon entourage beaucoup de personnes donnaient une connotation féministe à la chanson de Renaud intitulée « Miss Maggie ». Et bien au contraire, je trouve cette chanson tout à fait anti-féministe et anti-promotion de la femme.

La première fois que je l'ai écoutée, j'ai senti beaucoup de haine envers nous et envers l'humanité. Renaud est un bon exemple d'homme qui se dit pro-femmes mais à la condition que celles-ci ne soient pas menaçantes. Dans sa chanson, il dit qu'il aime les femmes lorsqu'elles sont faibles, putains et qu'elles ont de beaux yeux, mais dès qu'elles sont en situation de pouvoir alors là, ça change tout.

Pourquoi toujours s'acharner sur madame Thatcher? C'est vrai qu'elle prend des positions très conservatrices mais on dirait que parce qu'elle est une femme c'est pire. On devrait plutôt comprendre, sans tenir compte du contexte britannique actuel, que tant qu'il n'y aura pas plus de femmes dans les hautes sphères, elles perdront leurs spécificités. Lorsqu'on est noyé par les autres, ils détestent sur nous.

— MICHÈLE AUBIN
Sillery, 22 février

Au Québec, rien n'est acquis

NOUS PENSONS qu'au Québec, le débat était clos. Nous avions cru que l'évolution des mentalités imposait le respect de la liberté de choix.

Nous n'avons pas que l'avortement est une chose agréable et facile à vivre, loin de là. Mais lorsqu'une femme estime qu'elle ne peut et ne veut mener à terme une grossesse, nous prétendons qu'elle a droit à des services gratuits, rapides, efficaces, confidentiels et le moins dangereux possible.

Depuis toujours, la planification des naissances a échoué aux femmes. Mais lorsqu'elles ont pris les moyens nécessaires afin d'être complètement certaines de vivre des maternités désirées, nos hommes de loi ont jugé ces moyens illégaux. Comme quoi trop de pouvoir est contre nature pour les femmes.

Le pouvoir... Le pouvoir de décider ce que l'on veut pour son propre corps. Être capable de choisir, de respecter son intégrité personnelle. Car en enlevant le droit d'obtenir des services sécuritaires d'avortement, on enlève aux femmes la capacité qu'elles ont de décider ce qu'elles estiment prêtes à accomplir.

Nous revendiquons donc ce droit pour les femmes. C'est une question de justice et d'équité. Tant qu'il y aura des « semeurs aux quatre vents », ce droit sera essentiel.

Et nous qui pensions que le débat était clos... Il aura fallu que Ste-Thérèse vienne le ramener pour que nous réalisions que rien n'était acquis, au Québec.

— JOHANNE CÔTÉ,
JOHANNE DAIGLE, LYNE DESJARDINS, LUCIE DION et BRUNO VIENS,
étudiantes-ant, Science politique,
Université de Montréal
Montréal, 25 février

Périnatalité et humanisation

« PARLEZ-EN bien, parlez en mal, mais parlez-en. » Jamais la revue *L'Une à l'autre*, du mouvement Naissance-Renaissance, n'aurait espéré, en guise de publicité, trois colonnes sous la signature de Lise Bissonnette (18 février). Qu'elle ne soit pas d'accord avec les femmes qui veulent prendre le contrôle de leur accouchement, c'est son droit. Mais qu'elle ait choisi d'exprimer son désaccord en commentant chacune des chroniques de notre numéro d'hiver d'une plume sarcastique, nous comprenons moins bien.

Pourquoi vouloir ainsi ridiculiser les femmes qui réclament l'humanisation des soins en périnatalité? Pourquoi affirmer que « tout être normalement constitué devrait résister trois jours, sans en rester marqué pour la vie, à des petits traumatismes comme la froideur du personnel infirmier »? Mme Bissonnette a-t-elle déjà attaqué de la sorte Claude Brunet, qui réclame la même chose pour les malades? L'accouchement n'est pas une maladie, soit. C'est précisément pourquoi les femmes réclament d'autres choix.

Fort heureusement, LE DEVOIR se rachète aujourd'hui (24 février) en publiant six lettres ouvertes qui dénoncent le manque d'humanisation dans le domaine de la santé. Deux de ces lettres portent précisément sur le sondage, fort controversé, de la Corporation professionnelle des médecins du Québec en matière d'obstétrique, dont une, qui recoupe nos revendications, est signée par un pédiatre. Mme Bissonnette ne pourra quand même pas qualifier cet homme médecin de « femme qui gémait sur ses petits bobos »!

— SUZANNE BLANCHET
rédactrice en chef,
L'Une à l'autre.
Montréal, le 24 février.

Des défis collectifs et privés

Lettre adressée aux femmes du Québec. IL ME fait plaisir de vous offrir mes meilleurs vœux en cette journée internationale des Femmes.

Au-delà des défis collectifs qui interpellent la communauté des femmes, les réalités de la vie quotidienne se chargent de nous rappeler l'importance que revêt l'agir de chacune. C'est privé que nous devons, toutes et chacune, négocier le partage des tâches domestiques, prendre la place qui nous revient, et c'est encore dans nos foyers respectifs que nous devons inciter et encourager nos filles à poursuivre des études dans des domaines non traditionnels afin qu'elles mettent de leur côté toutes les chances pour un meilleur avenir économique.

Cette responsabilisation par rapport à notre condition de vie de femmes et à celle de nos filles nous oblige au courage et à la maturité. Les acquis témoignent de notre persévérance; les gains à réaliser prouveront notre détermination.

Nos gains privés influenceront certainement notre société, mais nous devons aussi agir collectivement. Il reste à nous attaquer à la discrimination systémique dont sont victimes les femmes en emploi, et je défendrai avec acharnement la mise en oeuvre rapide des programmes d'accès à l'égalité dans les secteurs publics et parapublics ainsi que pour les entreprises transigeant avec l'État.

Je n'oublie pas, non plus, tous les besoins de formation et de recyclage des femmes. Les changements technologiques affecteront plusieurs d'entre nous et il est important que le gouvernement tienne compte de ces effets négatifs et tente par tous les moyens d'en diminuer l'impact.

Je suis, par ailleurs, heureuse de constater que nous avons réalisé d'énormes progrès depuis quelques années, même s'il faut reconnaître que la voie demeure encore parsemée d'obstacles. Nul doute qu'il faudra mener les batailles nécessaires avec une ardeur renouvelée. Dans cette entreprise, je veux que vous sachiez que je suis prête à vous apporter tout mon soutien.

Dans le même esprit, sachez que je compte sur vous et sur votre expertise pour m'informer, m'alimenter et me soutenir dans les gestes que j'aurai à poser et les dossiers que j'aurai à défendre pour notre cause.

En terminant, je vous rappelle que le Conseil du statut de la femme a choisi pour thème « les femmes immigrantes » et retenu le slogan « Pleinement des nôtres ». Je souhaite vivement que ce 8 mars soit l'occasion d'un rapprochement enrichissant entre nous toutes.

Bonne et belle journée internationale des Femmes!

— Monique Gagnon-Tremblay
ministre délégué à la Condition féminine.
Québec, le 8 mars.



Mme Monique Gagnon-Tremblay

Un souhait de paix

AUJOURD'HUI, deux occasions méritent réflexion. Le fait que, sur le plan international, le 8 mars est la journée annuelle de la femme et, pour nous femmes, on peut se demander en 1986 que vaut cette journée dans cette année internationale de la Paix.

Vu son rôle perpétuel de formatrice de première instance, la femme doit apprendre à se connaître elle-même, à connaître ce qu'elle peut accomplir par elle-même. De cette façon, elle pourra rayonner dans son milieu, si petit ou si grand soit-il.

C'est une paix qui peut être difficile à acquérir et encore plus difficile à préserver. Mais elle doit être une priorité pour notre propre épanouissement, notre propre bien-être.

Nous formons, chacune, un rayon de la grande roue de l'histoire de la femme. Et notre roue se déplace rapidement vers un but très précis : un équilibre équitable. Une chose est certaine, c'est qu'aucun obstacle ne l'empêche de rouler et de poursuivre sa route.

En ce moment, la paix dans le monde nous impose de grandes préoccupations, tant individuelles que collectives, quant au développement social et économique, à la disparition de toute discrimination surtout raciale, au respect des droits et libertés de la personne et à la disponibilité universelle des besoins fondamentaux de survie, tels la nourriture, le logement, la santé et l'éducation.

Lorsque celles-ci seront en place, les questions d'armement, de désarmement ou de guerre s'effriteront.

Il est important, pour nous Canadiennes, de nous engager à court et à long terme dans l'appui des meilleurs mécanismes qui apporteront une contribution durable à la paix, dans la sécurité, la liberté et la justice, au Canada comme ailleurs.

Ceci est un défi qui mérite participation, partage et unité dans notre entourage pour bâtir, sous l'oeil du Très-Haut, notre monde de demain.

— MARIE-HÉLÈNE BOYLE
vice-présidente,
Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (région de l'Est).
Montréal, le 3 mars.

DECISIONS 85

« Nous ne nous sentons guère appuyées, Mme la ministre »

Les femmes auront été trompées

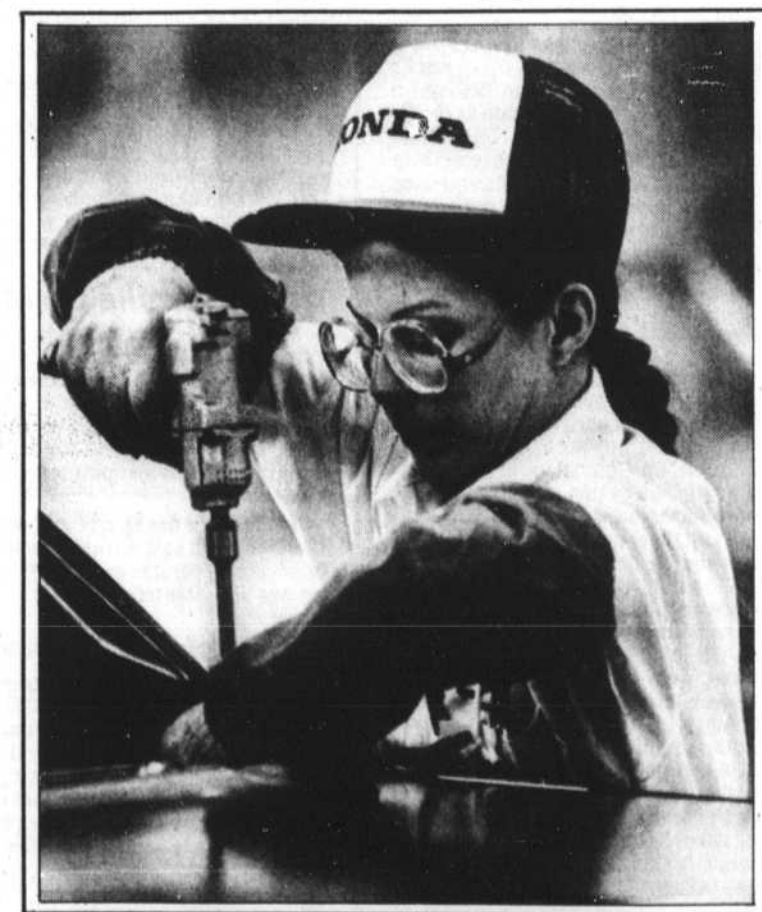
MOBILISÉES DANS une vaste consultation à travers les régions de la province à l'automne 84, les femmes du Québec ont élaboré des propositions venant de groupes structurés aussi bien que de groupes non-structurés. Au-delà de 100 propositions ont été retenues et votées et le 2 février 85, 25 représentantes étaient élues pour travailler à la préparation de la Conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises dont la première séance avait lieu en mai 85 (...)

Nous sommes d'accord avec Madame Gagnon-Tremblay, ministre déléguée à la Condition féminine pour dire que la conférence a été pénible (...) mais ce fut un choc d'entendre cette dernière, non pas, « proposer » des moyens de remédier aux maux, mais « imposer » une solution tout à fait inacceptable qui se serait terminée par une séance de « marketing » de la part de la ministre, en espérant que le groupe des 25, par sa présence muette, cautionner son plan d'action pour lequel il n'y aurait pas eu de consultation. Triste situation pour les femmes et pour la ministre elle-même.

En modifiant de façon radicale la poursuite de Décision 85, madame Gagnon Tremblay ne respecte aucunement un des aspects auxquels les déléguées tenaient beaucoup, c'est-à-dire une autre rencontre avec les partenaires que sont les syndicats et le monde patronal.

En ce qui regarde le dossier des services de garde, des négociations entreprises avec le secteur privé et para-public à l'intérieur de « Décisions 85 » s'avèrent encourageantes. Le souci des femmes était d'en faire partager la responsabilité entre le gouvernement, les employeurs les institutions scolaires, les municipalités.

Mme Gagnon-Tremblay qui, comme elle l'avoue, n'aime pas la



confrontation, devra bon gré, mal gré y faire face lorsqu'il lui faudra exiger sa place au comité des priorités et qu'elle aura à défendre poutre par poutre les dossiers de la condition féminine (...). Nous savons toutes les difficultés que nos femmes ministres ont eues à affronter, nous savons aussi qu'il y a la solidarité ministérielle, mais ce que nous ne sentons pas c'est sa solidarité avec nous.

Gilles Lesage, journaliste du Devoir, dans son excellent éditorial du 19 février, le résume ainsi. « Elle doit vite saisir l'occasion de rectifier son tir, timide ou malhabile, et de montrer à ses collègues que sa première solidarité n'est pas par-

tisane ou même ministérielle ». Et comme le suggère si bien Gilles Lesage, pourquoi au-delà de toute partisanerie, Madame Gagnon Tremblay se refuse-t-elle à tirer profit, humblement, des expériences des femmes qui l'ont précédée? (...)

Madame la ministre devra s'entourer des conseillères compétentes et tenir compte de leur avis. Tant de choses restent encore à faire: nous ne pourrions nous satisfaire de devoir seulement protéger nos acquis pour les années à venir.

— DENISE ROCHON
Comité d'action politique de la Fédération des femmes du Québec
Montréal, 28 février

Le cadet des soucis des libéraux

EN ANNULANT la deuxième partie de la conférence socio-économique « Décisions 85 », le gouvernement de M. Bourassa vient de ralentir considérablement l'avancement des femmes vers une plus grande sécurité économique, et ceci à plusieurs titres.

D'abord le gouvernement libéral recule sur les acquis obtenus par les femmes en mai 85 lors de la première partie. Par exemple, on devait créer 12 000 nouvelles places en service de garde pour les enfants. La nouvelle ministre, Mme Gagnon-Tremblay, déclare que son gouvernement ne se sent pas lié par cet engagement... ni par les autres. Que deviendront les progrès obtenus pour les femmes collaboratrices, pour les femmes en agriculture, pour la formation des filles, pour l'accès à l'égalité?

Ensuite, le gouvernement libéral refuse de discuter publiquement avec les groupes de femmes et propose un simple rendez-vous annuel avec quelques ministres, rencontres qui seront tenues à huis-clos.

Et surtout, le gouvernement libéral refuse d'organiser des rencontres entre les groupes de femmes et les partenaires socio-économiques. Or cette rencontre a été, au sommet de mai 85, une source de progrès immense (...)

Ainsi dorénavant, les femmes devront se limiter aux méthodes incertaines du lobbying à la pièce (...)

Le gouvernement du Parti libéral pense davantage à lui-même qu'à la condition féminine. M. Bourassa avait d'ailleurs manifesté durant la campagne électorale son peu d'intérêt sur ce sujet en refusant le débat public avec les groupes de femmes sur les engagements électoraux, débat que M. Pierre-Marc Johnson avait accepté.

— CHANTAL MALLEN
Comité d'action politique des femmes du Parti québécois
St-Placide, 21 février

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Coopération

« coopération critique » avec Mme Aquino. D'autres, au contraire, affirment que « la lutte armée doit être poursuivie » et que le gouvernement Aquino « pose les mêmes problèmes fondamentaux que le régime de M. Marcos, même si celui-ci a été chassé ».

La décision de Mme Aquino de faire libérer l'ensemble des prisonniers politiques, dont la plupart sont considérés comme des membres ou des sympathisants du PC et, à ce titre, accusés de subversion, témoigne de son souci de respecter ses engagements électoraux mais apparaît aussi comme un geste de bonne volonté et d'ouverture à l'égard des communistes.

Quatre cent quarante et un prisonniers politiques ont été, ou seront, libérés. Parmi les libérés figurent déjà le révérend père Edicio de La Torre, accusé d'être un dirigeant du Front national démocratique (NDF), organisation de masse clandestine dans la mouvance du PC), le lieutenant Victor Corpus, qui, après avoir dévalisé l'armurerie de l'académie militaire de Baguio, rejoignit les rangs de la Nouvelle armée du peuple (NPA, bras armé du PC), et M. Horacio Morales, brillant technocrate, ancien vice-président de l'Académie du développement des Philippines, qui, le jour où Mme Marcos devait lui adresser les félicitations du gouvernement, avait fait savoir qu'il avait déjà rejoint le maquis communiste.

Les cas des quatre prisonniers libérés mercredi dernier étaient plus épineux, leur libération suscitant de sérieuses résistances de la part des militaires. Il s'agit de M. José-Maria Sison, considéré comme le fondateur du Parti communiste des Philippines (né d'une scission en 1967 au sein de l'ancien Parti communiste, PKP, qui existait depuis les années 30) et de M. Bernabé Buscayno, alias « commandant Dante », qui serait l'un des chefs de l'insurrection armée. Les deux autres prisonniers sont également des cadres du PC : MM. Ruben Alegre et Alejandro Bironzo.

Le gouvernement Aquino a également autorisé le retour aux Philippines des étudiants radicaux bloqués en Chine depuis 1971. En libérant les chefs de l'insurrection communiste, le nouveau gouvernement prend un risque calculé. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une politique d'ouverture à l'égard des communistes dans l'espoir que, comme ce fut le cas avec les rebelles communistes des Hukus au début des années 50, une partie de la guérilla renoncera à la lutte armée et coopérera avec un pouvoir réformiste.

L'insurrection communiste compte actuellement de 15.000 à 16.000 hommes et elle s'est fortement renforcée (au rythme de 20 % par an) au cours des deux dernières années. On estime, dans l'entourage de Mme Aquino, rejoignant d'ailleurs en cela les analyses américaines, qu'une bonne partie de ceux qui ont rejoint les rangs de l'insurrection communiste ont été mus moins par des motivations strictement idéologiques que par le sentiment qu'il était vain d'espérer renverser le régime autrement que par la force.

La politique qu'entend mener le nouveau gouvernement afin de juguler le développement de l'insurrection communiste se développe sur deux plans. D'abord, entamer des négociations avec le PC en vue d'un cessez-le-feu de six mois et, pendant cette période de trêve, examiner à quelles conditions le PC pourrait bénéficier d'un statut légal. En même temps, poursuivre une politique de justice sociale, de démantèlement des groupes armés privés, faisant la loi dans les campagnes, afin d'assurer une situation qui favorise l'insurrection.

Cette politique se heurte à certaines difficultés. D'une part, les communistes ont dans leurs rangs des militants ayant une formation idéo-

logique beaucoup plus forte que les Hukus des années 50. D'autre part, les réformes que veut entreprendre le gouvernement prendront du temps, et il n'est pas certain dans ces conditions qu'il parvienne à désamorcer le processus de radicalisation de l'opposition dans les campagnes. À plus forte raison, s'il ne peut mettre fin à l'existence des armées privées.

Dans l'entourage de Mme « Cory » Aquino, on estime cependant que le mouvement populaire, qui a porté l'opposition modérée au pouvoir, a isolé les communistes, et que ceux-ci peuvent difficilement adopter une position intransigeante qui les couperait davantage des forces vives du pays. En outre, la réforme en cours au sein de l'armée — en particulier, la politique d'assainissement entreprise — risque de rendre l'approvisionnement en armes de la NPA plus difficile ; n'ayant pas de soutien extérieur, l'insurrection communiste se fournit en armement sur le dos de l'armée régulière, soit en lui prenant, soit en lui achetant ce dont elle a besoin.

Le débat interne en cours au sein du comité central du PC sur l'attitude à adopter vis-à-vis d'un gouvernement qui se dit réformiste et bénéficie d'un incontestable soutien populaire, ravive de vieilles divergences. Déjà, au milieu des années 70, un courant pragmatique avait été favorable à la lutte « para-légale » — c'est ainsi que naquit le Front national démocratique —, tandis qu'un autre, plus dogmatique, prônait la lutte armée sans compromis.

L'hypothèse d'un cessez-le-feu n'est pas exclue par nos interlocuteurs communistes, mais à certaines conditions (sécurité des négociations, éventuelle amnistie pour les membres de la NPF). Mais il semble hors de question, pour l'instant, de déposer les armes. Les communistes sont, en effet, préoccupés par le contrôle effectif du nouveau pouvoir sur son armée. La libération des chefs de l'insurrection a fait l'objet de résistances de la part du ministère de la Défense et du général Ramos. Même parmi les officiers réformistes, ces libérations suscitent quelque mécontentement : elles sont perçues comme des mesures démagogiques risquant, à terme, de compromettre la sécurité nationale.

Dans un premier temps, les communistes semblent s'orienter vers une attitude de « coopération critique et vigilante » avec le gouvernement de Mme Aquino. « Nous voulons conserver nos distances, ne pas attaquer Mme Aquino elle-même, dans la mesure où elle a ouvert des espaces démocratiques, mais nous nous méfions de ceux qui l'entourent », nous a dit un membre du PC. Cette attitude reflète celle de M. Sison, qui, certes, n'a plus de rôle actif au sein du comité central (il a été arrêté en novembre 1977) mais qui conserve vraisemblablement une influence morale sur ses compagnons de lutte. Il n'est pas impossible, dit-on dans l'entourage de Mme Aquino, qu'il puisse jouer un rôle de médiateur avec ceux qui sont encore en liberté.

Le Front national démocratique semble vouloir profiter de la période de tolérance et d'ouverture à l'égard des communistes pour mener « un travail d'action politique, de mobilisation et d'organisation des masses en vue de constituer un contrepoint aux intérêts de l'élite et des militaires qui sont représentés dans ce gouvernement, tout en exerçant des pressions sur Mme Aquino, afin qu'elle tienne ses engagements », nous dit l'un de ses membres. « Nous ne mettons pas en question a priori les prises de position démocratiques de la nouvelle présidente », estime pour sa part le père de La Torre, « et nous allons formuler un certain nombre de demandes précises. Nous verrons comment elle y répondra ».

Tant les organisations qui sont dans la mouvance du PC, comme le Front national démocratique, que Bayan, dont certains membres sont également liés aux communistes, mais qui est une fédération légale d'organisations, semblent, dans un premier temps, vouloir coopérer avec le gouvernement de Mme Aquino : « Il est prématuré de juger ce gouvernement qui n'est en place que depuis moins d'une semaine », nous dit M. Lean Alejandro, jeune secrétaire général de Bayan, en ajoutant : « Les Philippines ont voté pour

Cory Aquino parce qu'ils voulaient des changements. S'ils ne les obtiennent pas, ils descendront dans la rue. Mais, pour l'instant, nous devons donner sa chance à Cory ».

◆ France

tension au Moyen-Orient et des factions antagonistes libanaises, les otages français sont devenus l'enjeu d'une bataille diplomatique qui peut à tout moment tourner mal, en raison du climat de violence qui règne à Beyrouth.

Leurs ravisisseurs ont menacé samedi d'en exécuter un deuxième si les deux opposants irakiens pro-iraniens n'étaient pas récupérés par Paris. Ils exigent également la libération des cinq membres d'un commando arrêté à Paris, auteurs de l'attentat contre l'ancien premier ministre iranien, M. Chapour Bakhtiar, et demandent à la France de ne pas s'ingérer dans le conflit Iran-Irak. Fournisseur d'armes à Bagdad, Paris avait amorcé depuis quelques temps un timide dialogue avec Téhéran qui n'a encore rien donné de concret.

La pression du Djihad quelques jours avant des élections que la majorité socialiste au pouvoir risque de perdre au profit des partis de droite rappelle, estiment les observateurs, l'affaire des otages américains de Téhéran au début des années 80, même si le contexte est différent.

Le 20 janvier 1981, 443 jours après leur capture à l'ambassade américaine de Téhéran par des étudiants islamiques, 52 otages américains volaient vers la liberté, 24 minutes après l'investiture du président républicain Ronald Reagan.

Les ayatollahs iraniens avaient refusé jusqu'au dernier moment ce cadeau au démocrate Jimmy Carter.

Dans l'affaire des otages français, le Djihad a d'abord refusé samedi les émissaires officiels du gouvernement français, et réclamé comme interlocuteur un médecin français d'origine libanaise, le Dr Razah Raad, par ailleurs candidat aux élections législatives sur une liste d'opposition.

Le Djihad a ensuite indiqué qu'il ne refuserait pas de recevoir les émissaires français, et laissé la porte ouverte aux négociations, malgré ses menaces et l'annonce de l'exécution de M. Seurat qui a fait l'objet de déclarations contradictoires de la part des Hezbollah (les fous de Dieu).

Sous la pression des derniers événements et devant l'angoisse grandissante des familles des otages qui estiment que le gouvernement doit aller vite quitte à satisfaire certaines des revendications des ravisisseurs, les autorités françaises se sont mobilisées depuis 24 heures : réunions de crise à Matignon et au Quai d'Orsay, le président François Mitterrand étant tenu au courant au fur et à mesure des développements, envoi d'émissaires mais aussi de personnes qui, tel le Dr Raad, peuvent contribuer à un dénouement heureux du drame.

La confirmation que les deux opposants irakiens renvoyés à Bagdad sont en bonne santé — des responsables irakiens ont précisé qu'ils n'étaient pas emprisonnés mais placés en résidence surveillée —, donne une carte à la France, partagée entre son souci d'obtenir la libération de ses ressortissants et celui de ne pas créer de précédent en cédant au chantage.

Le premier ministre Fabius a donné des instructions à l'ambassadeur de France à Beyrouth pour essayer de faire le maximum. Il a toutefois ajouté que si la France cédait au chantage, tous les citoyens français à travers le monde étaient menacés.

◆ Démocratisation

bec c'est la seule façon certaine qu'ont les conservateurs de pouvoir enrainer leur parti.

L'argument de François Gérin n'est pas tombé dans l'oreille d'un nord puisque elle convient exactement à ce que M. Mulrooney avait en tête lorsqu'il est venu donner une entrevue au DEVOIR au mois de janvier. Il avait alors dit, en substance, que le Parti conservateur doit devenir un parti de débats, d'idées, de participation. Aussi, a-t-il donné le petit coup de pouce pour que le débat ait lieu.

Le projet de François Gérin est arrivé pile car sans lui, ce congrès de Montréal du PC n'aurait rien eu pour projeter l'image d'un parti d'idées et de débats. L'élément le plus important du congrès aurait été autrement la révision de la constitution du parti, un processus qui ne soulève aucun débat si ce n'est pour ce qui est de l'abolition du système de quotas pour assurer la représentation des femmes dans les congrès. Il y a quelques jours, François Gérin a obtenu qu'un atelier soit réservé à sa proposition ainsi qu'une période de débat en assemblée plénière.

Le débat aura donc lieu et il sera animé. François Gérin a entrepris, non sans succès, un lobby de tous les instants auprès de ses collègues députés. Mais il sait que l'establishment du parti n'est pas disposé à l'appuyer comme le démontre l'opinion qu'en a par exemple Gisèle Morgan, la directrice nationale associée du Parti conservateur, qui y voit plus de problème qu'autre chose. Le discours que prononcera vendredi en fin d'après-midi le premier ministre Mulrooney pourra être déterminant pour faire pencher la balance un peu du côté de M. Gérin.

Les arguments des adversaires de la proposition sont déjà connus. On fait valoir tout d'abord que depuis le milieu des années 70 la loi oblige la divulgation des noms des contributeurs aux partis politiques fédéraux et que déjà le Parti conservateur a fait ses classes en matière de financement populaire. De 1981 à 1983, les deux tiers des contributions recueillies sont venues de particuliers. En 1984, les entreprises fournissaient toutefois \$11 millions et les particuliers seulement \$10 millions. C'est

nettement mieux que le Parti libéral qui lui a toujours reçu plus des entreprises (sauf en 1982) que des électeurs.

Un second argument consiste à dire que la proposition Gérin ne changerait finalement que peu de choses, sinon que d'accroître les problèmes. Ainsi Mme Morgan souligne que si une entreprise ne peut verser le \$50.000 habituel, on verra tout probablement le président de cette entreprise et ses adjoints verser 10 contributions de \$5.000. En contrepartie, il faudra investir temps et énergies pour organiser des campagnes de financement. Le député de Vancouver qui passe la semaine à Ottawa aura-t-il le temps à consacrer à l'animation de ses militants que supposent de telles campagnes. Le parti est trop grand, trop diversifié selon les régions pour pouvoir fonctionner aussi simplement que dans un parti provincial, dit-elle.

François Gérin ne nie pas que son parti a un bon dossier au chapitre du financement populaire. Aux membres du « PC Fund » qu'il a rencontrés, il a dit simplement : « faisons un pas de plus ». La question de moralité est importante, insiste-t-il, en rappelant que d'aucuns se sont posés des questions en voyant l'automne dernier intervenir dans le dossier des faillites bancaires alors qu'il est de notoriété que les banques contribuent généreusement chaque année aux partis politiques. « En donnant, les compagnies veulent exercer une influence. Si on accepte les dons, on accepte qu'elles puissent exercer cette influence », dit-il.

Un dernier argument utilisé est celui de la nécessité de débattre en profondeur ce projet. Le ministre Michel Côté, qui des années durant a joué le rôle de « bagman », estime ainsi que le congrès n'est pas le lieu pour un tel débat qui devrait se tenir dans un comité plus restreint, question d'en mesurer tous les tenants et aboutissants.

Le député terre-neuvien James McGrath, l'auteur de la dernière réforme parlementaire, partage un peu cet avis. Bien qu'il soit partisan de tout ce qui peut réduire l'influence des multinationales sur les partis politiques, il craint de son côté que le débat ne devienne trop polarisé et trop émotif sur le plancher du congrès. Une partie de la proposition de M. Gérin pose des problèmes philosophiques aux conservateurs, note-t-il faisant référence au débat sur le rôle de l'État dans le financement des partis. M. Gérin propose pour compenser les pertes de revenus qu'entraînera le plafonnement des contributions que l'État verse des contributions annuelles à chaque parti reconnu, une autre pratique québécoise inconnue au fédéral en dehors de la période électorale.

Ne doutant pas qu'il aurait à affronter de nombreuses difficultés, François Gérin veut d'abord amorcer le débat, quitte à procéder par étapes. Déjà, ce serait une victoire si pour la prochaine élection on limitait les contributions aux partis. On équilibrerait ainsi l'influence que chacun peut exercer sur le parti. « Personne dans Mégantic-Compton n'a les moyens de donner \$50.000 au Parti conservateur », dit-il.

Engager ce débat a aussi une valeur symbolique importante pour les conservateurs québécois, estime le député. Pour plusieurs, ce sera le premier congrès conservateur auquel ils participeront et il faut démontrer qu'on peut être plus que des spectateurs dans ce parti, note-t-il. Les Québécois étant habitués à une participation active dans leurs partis politiques provinciaux, c'est là une condition essentielle pour réussir l'enracinement du Parti conservateur au Québec. C'est une nouvelle image qu'il faut projeter, croit-il.

Question d'image, les deux derniers congrès du Parti conservateur ont de fait laissé à plusieurs une mauvaise impression alors que les militants québécois étaient utilisés plus comme machine à voter qu'à penser. Que ce soit lors du congrès de Winnipeg au début de 1983 qui a servi à déloger Joe Clark de la direction du parti ou lors du congrès de juin 84 qui a élu Brian Mulrooney à sa place. Un congrès qui s'est tenu sans qu'on sache d'ailleurs qui a financé les campagnes menées par Brian Mulrooney, Joe Clark, John Crosbie et compagnie.

◆ Cour

La cour de comté avait conclu que sauf si on est à ses trousses, il est illégal de procéder sans mandat à l'arrestation d'un accusé (éventuel) chez lui. La Cour d'appel d'Ontario n'avait trouvé non plus aucun principe autorisant l'arrestation sans mandat dans une maison privée, sauf permission de l'occupant.

Un agent peut déjà, en vertu du Code criminel, arrêter une personne sans mandat s'il a raison de croire qu'elle a commis un crime ou va le faire, si elle est en train de commettre une infraction, ou si elle fait déjà l'objet d'un mandat. Mais le Code est muet quant aux endroits où l'arrestation peut se faire.

La Cour, qui devait donc s'éclaircir de la *common law*, a repris l'affaire *Eccles c. Bourque*. Dans ce jugement, la Cour suprême avait absout des policiers en civil de Vancouver, qui avait tenté d'arrêter, dans un appartement privé, un suspect contre qui des mandats avaient été délivrés à Montréal.

Le tribunal, unanime, avait alors rappelé qu'il y a des occasions où l'intérêt d'un particulier dans la sécurité de sa maison doit céder le pas à l'intérêt public, lorsque le grand public a intérêt dans l'acte judiciaire à exécuter.

« Un criminel n'est pas à l'abri d'une arrestation dans son propre foyer ou dans celui d'un de ses amis ».

« Si la police n'était pas investie du pouvoir de procéder à des arrestations dans des lieux privés, écrit le juge en chef Brian Dickson, un criminel pourrait bénéficier chez lui ou chez quelqu'un d'autre d'une protection absolue et permanente contre

l'application de la loi ».

« Lorsqu'un policier est témoin d'un crime ou arrive sur les lieux peu après, la possibilité qu'il arrête un contrevenant ne devrait pas pouvoir être déjouée du fait que le contrevenant s'est caché dans une maison ou un immeuble d'appartements voisins ».

Outre que, le temps d'aller chercher un mandat, le suspect risque d'avoir fui, un mandat en soi ne saurait prévenir qu'on arrête un innocent ni qu'on provoque de la résistance à l'arrestation.

En conséquence, conclut la Cour, s'il s'agit d'un acte criminel — et non pas de l'importation d'une autre violation d'une loi — et que le suspect se trouve dans des lieux privés, la police pourra procéder à l'arrestation après avoir donné avant d'entrer un avis régulier.

Significativement, le juge Dickson indique que l'affaire Landry a commencé avant l'entrée en vigueur de la Charte canadienne.

Pour le juge Gérard La Forest, cependant, la tradition est claire et unanime, indépendamment de la Charte. Aucun tribunal gouverné par notre philosophie juridique n'a jamais permis à un policier d'aller arrêter un suspect sans mandat dans une maison privée (sauf les exceptions déjà mentionnées et justifiées à l'évidence).

En 1604, justement, lors de l'affaire Semaïne, quand le droit britannique accordait, avec la règle du *château inviolable*, l'exception qui permet au *sherif* du roi de pénétrer de force en cas de refus, c'est pour exécuter un mandat.

À travers des siècles de jurisprudence, le juge La Forest n'a trouvé qu'un seul cas, en 1829, où un juge écrit : « Nous ne pouvons pas confirmer la notion qu'un agent de police n'a pas le droit de pénétrer chez quelqu'un la nuit pour appréhender un suspect ».

Selon lui, sans autorisation expresse, les policiers ne peuvent, en Angleterre, pénétrer dans un lieu privé que dans quatre cas seulement : empêcher un meurtre, poursuivre l'auteur d'un crime, prévenir un acte criminel sur le point d'être commis, poursuivre un contrevenant après une rixe.

Cependant, même des pays de tradition britannique ont accordé, depuis, de plus grands pouvoirs à la police. Ce fut le cas aux Royaume-Uni en 1967. Aux États-Unis, au moins 23 États ont voté des lois permettant à la police d'entrer dans un lieu privé sans mandat.

Le juge La Forest signale cependant que la Cour suprême des USA, dans l'affaire *Paton v. New York*, a invalidé une telle loi comme inconstitutionnelle, en 1980. En vertu de la constitution américaine, « on ne peut pénétrer dans une habitation privée dans le but d'arrêter quelqu'un que si on le fait en vertu d'un mandat ou dans des cas d'urgence ».

Non seulement le juge La Forest soutient-il que la *common law* n'autorise pas une telle pratique, mais il consacre une grande partie de son opinion de 38 pages à montrer que pareille exception risque de détruire la règle elle-même.

Pour lui, un mandat oblige le policier à se demander s'il y vraiment nécessité de violer un principe aussi fondamental de notre société que le caractère sacré du foyer.

Il reprend à son compte l'inquiétude de la Commission de réforme du droit qui se demande comment les policiers pourront appliquer des principes aussi vagues sinon contradictoires.

Il ajoute que les tribunaux ne pourront plus contrôler un pouvoir si discrétionnaire.

Le juge dissident craint que des arrestations soient l'occasion de violence, surtout si les policiers ne sont pas en uniforme, ou usent de ce pouvoir non seulement dans les cas d'actes criminels mais pour de simples infractions.

« Tous les jours nous laissons la liberté à des prévenus qui sont presque certainement coupables, pour assurer qu'aucun innocent n'est puni », dit-il.

Il serait plus sage, selon lui, de garder l'ancien principe que de mettre les policiers et le public en situation de violence. Car on risque ainsi de saper la coopération du public avec la police, chose qui ne manquera pas d'arriver quand des bavures provoqueront l'indignation dans la société.

Enfin, le juge La Forest rappelle l'étude du professeur Paul Weiler, pour qui « les abus de la part de la police visent rarement les membres respectables de la classe moyenne », mais plutôt « les pauvres et les groupes marginaux ou minoritaires ».

Bref, plus que huit juges contre un, la question oppose deux interprétations de la prépondérance à donner à la vie privée et à la sécurité publique. La première école fait confiance à la police, la seconde craint non seulement les abus, mais l'érosion lente d'un des principes les plus fondamentaux des sociétés libres.

Il est prévisible qu'à une prochaine « erreur » un peu spectaculaire de la police, le Parlement réduira la latitude accordée aux policiers, à moins que la Cour suprême ne le fasse elle-même, quand une victime invoquera la Charte canadienne des droits et libertés.

ANGOLA Dix personnes capturées par l'UNITA ont pu s'échapper

LUANDA (AFP) — Dix personnes capturées par l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), opposition armée soutenue par l'Afrique du Sud) il y a une semaine à Andara ont pu s'échapper et cinq d'entre elles sont revenues dans la ville du nord-est angolais, a annoncé hier l'agence de presse ANGOP.

SUR LES CAMPUS

JEAN-FRANÇOIS LACERTE

■ Université du Québec à Montréal

— La semaine culturelle de l'UQAM débute aujourd'hui et se terminera vendredi prochain. Plusieurs activités (danse, performances, spectacles, théâtre, nuit de poésie, conférences, expositions, films, etc...) tiendront l'affiche et auront un thème bien précis : la paix. On obtient plus de renseignements sur la programmation et les horaires en composant le 282-3579.

— L'objectif de la campagne de financement de la Fondation de l'UQAM a été fixée à \$10 millions cette année. Les sommes recueillies serviront à financer quelques projets spéciaux, dont les plus importants sont : aide à la recherche et à la création (\$7.85 millions); continuation d'un programme de bourses d'études (surtout au 2e et 3e cycles : \$2 millions); création d'un programme d'accueil d'universitaires étrangers (\$150.000).

■ Université Mc Gill

— Le *Mc Gill Daily* (édition française) publiera cette semaine un numéro spécial sur le fait français. Cette livraison de l'hebdomadaire français publié par les étudiants de Mc Gill traitera principalement de la situation des francophones de Mc Gill, autant du point de vue académique que personnel. Le numéro portera également sur la culture française en général et de ses différences avec la culture anglaise.

■ Université de Montréal

— 96 personnes ont répondu au sondage du syndicat des professeurs (SGPUM) concernant la qualité de l'air au pavillon Marie-Victorin, une « victime » du formaldéhyde. Selon les données préliminaires recueillies et déjà publiées, 46 personnes ont signalé avoir présenté des symptômes décrits dans le questionnaire. De plus, rapporte le syndicat dans la dernière livraison de son bulletin syndical, 60 % des répondants ont déclaré que ces symptômes disparaissent lorsqu'ils quittent l'immeuble.

— Le service des sports organise des camps de jours pour les jeunes. Ces activités sont ouvertes pour les 6-15 ans, et plusieurs activités sont organisées, comme par exemple : sports, plein-air, arts et culture et enfin des activités informatiques. 343-6150.

■ École de Technologie supérieure

— L'ÉTS veut accentuer sa présence dans la région de Québec. C'est pourquoi un comité consultatif composé de représentants des milieux industriels et de l'enseignement a vu le jour dernièrement. Le comité aura pour but de faire ressortir les besoins et attentes de la région de Québec et de l'Est du Québec au point de vue de la formation et des services en milieu technologique que pourrait offrir l'ÉTS. Par ailleurs, l'ÉTS offrira à Québec, dès septembre prochain, le programme de baccalauréat en technologie de la production automatisée. 418-529-6661.

■ ENAP

— Le calendrier du début avril pour les sessions de perfectionnement de l'École nationale d'administration publique comprend trois cours à Montréal et deux à Québec. Ce sont, pour Montréal : *La qualité de vie au travail et la motivation* (2 et 3 avril); *Le droit administratif et le gestionnaire public* (3 avril); *l'intelligence artificielle* (3 et 4 avril). À Québec, les sessions offertes sont : *Management et leadership* (1er et 2 avril); *L'analyse transactionnelle et le management* (2 au 4 avril). Il faut s'inscrire au moins trois semaines à l'avance. 418-657-2485, poste 2350.

■ En vrac

— Le centre interuniversitaire d'études européennes organise, dans le cadre des élections législatives françaises, une table ronde à laquelle participeront Mme Louise Beaudoin (ex-députée générale du Québec à Paris), M. Stephen Bornstein, professeur à l'université Mc Gill (science politique), M. Alex MacLeod, professeur à l'UQAM (science politique) et M. Gérard Pelletier, ex-ambassadeur du Canada en France. M. Guy Bouthillier, directeur du Centre, animera le débat. Au salon Argenteuil de l'hôtel Méridien, le jeudi 13 mars à 18h 30.

AUJOURD'HUI

C'est ce lundi et ce mardi qu'a lieu le premier festival *western* organisé, avec les artistes, par le club Les Quatre Roues. Rendez-vous à compter de 20 h au 1195, rue Ethier, à Montréal-Nord. 325-0703.

Le CLSC Métro vous invite à une séance d'information sur le logement, dès 19 h aux Services communautaires catholiques (1857, boulevard de Maisonneuve ouest). On y parlera de hausses de loyer, de rénovations, des services de la Régie du logement et des recours à l'aide juridique. 932-2616.

Le Regroupement des séparées et divorcées de l'Ouest vous invite à un café-rencontre, à 19 h 30 au CLSC de Pierrefonds (15700, boulevard de Pierrefonds). L'astrologue Marie Coupai sera l'animatrice. 626-1998 ou, le soir, 820-7338.

À la salle du Gesù (1200, rue de Bleury), de 19 h 30 à 21 h 30, les pères Jean L'Archevêque et Jacques Cuesteau, jésuites, animeront la quatrième d'une série de six rencontres dans le cadre d'une retraite du carême : « Qui est Jésus-Christ et qu'est-ce que ça change dans ma vie ? ». Jésus de Nazareth, un homme au cœur d'or. 866-2305.

« La paix est-elle encore possible ? » : tel est le thème d'un panel organisé dans le cadre de l'année internationale de la Paix avec l'animateur Guy Faïement. Rendez-vous à 19 h 30 au Centre Saint-Pierre. 524-3561, poste 304.

Plusieurs personnes vivent des situations particulières dans leur famille. Le Centre de ressources en éducation populaire du service de l'éducation des adultes de la CECM (3000, rue Beaubien est) offre des soirées de partage et de réflexion avec la recherche de solutions. Ces soi-

rées auront lieu les lundis aux deux semaines de 19 h à 22 h, à compter de ce lundi. 374-8650.

L'Association québécoise pour la défense des droits des retraités de Longueuil offre une rencontre d'information sur la Curatelle publique, à 10 h 30. M. Forgues agira comme personne-ressource. Rendez-vous au 1972, chemin de Chambly. 670-4192.

Le CLSC de Longueuil-Ouest offre une série de trois rencontres sur le vécu des femmes durant la ménopause. On y traitera d'anatomie, de physiologie, de sexualité, de l'image sociale de la femme de 40 ans, des hormones. Rendez-vous les lundis 10, 17 et 24 mars. 651-9830, poste 319.

Le département de théâtre de l'Université du Québec à Montréal présente une conférence de M. Albert Flocon : « Souvenirs du théâtre au Bauhaus », illustrée de diapositives et accompagnée de la projection du film *Mensch und Kunstfigur* (« L'Homme et les figures de l'art »). Rendez-vous à 20 h à la salle J-2020 du pavillon Judith-Jasmin (1455, rue Saint Denis). 282-3268.

Haute-femme de Montréal-Nord vous convie à une fête, au CLSC de Montréal-Nord (11441, boulevard Lacordaire). 328-2055.

La fondation Le Chien voyant en est à sa sixième campagne annuelle de souscription. Le chien-guide représente, pour des milliers d'aveugles, une solution au problème de mobilité. Un reçu officiel, pour fins d'impôt, sera expédié. On peut faire un don à la fondation Le Chien voyant, inc., 175, rue-Bélair est, Rosemere, J7A 1A8.

MACRO-ÉCONOMIE

JOCELIN DUMAS

■ LES INVESTISSEMENTS AUGMENTERONT DE 4.6 % EN 1986

Statistique Canada estime que le total des dépenses en immobilisations au Canada devrait atteindre \$ 85,852 millions en 1986, soit une augmentation de 4.6 % par rapport au chiffre de \$ 82,091 millions de 1985. La hausse de l'année précédente s'élevait à 8.9 %, par rapport à des dépenses de \$ 75,378 millions réalisées en 1984.

Le secteur de la fabrication domine une nouvelle fois les augmentations de dépenses en immobilisations des entreprises en 1986. Le total de \$ 12,887 millions dépasse de 17.1 % celui de \$ 11,004 millions de 1985. La plupart des branches d'activité enregistrent en 1986 une augmentation, notamment celles du matériel de transport (71.5 %), des produits du papier (14.4 %), des produits chimiques (13.4 %) et des produits électriques (13.7 %). Une augmentation de \$ 64 millions des raffineries de pétrole fait suite à une baisse de \$ 145 millions en 1985.

Par région, quatre provinces font ressortir une progression en 1986 : l'Ontario, 12.2 %; l'Alberta, 9 %; le Manitoba, 8.9 %; le Québec, 3.6 %. Les autres provinces enregistrent un recul : les Territoires, 24.5 %; la Nouvelle-Écosse, 14.5 %; la Colombie-Britannique, 6.7 %; Terre-Neuve, 4.8 %; la Saskatchewan, 3.3 %; et l'Île-du-Prince-Édouard, 0.2 %.

■ L'indice de production industrielle augmente de 0.7 % en décembre

L'indice de la production industrielle canadienne a augmenté de 0.7 %, à 151.3 au cours du mois de décembre, du niveau de 150.3 où il se situait en novembre, rapporte Statistique Canada. L'indice désaisonnalisé, qui a une base de 100 pour 1971, s'établissait à 144.6 en décembre 1984. L'indice de production industrielle est calculé à partir de composantes de l'indice de production intérieure brute.

■ Les prix industriels ont progressé de 0.7 % en janvier

L'indice des prix des produits industriels (IPPI, 1981 = 100) a atteint le niveau préliminaire de 120.5 au mois de janvier 1986, en hausse de 0.7 % par rapport à l'indice révisé de 119.7 établi en décembre 1985. La progression annuelle, calculée en comparant le niveau de janvier 1986 à celui de janvier 1985, s'est chiffrée à 2.6 %, soit à un niveau supérieur à la moyenne de 2.3 % observée entre octobre et décembre 1985.

■ 159.1 milliers de salariés de moins

Selon les données préliminaires, le nombre de salariés pour l'ensemble des activités économiques au Canada atteignait 8,957.2 milliers de personnes en décembre 1985, ce qui représente une diminution de 159.1 milliers de personnes entre novembre et décembre. L'emploi a diminué dans toutes les industries et dans toutes les provinces et territoires, à l'exception du Yukon, qui n'a pas varié.

■ Les paiements d'assurance-chômage ont augmenté de 2.4 % en 1985

En 1985, les paiements d'assurance-chômage se sont élevés à \$ 10,227 millions, soit une augmentation de 2.4 %, par rapport à 1984. Cette augmentation originaire essentiellement des prestations hebdomadaires moyennes, qui ont augmenté de 5.8 %, par rapport à 1984 (de \$ 161.62 à \$ 170.96). En contrepartie, le nombre de semaines de prestations s'est établi à 59.8 millions, en baisse de 3.4 % en regard du total de 61.9 millions enregistré en 1984.

La croissance ne suffit pas pour vaincre le chômage en France...

FRANÇOIS THIOT
du journal Le Monde

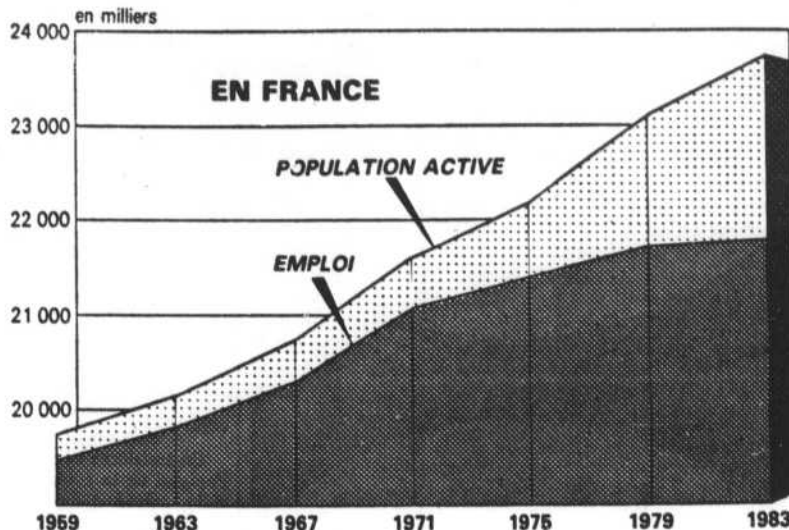
Ce qui saute aux yeux lorsque l'on trace les courbes décrivant le chômage en France au cours des 25 dernières années, c'est son aspect essentiellement démographique. Entre la courbe de l'emploi progressant faiblement et s'infléchissant modérément lors des deux chocs pétroliers, et la courbe de la population active présentant une pente beaucoup plus raide, on voit parfaitement l'espace s'élargir progressivement et le chômage augmenter régulièrement depuis le début des années 60.

Aussi, sa spectaculaire aggravation intervenue depuis 1975 n'apparaît-elle que comme la prolongation d'un phénomène ancien et simplement amplifié par la malencontreuse coïncidence entre un ralentissement de la progression de l'emploi — mais non un plongeon brutal — et une accélération de l'augmentation de la population active. Cette observation relative sensiblement les raisonnements qui font reposer la responsabilité du chômage sur les chocs pétroliers et qui placent tous les espoirs dans la croissance, seule susceptible de le résorber.

En effet, la croissance économique n'a jamais créé beaucoup d'emplois en France : 125,000 par an entre 1959 et 1971, 60,000 par an entre 1971 et 1983, soit + 11 % pour une augmentation en volume du PIB de 162 % sur l'ensemble de la période. Même si l'on se réfère aux années où la croissance a été portée à son maximum (+ 5.9 % l'an entre 1968 et 1973), le rythme de création nette d'emplois n'a pas dépassé 225,000 en moyenne par an. Cela signifie que si cette croissance en tous points exceptionnelle s'était maintenue depuis 1973, il y aurait encore du chômage en France.

On peut encore en déduire qu'il faudrait retrouver cette période de croissance effrénée pendant 15 ans pour résorber le chômage actuel, en supposant que la croissance démographique des classes d'âge adultes soit stoppée, ce qui ne sera pas le cas avant 2005.

Cette faible élasticité de l'emploi à



la croissance peut se comprendre si l'on considère le nombre des emplois offerts comme un solide entre les multiples créations d'emplois générées par la croissance (extensions de capacité, nouvelles activités) et les non moins nombreuses destructions d'emplois causées par cette même

croissance. On oublie trop souvent, en raison du préjugé qui ne prête à la croissance que des effets bénéfiques pour l'emploi, que c'est la croissance qui est responsable de la destruction des emplois dans les secteurs en restructuration ou en voie de disparition. En effet, c'est bien parce que,

grâce à la croissance, des niveaux de revenu considérés autrefois comme normaux correspondent aujourd'hui à des revenus de misère, que ces emplois disparaissent.

Personne n'oserait proposer aux ouvriers français de travailler autant en étant trois ou quatre fois moins payés pour les remettre au niveau de leurs homologues du tiers monde, ou aux jeunes agriculteurs de vivre comme l'ont seulement fait leurs grands-parents : voilà pourquoi les emplois disparaissent, car les progrès de la productivité ne peuvent pas toujours compenser le surcroît du travail ou, en permettant la multiplication de la production, ne s'accompagnent pas nécessairement de l'extension des débouchés correspondants.

La variation de l'emploi offert est donc un solide, et il n'y a aucune raison de présumer qu'elle doive être plus positive que nulle ou négative, et encore moins qu'elle s'adapte automatiquement aux variations de la démographie, celles-ci dépendant de bien d'autres facteurs.

Une fois constatée la faiblesse chronique de la création nette d'emploi

Voir page 10 : Chômage

... ni la réduction du temps de travail

DOMINIQUE TADDEI
du journal Le Monde

Pendant longtemps, la réduction du temps de travail a davantage semblé être une question d'opinion qu'un sujet d'analyse économique. Cette dimension n'a évidemment pas disparu, mais, aujourd'hui, les controverses les plus vives portent sur la question cruciale de savoir si la réduction du temps de travail améliore, tout compte fait, la situation de l'emploi.

A cet égard, trois effets principaux, d'importance d'ailleurs inégale, peuvent jouer un rôle et modifier l'incidence de la réduction du temps de travail sur l'emploi :

■ L'effet de partage. Il est précisé-

ment celui qui prétend assurer une répartition de l'emploi sur un plus grand nombre pour une masse d'heures travaillées donnée. Dans sa version sommaire, il consiste à appliquer une simple règle de trois : si on réduit de 40 heures à 39 heures la durée du travail, on augmenterait les effectifs employés de un quarantième, c'est-à-dire de plus de 500,000.

Tel aurait dû être le cas en France en 1982 ! On a pourtant été loin du compte dans cette expérience, comme dans toutes celles tentées auparavant, pour deux raisons principales : d'une part, l'effet de partage, irréfutable dans son principe, suppose que les chômeurs susceptibles d'être embauchés aient les qualifications requises. Alfred Sauvy a

montré que cette condition était très peu remplie dans la France du Front populaire et de la loi des 40 heures.

Cela est évidemment beaucoup moins vrai à notre époque, mais il est cependant bon de garder présent à l'esprit cette contrainte de qualification. Elle invite à ne prôner la réduction du temps de travail que sous bénéfice d'inventaire, ce qui conduit à l'évidence à des procédures décentralisées. D'autre part — et surtout — bien d'autres effets viennent compliquer la relation entre réduction du temps de travail et emploi.

■ L'effet direct sur la productivité du travail. Il ne s'agit évidemment ici que de gains induits par la réduction du temps de travail, et non de

Voir page 10 : Temps de travail

LES TITRES RÉA

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix au marché 03-03-86	Prix au marché 07-03-86	Var.
10-12-85	* ACIS	150 %	2.0 \$	2.0 \$	410	390	-25
24-10-85	* Allgro	150 %	3.5 \$	5.0 \$	17	17 1/2	+ 1/4
14-11-85	* Antopex	150 %	5.0 \$	5.0 \$	6 1/2	8 1/2	+ 2
22-06-84	* Berceley pr. conv.	150 %	4.0 \$	4.0 \$	460	455	-5
07-11-85	* Bilrite	100 %	11.5 \$	8.0 \$(3)	11 1/4	11 1/2	+ 1/4
28-05-85	* Bombardier B	75 %	28.6 \$	13.0 \$	16 1/2	17 1/2	+ 1/2
27-11-84	* Blotect Electronics	150 %	7.0 \$	5.0 \$	495	5	-5
15-06-84	* Canam Manac Inc. A	100 %	9.5 \$	9.5 \$	28 1/2	23 1/2	+4 1/4
08-12-84	* Cancom	150 %	20.0 \$	5.0 \$	8 1/2	9	+ 1/4
06-09-85	* Cascades	100 %	17.2 \$	10 1/2	15 1/4	15 1/2	+ 1/4
22-03-84	* CB Pak Inc.	75 %	27.0 \$	12 1/2 \$(3)	27 1/2	28 1/2	+ 1/4
27-12-84	* CB Pak Inc.	75 %	24.0 \$	12 1/2	27 1/2	28 1/2	+ 1/4
10-09-85	* Ciment St-Laurent A	50 %	14.0 \$	22.0 \$	27 1/2	27 1/2	—
03-10-84	* Circo Craft Inc.	150 %	23.1 \$	8 1/4	8 1/2	9 1/4	+ 1/4
15-06-85	* CFCF Inc.	75 %	44.0 \$	13 1/2	19 1/2	19 1/2	+ 1/4
23-04-85	* Consolidated Bathurst	50 %	100. \$	16 1/2	24 1/2	25 1/2	+ 1/2
14-11-85	* Cont. Pharma Cryosan A	150 %	5.0 \$	5.0 \$	450	465	+ 15
14-11-85	* Cont. Pharma Cryosan B	150 %	5.0 \$	5.0 \$	430	465	+ 35
07-05-85	* Corp. Fin. Power	50 %	27.4 \$	27 1/2	32 1/2	34 1/2	+ 1 1/2
11-12-84	* Datagram Inc.	150 %	3.0 \$	3.0 \$	340	325	-15
26-06-85	* Datamark	150 %	2.0 \$	2.0 \$	385	450	+ 65
15-06-85	* Dofor Inc.	50 %	25.0 \$	9 1/2	11 1/4	11 1/4	+ 1/4
06-06-85	* Domtar	50 %	56.2 \$	17 1/2 \$(6)	28 1/2	29	+ 1/4
05-12-85	* Donohue Inc.	50 %	16.0 \$	17 1/2	23 1/2	26 1/2	+ 2 1/2
18-12-84	* Entreprises Hartco	150 %	7.0 \$	7.0 \$	430	430	—
30-09-85	* Equipements Denis	150 %	2.0 \$	2.0 \$	280	340	+ 60
04-12-85	* F. Armex pr. conv.	150 %	2.2 \$	2.0 \$	175	166	-9
07-11-84	* FCA Internationale	100 %	12.5 \$	18.0 \$	28 1/2	29 1/2	+ 1 1/2
07-08-85	* Gaz Métropolitain Inc.	100 %	75.9 \$	11 1/2	11 1/4	10 1/2	- 1/4
29-10-84	* Goodfellow	150 %	5.0 \$	5.0 \$	480	485	+ 5
26-11-85	* Groupe Cogeco	100 %	8.3 \$	7 1/2	7 1/2	8 1/2	+ 1 1/2
23-10-85	* Groupe Kaufel	150 %	6.3 \$	6.0 \$	8 1/2	10 1/4	+ 1 1/4
30-12-85	* Groupe Lacroix	150 %	2.7 \$	3 1/2	265	284	+ 19
24-10-85	* Groupe La Laurentienne	50 %	30.0 \$	10.0 \$	11 1/2	11 1/2	—
06-01-86	* Groupe Tolec	150 %	2.0 \$	2.0 \$	345	390	+ 45
29-10-84	* Groupe Trans. GTC.	150 %	10.0 \$	8 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1 1/2
21-11-85	* Groupe Videotron	75 %	23.3 \$	7 1/2	13 1/2	13 1/2	—
07-06-85	* Guardcor Invest.	150 %	10.0 \$	9 1/2 \$(3)	6 1/4	6 1/4	+ 1/4
19-12-85	* Idéal Métal	150 %	13.0 \$	5 1/2	485	5 1/2	+ 77
12-11-85	* IPI Inc.	150 %	5 1/2	5 1/2	8 1/2	10 1/4	+ 1 1/2
29-11-85	* Industries Charan Inc.	100 %	10.0 \$	10.0 \$	13 1/2	14 1/2	+ 1 1/2
11-12-85	* Lambert-Somec	150 %	5.0 \$	3 1/4	405	5 1/4	+ 1 1/4
07-01-86	* Lavalin Tech.	100 %	10.0 \$	4 1/2 \$(3)	385	380	-5
25-03-84	* Louvem Inc. pr. conv.	150 %	8.0 \$	5.0 \$	240	245	+ 5
15-11-85	* M-Corp Inc.	150 %	4.8 \$	14 1/2	18 1/2	19	+ 1/4
16-12-85	* Matco Mart Inc.	150 %	2.5 \$	2.5 \$	230	245	+ 15
22-10-85	* MPA Vidéo Inc	150 %	3.5 \$	425	360	325	-35
09-04-84	* McNeil, Mantha Inc.	150 %	3.0 \$	300	6 1/2	7 1/2	+ 1 1/2
03-01-86	* Mines Abcourt pr. conv.	150 %	7.0 \$	7.0 \$	475	495	+ 20
30-12-84	* Mines D'Or Val	150 %	2.2 \$	150	270	280	+ 10
20-02-85	* Mines J.A.G. Ltée	100 %	0.5 \$	160	49	41	-8
22-03-84	* Montreal Trustco	75 %	27.5 \$	12 1/2	17 1/2	18 1/2	+ 1 1/2
22-11-85	* Memotec Data	150 %	10.5 \$	7 1/2 \$(3)	7	7	—
27-03-84	* Morgan Trustco	100 %	6.0 \$	6.0 \$	330	295	+ 35

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix au marché 03-03-86	Prix au marché 07-03-86	Var.
10-07-85	* Multidev Immoilia Inc.	150 %	2.5 \$	3.0 \$(3)	5 1/4	6	+ 1/4
27-12-85	* Multidev Pr. Conv.	150 %	3.3 \$	4 1/2	6 1/2	6 1/2	+ 1/2
xx-10-85	* Office Equipment	100 %	10.0 \$	8.0 \$	12 1/2	13 1/2	+ 1/2
19-12-85	* Ordinateurs Hypocrat	150 %	2.0 \$	3.3 \$	450	435	-15
22-11-84	* Perkins	150 %	7.2 \$	5 1/2	5 1/4	5 1/4	+ 1/4
15-11-84	* Petro-Sun pr. conv. s1	150 %	4.0 \$	3 1/2 \$(3)	280	280	—
20-11-85	* Premier Choix-TVEC	150 %	6.0 \$	5.0 \$	8 1/2	8 1/2	—
17-10-85	* Promatek Ltée	150 %	3.9 \$	325	325	350	+ 25
09-12-85	* Proviso	100 %	32.0 \$	16.2 \$	18 1/2	19 1/2	+ 1 1/2
19-09-85	* Radiomutuel	100 %	12.0 \$	5.0 \$	7 1/2	7 1/2	+ 1/4
12-07-85	* Ressources Alquebelle	100 %	9.0 \$	5.0 \$	375	355	-20
20-06-85	* Ressources AuNore	150 %	12.0 \$	250 (3)	140	130	-10
03-01-86	* Ressources La Pause	100 %	0.3 \$	70	35	30	-5
15-07-85	* Ressources Yorbeau	150 %	2.2 \$	70	56	60	+4
31-12-85	* Restaurants Sportscene	150 %	2.5 \$	250	350	360	+10
23-12-85	* Boutiques San Francisco	150 %	5.8 \$	5 1/2	9 1/2	8 1/2	-1/2
23-12-85	* Sanivan	100 %	5.0 \$	4 1/2 \$(3)	450	460	+ 10
12-12-85	* Sico Inc.	100 %	27.5 \$	13 1/2	16 1/2	17 1/2	+ 1 1/2
17-06-85	* Sumabus Inc.	100 %	10.0 \$	5.0 \$	7 1/2	6 1/2	-1/2
09-04-85	* Techmire Ltée	150 %	2.6 \$	4.0 \$	350	335	-15
21-12-84	* Télé-Capitale	100 %	23.0 \$	5.0 \$	12 1/2	13 1/2	+ 1 1/2
05-11-84	* UAP Inc.	100 %	8.0 \$	17 1/2	26 1/2	27 1/2	+ 1 1/2
27-12-84	* Unigesco pr. conv. 1	100 %	8.0 \$	6.0 \$	10 1/2	10 1/2	+ 1/4
16-09-85	* Unigesco B	100 %	55.0 \$	475 (3)	490	5 1/2	+ 35
27-11-85	* Uni-Select	150 %	3.0 \$	3.0 \$	5 1/2	5 1/2	+ 1/4
11-10-85	* Visway Transport	150 %	11.2 \$	7 1/2	7 1/2	7 1/2	+ 1/4
15-10-85	* Volcano	150 %	15.0 \$	7 1/2	9 1/2	11 1/2	+ 2 1/2

ÉMISSION EN COURS

22-01-86	Tapis Peerless	75 %	1.8 \$	8 1/2 \$(7)	—	—	—
----------	----------------	------	--------	-------------	---	---	---

PROGRAMME DE RÉINVESTISSEMENT ET D'ACHAT D'ACTIONS

Prochaine date limite	Émetteur	Déduction	Montant trimestriel maximal	Dividende annuel	Prix au marché 03-03-86	Prix au marché 07-03-86	Var.
06-06-86	Alcan	50 %	2 000 \$	0.8 US \$	46 1/2	46 1/2	— 1/2
14-03-86	Banque de Montréal	50 %	20 000 \$(4)	1.96 \$	28	28 1/2	+ 1/4
14-03-86	Banque Royale	50 %	7 500 \$	2.00 \$	28 1/4	28 1/2	+ 1/4
20-03-86	Canadien Pacifique	50 %	20 000 \$(5)	0.48 \$	17 1/2	18 1/2	+ 1 1/2
13-03-86	Dominion Textile	75 %	4 000 \$	0.48 \$	15 1/2	18	+ 2 1/2
06-06-86	Domtar	50 %	4 000 \$	0.88 \$	28 1/4	29	+ 1/4
08-04-86	Ent. Bell Canada	50 %	20 000 \$(4)	2.36 \$	38 1/2	39	+ 1/2

Indice RÉA — Lévesque, Beaubien (1,000 en janvier 1982)

—	2570	—
---	------	---

- * Premier appel public à l'épargne
- (1) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 1.
- (2) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 6 pour 1.
- (3) Bon de souscription exclus (valeur estimée).
- (4) Par exercice.
- (5) Par année.
- (6) Crédits d'impôt exclus et tenant compte du fractionnement par deux.
- (7) Chiffre préliminaire sujet à changement.

Compilation par LE DEVOIR.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

En prenant le contrôle de SEAT Volkswagen conforte sa 1re place en Europe

THIERRY MALINIAK
du journal *Le Monde*

Après un an et demi de négociations, le numéro un de l'automobile en Europe, l'allemand Volkswagen, a décidé, le 21 février, de racheter 51 % de SEAT, le principal constructeur espagnol, propriété du holding public INI (Institut national d'industrie) en constant déficit. Cette prise de participation majoritaire coûtera 600 millions de DM au constructeur de Wolfsburg qui conforte sa position (12,9 % du marché européen en 1985), avec un deuxième réseau commercial et une troisième marque, aux côtés de Volkswagen et d'Audi.

D'ici à 1990, VW aura pris le contrôle total de SEAT, avec l'acquisition de 25 % supplémentaires du capital dès la fin de cette année. Mais ces prises de participations ne représentent qu'une petite part des sommes que VW compte investir en Espagne.

Volkswagen veut ainsi moderniser les ateliers SEAT de Barcelone et peut-être reconstruire complètement les usines de production de Martorell, des investissements qui se chiffrent à environ cinq milliards de DM pour VW (15 milliards de francs).

Pour le président de VW, M. Carl H. Hahn, l'engagement de Volkswagen dans SEAT relève d'une stratégie à long terme, visant à consolider la place du constructeur au niveau européen dans le domaine des petites voitures.

SEAT restera une sorte de section autonome de VW, un peu à la façon d'Audi, et il n'est pas prévu d'arrêter la production de ses propres modèles dont 153,000 ont été vendus l'an dernier en Europe. La direction de VW a précisé qu'elle comptait porter la production des usines SEAT à 400,000 voitures par an au début des années 90. En 1985, SEAT a fabriqué 320,000 véhicules (dont 94,000 VW), réalisant un chiffre d'affaires de 240

Voir page 11 : Volkswagen

◆ Chômage

En France, on ne peut s'étonner du niveau élevé du chômage lorsque l'on considère les évolutions démographiques : + 200,000 actifs de 20 à 59 ans chaque année à partir de 1962, + 350,000 l'an entre 1968 et 1982. Telle a été la conséquence conjuguée du renouveau de la natalité pendant les années 50 et 60, du développement de l'activité des femmes et de l'immigration.

Aussi, malgré l'élargissement de la scolarisation et des régimes de retraite qui a considérablement allégé l'offre de travail, malgré 20 années de croissance économique historique, le chômage atteignait-il déjà un niveau de 500,000 individus avant même la crise de 1973, et l'équilibre du marché du travail était-il particulièrement fragile.

Il a suffi que le rythme des créations d'emplois perde son caractère exceptionnel, quoique très limité, et que les effets de la baisse d'activité aux âges extrêmes fléchissent un peu, tandis que se poursuivait l'accroissement rapide de la population active adulte, pour que le niveau du chômage bondisse en quelques années à 2,4 millions d'individus.

Dans cette optique, l'avenir n'est guère encourageant puisque la population adulte augmentera encore de 140,000 individus par an pendant les 20 prochaines années et que le taux d'activité des femmes n'a pas terminé sa progression. En revanche, les effets d'éviction des jeunes

durée du travail.

Mais il faut ici aller plus loin : les effets attendus de réorganisation de ce type peuvent être sensiblement plus faibles au niveau de la branche que pour une entreprise donnée. Si les parts de marché gagnées par un producteur installé en France le sont au détriment d'autres producteurs également installés sur la sol nationale, cet « effet de cannibalisme » vient largement « manger » les gains d'emplois attendus.

On peut dégager de cette analyse trois conclusions principales. En premier lieu, la réduction du temps de travail ne peut réussir à améliorer la situation de l'emploi que si elle est menée de manière décentralisée et sélective, ce qui correspond d'ailleurs aux objectifs fixés dans le IX^e Plan.

En deuxième lieu, le seul élément qui soit en toute circonstance favorable est l'allongement de la durée d'utilisation des équipements, même si son impact est lui aussi variable. Cela nous paraît démontrer qu'on ne devrait pas discuter que des deux durées en même temps : faire travailler plus longtemps les machines et moins longtemps les hommes apparaît pour l'emploi comme un slogan beaucoup plus exact que celui de partage du travail.

En troisième lieu, les effets sur l'emploi de la compensation salariale, même diversifiés en fonction de chaque situation, sont ambigus. Cela renvoie à la nature ambivalente du salaire : en tant que coût de production, il est évidemment souhaitable de la réduire face à une concurrence internationale accrue ; en tant que revenu du plus grand nombre, il faut non moins évidemment souhaiter l'augmenter pour stimuler les commandes.

Face à une crise durable de nature complexe, il n'y a évidemment pas de solution simple ; mais la situation justifie bien des remises en causes et des réflexions nouvelles. À côté de la mise en place d'une nouvelle régulation internationale concertée, la réduction du temps de travail peut apporter une contribution décisive à la situation de l'emploi, si elle s'accompagne d'un usage plus efficace de l'outil de production.

Entre 1953 et 1983

	Croissance du PNB (ou PIB) en volume	Emploi	PNB (ou PIB) par emploi	Taux de salaire horaire indust. manufact.	Démographie (15-65 ans)
États-Unis	+ 115,7 %	+ 52,5 %	+ 41,4 %	+ 28,2 %	+ 44,8 %
Japon	+ 475,6 %	+ 32,2 %	+ 335,3 %	+ 266,5 %	+ 36,3 %
France	+ 162,1 %	+ 11,4 %	+ 135,2 %	+ 140,8 %	+ 23,1 %
Allemagne	+ 105,6 %	- 1,8 %	+ 109,4 %	+ 112,4 %	+ 7,7 %
Italie	+ 153,1 %	+ 3,4 %	+ 144,7 %	+ 135,9 %	+ 16,8 %
Royaume-Uni	+ 64,7 %	- 3,1 %	+ 70 %	+ 38,1 %	+ 5,7 %

Source : OCDE

et des plus de 60 ans montrent déjà leurs limites, et c'est le noyau dur qui commence à être attaqué.

Il faut savoir que depuis le début des années 80, il y a plus d'actifs âgés de 20 à 59 ans que d'emplois accessibles en France. Or on ne pourra pas abaisser dans le futur le taux d'activité de ces tranches d'âge aussi facilement et aussi massivement qu'on l'a fait dans le passé pour les moins de 20 ans, pour qui ce taux a chuté de 42 % à 19 % entre 1962 et 1982, et pour les plus de 60 ans, de 28 % à 10 % pendant la même période.

L'avenir, c'est donc une offre de travail qui continuera probablement de croître, alors même que le stock de 2,4 millions de chômeurs n'aura pas été résorbé. Sauf à se résigner au cheminement inexorable vers le cap des trois millions de chômeurs, il convient donc de revenir sur les liens entre croissance et emploi et de chercher à comprendre les raisons d'une aussi faible relation entre ces deux paramètres.

L'opposition entre l'Europe et les États-Unis rappelle spectaculairement la dualité du travail, facteur de production, certes, mais aussi clé de répartition des revenus primaires entre les travailleurs. En augmentant le revenu par travailleur dans des proportions équivalentes à la croissance ou, en d'autres termes, en distribuant l'intégralité des fruits de la croissance aux travailleurs en place, il était, par construction, impossible d'augmenter le nombre de ces travailleurs en Europe. Sauf à diminuer le revenu des autres parties prenantes, ce qui a été fait dans une certaine mesure — la part du revenu primaire des ménages dans le revenu national est ainsi passée de 79,5 % à 84,5 % en France entre 1959 et 1984, au détriment des entreprises —, on rencontre rapidement des limites quant à la capacité d'un pays à investir et à préparer la croissance future. Inversement, les États-Unis ont su faire face à une croissance démographique exceptionnelle en augmentant massivement le nombre des emplois pendant cette même période.

Mais la multiplication des prétendants au partage des fruits de la croissance n'a été rendue possible que par la fluidité des règles du marché américain et par la limitation du pouvoir d'achat individuel qui en a résulté. La même analyse peut être développée pour le Japon, à cela près qu'avec une croissance de 475 % les Japonais pouvaient aisément se

contenter d'une progression de 266 % de leur pouvoir d'achat et créer 32 % de nouveaux emplois, tout en laissant encore une marge résiduelle pour l'investissement.

Est-ce à dire que ces observations confirment les thèses néo-libérales selon lesquelles le chômage résulte essentiellement de la rigidité à la baisse du pouvoir d'achat et, pourrait-on ajouter, de sa trop grande fluidité à la hausse ? Oui, d'une certaine manière, car on ne peut contester, malgré le caractère tabou qui s'attache en France à la notion de pouvoir d'achat individuel, que 160 % de croissance ne permettent que 160 % d'augmentation du pouvoir d'achat d'un nombre constant de travailleurs, ou 73 % d'augmentation du pouvoir d'achat d'un effectif augmenté de moitié, et que l'arithmétique la plus élémentaire ne permet pas de jouer sur les deux tableaux.

Cela étant, il faut bien se rendre compte que peser sur le pouvoir d'achat horaire, limiter le coût du travail pour rendre celui-ci plus attractif, mettre deux travailleurs à plein temps là où un seul suffirait ou produire une voiture en deux fois plus de temps qu'il ne le faudrait ne peut passer pour un programme singulièrement séduisant et porteur d'avenir. C'est tout simplement ralentir le progrès, s'opposer à la mise en œuvre pratique du développement scientifique et technique et adopter un comportement qui n'est pas très éloigné de celui qui a cours dans les pays de l'Est, où, comme chacun sait, il n'y a pas de chômage, mais beaucoup de travailleurs en surnombre.

La clé de la contradiction qui réside entre la nécessité de limiter le pouvoir d'achat individuel pour faire de la place à tout le monde et l'acceptation sans réserves du progrès, donc de l'augmentation du coût horaire du travail, doit être recherchée dans l'évolution de la durée du travail. On identifie communément emploi et effectif de travailleurs employés. Or l'emploi au sens économique du terme n'est pas un effectif, mais une quantité nécessaire de travail, c'est-à-dire le produit d'un nombre de travailleurs par la durée individuelle du travail.

Sur le moyen et le long termes, peu importe, si l'heure est payée au même tarif, que 21 millions d'individus travaillent pendant 39 heures par semaine, comme c'est le cas au-

jourd'hui en France, ou 18 millions pendant 46 heures, comme en 1960, ou 23 millions pendant 35 heures, comme ce pourrait être l'objectif des années à venir. Ce qui compte, c'est le volume d'heures nécessaires à la production demandée dans l'instant, volume qui est beaucoup plus fonction de l'état du stock de capital, du progrès des techniques et de la gestion que de la valeur de cette production.

Ainsi, ce volume est-il resté stable en Europe quand la production faisait plus que doubler, car la productivité a également doublé. On a perdu de vue le fait que la productivité, c'est tout aussi bien de la richesse en plus que du travail en moins. À vouloir acheter la paix sociale par toujours plus de pouvoir d'achat individuel, on n'a pas su affecter une partie suffisante des gains de productivité à la diminution de la durée du travail et faire ainsi la place nécessaire aux nouveaux arrivants (femmes, jeunes) qui se pressaient en nombre.

Abaisser la durée du travail, multiplier le temps partiel, développer les loisirs plutôt que la consommation : voilà un projet plus alléchant que le recours aux sempiternelles relances keynésiennes, que stimulent plus volontiers l'inflation et le déficit extérieur que l'emploi, ou la recherche de la compression du coût horaire du travail, qui ne reflète rien d'autre qu'un comportement malthusien face au progrès.

Encore faut-il que le corps social en prenne conscience et cesse de mettre en avant la détresse des chômeurs pour faire croire à une baisse générale du pouvoir d'achat et à l'impossibilité d'un sacrifice — diminution de la durée du travail sans compensation de rémunération — au profit de ces mêmes chômeurs. Depuis le début de cette prétendue crise, en 1973, pendant que 10 % de malchanceux se sont fait licencier ou se sont heurtés à porte close en cherchant un emploi, à 90 % la population active a campé sur ses positions et continué de s'enrichir, le salaire moyen par tête gagnant 22 % de pouvoir d'achat. Telle est la réalité qui remplace le « sacrifice » nécessaire dans une plus juste perspective.

Le tabagisme menace votre santé



Votre entreprise est-elle en bonne santé?

Il est important de procéder de temps à autre à un examen de santé d'une entreprise, de préférence avant qu'elle ne soit malade. Le CCA peut jouer ce rôle de médecin de votre entreprise. Évaluation budgétaire, normes de crédit, trésorerie, fonds de roulement, prix de revient, fiscalité, systèmes comptables : autant de domaines où son expertise vous aidera. Il peut aussi préparer les états financiers nécessaires à l'obtention de financement. À cette fin, son rapport d'expert-comptable vient refléter la réalité financière de l'entreprise et servir de guide de gestion. Ainsi vous êtes assuré que la teneur et le mode de présentation de l'information financière sont conformes aux normes professionnelles comptables généralement reconnues. Les comptables généraux licenciés ont un rôle à jouer dans votre entreprise, quelle qu'en soit la taille. Ils peuvent voir à ce qu'elle soit bien structurée, bien pilotée et reste en bonne santé.

Un rôle à jouer

La Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec
445, boul. St-Laurent, bureau 450 Montréal (Québec) H2Y 2Y7 Tel. (514) 861-1823

LE DEVOIR CAHIER SPÉCIAL

Informatique

■ Un véhicule publicitaire de choix.

■ Un cahier à se procurer absolument!

Date de tombée-publicité: 7 mars 1986

Contactez Francine Côté au (514) 842-9645

Date de parution: 21 mars 1986

Commandez vos copies supplémentaires au (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

NORANDA INC. AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de Noranda Inc. a déclaré un dividende trimestriel de douze cents et demi (12,5 ¢) l'action en devises canadiennes dans le cas des actions ordinaires en circulation, payable le 31 mars 1986 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 14 mars 1986. Les actionnaires qui le désirent peuvent toucher un dividende en actions ordinaires au lieu d'un dividende en espèces d'une valeur de 16,30 \$ l'action à condition de formuler ce choix avant la date d'inscription.

Par ordre du conseil,
Le secrétaire,
B. H. Grosse.

Toronto (Ontario)
Le 28 février 1986

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

LIVRE

La peur et l'impuissance guettent l'administrateur

PIERRE CAYOUILLE

★ Henri Cazeault, *Au-delà de la gestion traditionnelle, une voie vers l'excellence*, Laporte et cie (Éditeurs) inc., Montréal, 1985, 239 pages.

Gens d'affaires, politiciens ou éducateurs ne parlent que d'excellence par les temps qui courent au Québec. Au point même, estiment certains, que l'on moralise parfois à outrance sur ce thème.

Régulièrement, des auteurs dévoilent leur méthode pour atteindre ce pôle de l'excellence. M. Henri Cazeault, conseiller en gestion, est le dernier en lice. Il vient de publier *Au-delà de la gestion traditionnelle, une voie vers l'excellence*, un véritable livre de recettes qui élèvera les lecteurs gestionnaires vers les sommets.

Deux ennemis puissants guettent l'administrateur, note l'auteur : la peur et l'impuissance. Pour affronter ces entraves au succès, trois options possibles : subir, agir ou réagir. Henri Cazeault suggère d'agir.

Curieusement, il n'y a pas un seul chiffre dans son ouvrage. L'auteur propose plutôt une « démarche globale » ; démarche qui a pour but de réconcilier le scepticisme des gens d'affaires et la croissance spirituelle. À la base de tout, explique l'auteur, il faut connaître la paix intérieure. Le premier chapitre invite à agir en ce sens.

Cette démarche spirituelle en rebute plusieurs. Pragmatiques, les gens d'affaires qui aspirent le plus rapidement possible à la réussite et à l'excellence autour du mal à suivre la réflexion spirituelle de l'auteur. Le gestionnaire pressé veut des chiffres, pas des exercices ésotériques, reconnaît Henri Cazeault.

« Mais il a tort, poursuit-il, car l'excellence gestionnelle doit être précédée de l'excellence personnelle. » Pour connaître cette paix intérieure, point de départ de la réussite, l'auteur propose une méthode en cinq étapes. En premier lieu, vient la méditation, seule véritable moyen de combattre le stress et d'accéder aux zones insoupçonnées du cerveau. Vient ensuite l'étape de la visualisation. Il s'agit pour le gestionnaire d'accroître sa faculté de retenir et d'observer, ce qui lui sera très utile.

Le recours au maître intérieur (la prière), l'intuition (pour acquérir une vision plus globale des problèmes auxquels faire face) et les aides à la visualisation (auto-suggestion) sont les étapes finales, nous enseigne l'auteur.

Viennent ensuite les conseils plus pragmatiques. M. Cazeault propose un plan de redressement : accepter la transformation, dresser un bilan personnel, choisir un objectif de vie, préparer un plan et passer à l'action.

« Il faut entreprendre, persévérer », écrit l'auteur. L'objectif ultime est l'entraide et l'amour, poursuit-il. Que de pieux objectifs ! noteront les lecteurs gestionnaires peu familiers avec ce discours spirituel.

On sent par ailleurs chez l'auteur un certain paternalisme, du genre « lisez les chapitres un à un, lentement, revenez sur vos pas fréquemment ».



Le président de la Fed n'a pas l'intention de relever les taux d'intérêt

La croissance du PNB devrait se poursuivre sans trop de surchauffe jusqu'à la fin de la décennie

PIERRE LUSSIER
collaboration spéciale

De plus en plus de Québécois possèdent des actions. Le RÉAQ a déjà sensibilisé la population aux avantages de ce type de placement : crédit d'impôt, croissance du capital, réductions, etc. Le Québec prend le virage des affaires... et ne le manquera pas, celui-là.

La plupart de nos lecteurs se tiennent au courant de l'actualité boursière, mais n'ont pas le temps de fouiller parmi toutes les sources d'informations pour savoir *quoi acheter et quoi vendre*. LA BONNE ACTION a justement pour but de faire la synthèse de ce que les spécialistes en pensent. LE DEVOIR sera ainsi le premier quotidien du Québec à faire part à ses lecteurs de recommandations spécifiques, tout en expliquant — dans un langage accessible — pourquoi. D'autre part, non seulement nous rejoindrons les bonnes publications anglophones, mais nous serons le seul quotidien au Canada à exposer les recommandations *communales* de plusieurs spécialistes.

L'approche que nous favoriserons mettra l'accent sur :

1. — les principes essentiels qu'il faut suivre lorsqu'on investit sur le marché boursier ;
2. — le lien à faire entre les prévisions économiques et le comportement des différents secteurs industriels de la Bourse ;
3. — une perspective de placement conservatrice, mais profitable à moyen et à long termes (de un à quatre ans) ;
4. — les titres favorisés par plus d'une maison. Plus un titre est recommandé, plus la demande en est forte et plus son prix monte.

Économie

Avant tout, l'investisseur doit être en mesure de prévoir le comportement des grandes variables économiques telles que le produit national brut, l'inflation et les taux d'intérêt. Certains secteurs boursiers réagissent mieux lorsque l'inflation monte alors que d'autres sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt. Voyons maintenant à quoi on peut s'attendre dans le futur.

La progression du PNB devrait se poursuivre sans trop surchauffer l'économie d'ici à la fin de la décennie. En effet, M. Volcker, le président de la Réserve fédérale américaine, n'entrevoit pas encore la fin de l'actuelle période d'expansion économique. Cela signifie qu'il n'a pas l'intention d'augmenter les taux (phobie des investisseurs) dans un avenir prévisible.

Pourquoi ? Premièrement parce qu'il n'y a pas de menace d'augmentation de l'inflation à l'horizon en dépit du fait qu'après quatre ans de croissance économique il faille normalement s'attendre à une augmentation de la masse monétaire. La chute du prix du pétrole — ce don d'Allah ! —, la baisse des prix de gros, le petit écart entre le taux de rendement des bons du Trésor et le taux d'intérêt sur les obligations à long terme ainsi que la baisse du prix des marchandises sont autant de facteurs qui sont de nature à rassurer l'investisseur face à la menace inflationniste. Deuxièmement, la baisse du prix du pétrole sera responsable aux États-Unis du tiers de l'augmentation prévue du PNB.

Toutefois, malgré ce scénario optimiste, il reste quelques nuages, qu'on ne peut ignorer. Les voici :

1. — si les déficits gouvernementaux nord-américains ne sont pas au moins maintenus à leur niveau actuel à défaut d'être diminués, des pressions sur les taux d'intérêt peuvent se manifester ;
2. — la baisse de 12 % du dollar américain depuis septembre dernier pourrait contribuer à l'inflation car les importations coûteront plus cher aux Américains ;
3. — la baisse du prix du pétrole implique des pertes importantes de revenu pour les pays producteurs déjà fortement endettés. Les marchés financiers pourraient souffrir si l'un de ces pays décidait de ne plus payer ;
4. — au Canada, l'augmentation des taxes consécutive au dernier budget

C'est par l'intermédiaire de ces deux derniers points que nous retrouverons peut-être une différence de comportement entre les PNB canadien et américain. Il est en effet probable que nous assistions en 1987 à une baisse de l'accélération du PNB canadien. Mais il n'y a pas de récession en vue.

Le marché boursier

Si l'économie doit bien se porter dans un avenir prévisible, il en va de même pour le marché boursier pris dans son ensemble. En plus des variables économiques, certains autres éléments nous portent à croire qu'à moyen et à long termes un potentiel de croissance existe.

1. — Quand les deux indices du Dow américain (industrielles et transport) sont à de nouveaux sommets, c'est un signe que la hausse continuera. Historiquement, à part quelques infidélités temporaires, le marché boursier canadien a suivi la tendance du Dow Jones.
2. — Les investisseurs institutionnels achètent.
3. — La baisse des titres du secteur pétrolier est à la veille de toucher un plancher. La bourse canadienne ne s'en portera que mieux.

Il est possible toutefois que des prises de profits (normales après quatre années de hausse), combi-

nées à l'anticipation d'une baisse de l'accélération de la croissance du PNB en 1987, amènent le marché canadien à se replier vers la fin de cette année. Si jamais cela se produisait, on n'en aurait que pour quelques mois.

RECOMMANDATIONS

Banque Royale (\$ 28 7/8) — Conservateur — Achat. Long terme. (Davidsons Partner, Geoffrion, Leclerc, Lévesque, Beaubien, Richardson, Greenshields).

RAISONS : Rendement (dividendes-cours) : 7 %, équivalent à un taux d'intérêt de 9,4 %. Le cours du titre est inférieur de 8 % à sa valeur comptable, alors qu'il se transige historiquement à 20 % de plus que cette valeur comptable. Le nouveau changement d'administration prévu pour juin est une bonne nouvelle. L'objectif sera d'augmenter le retour sur le capital jusqu'à 17 %.

Steinberg (\$ 39 3/4) — Moyen — Achat. Moyen, long termes. (Brault, Guy, O'Brien, Canadian Business, Serv., Geoffrion, Leclerc, Lévesque, Beaubien, McNeil, Mantha).

RAISONS : Steinberg est sous-évalué par rapport aux titres concurrents. Mais ses performances financières les égalent ou les surpassent. Les éléments d'actif immobilier sont de grande qualité.

L'Arabie saoudite se défend d'être à l'origine de la chute des prix du pétrole

RYAD (AFP) — L'Arabie saoudite a rejeté catégoriquement dimanche dans un communiqué officiel les informations selon lesquelles elle serait responsable de l'effondrement des prix sur le marché pétrolier.

Le communiqué souligne que la politique de l'Arabie saoudite vise à « remédier à la situation sur le marché pétrolier » et que ce pays « a intérêt à voir les prix augmenter, mais cela ne peut se faire sans la coopération de tous les producteurs membres ou non de l'OPEP ».

Le communiqué a ajouté que dans l'hypothèse de la constitution

d'une commission internationale d'enquête sur les raisons de l'effondrement des prix, cette commission ne pourra que constater que ceux qui sont à l'origine de la campagne contre l'Arabie saoudite sont ceux-là mêmes qui sont responsables de la situation actuelle quand ils ont augmenté leur production et baissé leurs prix.

L'Arabie saoudite déclare dans le communiqué que « toutes les pressions, quelles qu'elles soient, ne modifieront pas la politique saoudienne ».

Le communiqué indique en conclusion que l'Arabie saoudite ne de-

mande pas de remerciements pour les sacrifices qu'elle a consentis en faveur des autres pays producteurs, mais rejette les pressions et refuse l'ingratitude.

L'Arabie saoudite avait accepté de produire moins que son quota fixé par l'OPEP, rappelle-t-on, et sa production était tombée en été dernier à 2,2 millions de barils par jour. Depuis, elle a augmenté progressivement sa production pour atteindre cinq millions de barils par jour fin janvier, selon un rapport d'une firme française de consultants pétroliers.

◆ Volkswagen

milliards de pesetas (environ 12 milliards de francs). VW dans le même temps sortait 2,4 millions de véhicules, et son chiffre d'affaires franchissait la barre des 50 milliards de DM.

M. Croissier, président de l'INI, considère que l'automobile est une industrie en voie de « multinationalisation » irréversible, et que l'INI, après l'adhésion de l'Espagne à la CEE et sa pleine intégration au Marché communautaire, ne peut plus prétendre faire concurrence aux « grands » du secteur. Cette décision s'inscrit dans une politique d'essai-

nissement et de réduction sélective du secteur public que les socialistes ont été les premiers à mettre en oeuvre.

Les négociations pour la prise de contrôle de SEAT par Volkswagen ont été difficiles, et ont longtemps échoué sur le problème des dettes accumulées par la société espagnole : dans quelle proportion respectivement devaient-elles être assumées par l'État espagnol et par Volkswagen ? Le thème était d'autant plus conflictuel que les deux parties divergeaient quant à l'ampleur réelle de ces pertes.

CARTES D'AFFAIRES

SWABEY, MITCHELL, HOULE,
MARCOUX & SHER

Agents de brevet et de
Marques de Commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Téléc 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT 1-II-III)

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Téléc: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

Une approche
globale
...des services
intégrés

Montréal (514) 871-1515
Laval (514) 668-8910
Longueuil (514) 670-4270

Samson
Bélair

Comptables agréés

LE DEVOIR CAHIER SPÉCIAL

Centre des Dirigeants d'Entreprise

■ Un véhicule publicitaire
de choix.

■ Un cahier à se procurer
absolument!

Date de tombée-publicité: 28 mars 1986

Contactez Francine Gingras au (514) 842-9645

Date de parution: 17 avril 1986

Commandez vos copies
supplémentaires au (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

LES CAHIERS
SPÉCIAUX DU DEVOIR
EN 1986

DES SUPPLÉMENTS
THÉMATIQUES QUI
CONSTITUENT UN VÉHICULE
PUBLICITAIRE DE CHOIX.
UN PRODUIT À SE
PROCURER ABSOLUMENT!

21 MARS:

INFORMATIQUE

DATE DE TOMBÉE — PUBLICITÉ: 13 MARS
CONTACTEZ FRANCINE CÔTÉ

27 MARS:

RELIGION

DATE DE TOMBÉE — PUBLICITÉ: 13 MARS
CONTACTEZ FRANCINE GINGRAS

19 AVRIL:

SALON DU LIVRE DE QUÉBEC

DATE DE TOMBÉE — PUBLICITÉ: 4 AVRIL
CONTACTEZ JACQUELINE AVRIL

23 MAI:

RAPPORTS ANNUELS

DATE DE TOMBÉE — PUBLICITÉ: 9 MAI
CONTACTEZ FRANCINE GINGRAS

POUR RÉSERVER VOTRE PUBLICITÉ: MONTRÉAL (514) 842-9645
TORONTO (416) 690-9596

POUR COMMANDER DES COPIES SUPPLÉMENTAIRES
DE NOS CAHIERS SPÉCIAUX
(MIN. DE 5): (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

SANTÉ

À l'hôpital Douglas de Verdun

Des chercheurs travaillent à la mise au point d'un médicament qui préviendrait la maladie d'Alzheimer

PIERRE CAYOUILLE

« Être ou ne pas être dans le formol, voilà la question ! » Hamlet aurait sûrement modifié son célèbre monologue s'il avait lui aussi visité la banque de cerveaux humains du Centre de recherche et de formation en santé mentale de l'hôpital Douglas de Verdun.

Plus de 133 cerveaux humains, conservés dans une même pièce, tranchés en escalopes, enfermés dans d'étanches contenants *Tupperware*, les plus « anciens » reposent à -85° dans les trois congélateurs prévus à cette fin. La vie éternelle, quoi ! Quant aux cerveaux les plus fraîchement prélevés, ils baignent dans cette solution aqueuse que l'on nomme formol.

Mme Pierrette Lemoine, technicienne à la banque de cerveaux, en tenait un tout frais dans ses mains. Tout comme un boucher qui cherche à vous convaincre que la pièce est bien fraîche, elle racontait aux journalistes incrédules que ce cerveau qu'elle tenait avait été prélevé 24 heures plus tôt. « Nous n'avons que 133 cerveaux, se plaint-elle. Nous en manquons. Il faudrait que les malades et les hôpitaux collaborent davantage avec nous. » Curieux plaisir !

Un bon conseil
Faites vérifier votre tension artérielle
LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU CŒUR

doyer !

Ces 133 cerveaux ne sont pas conservés en vue d'un quelconque rite cannibale. Ils servent en fait aux différentes équipes de chercheurs de l'hôpital Douglas. Prélévés autant sur des sujets atteints de démence sénile que sur des sujets sains, ils sont surtout d'une grande utilité pour les chercheurs qui oeuvrent dans les domaines du vieillissement du cerveau et de la maladie d'Alzheimer.

On découpe ces cerveaux en fines lamelles, puis on les observe au microscope. On peut ainsi détecter la structure des cellules impliquées dans les diverses maladies associées au vieillissement.

Le centre Douglas collabore depuis 1980 à une vaste recherche de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur le vieillissement du cerveau. Hong Kong, l'Italie et le Nigeria participent également aux travaux.

« Nous partons de loin, rappelle le Dr Neelakanta P. Vasavan Nair, directeur du Centre de recherche. Un point nous est apparu dès nos premiers efforts : il n'y a pas de traitement pour la maladie d'Alzheimer. Quand le diagnostic est posé, la maladie a déjà progressé à un stade irréversible. » Quand on commence à perdre la mémoire, donc, il est déjà trop tard. La perte de cette faculté est la dernière manifestation de la maladie. Le défi des chercheurs consiste donc à trouver des signes avant-coureurs de cette maladie.

Unique but des recherches menées à l'hôpital Douglas, comme celles menées ailleurs, est donc de mettre au point un moyen de prévenir la maladie d'Alzheimer. D'où la participation d'un groupe de 150 sujets-témoins sains, d'âge variable, aux ex-

périences du Centre de recherches de Verdun.

À ce jour, les chercheurs de l'hôpital Douglas ont réalisé un sérieux pas dans cette direction : « prévention ». Il ont réussi à identifier un modèle de sécrétion hormonale propre au vieillissement.

Ils ont tout d'abord découvert que les personnes vieillissantes sécrètent moins d'hormones de croissance et de prolactine que les plus jeunes. « Plus récemment, explique le Dr Nair, on a découvert que le niveau de mélatonine et de cortisol, deux autres hormones, était beaucoup plus bas chez les groupes de victimes de la maladie d'Alzheimer. On a découvert aussi qu'il y avait une corrélation forte entre l'âge et le niveau de mélatonine. »

Cette découverte est d'une importance capitale. Les changements hormonaux constitueraient donc une indication première des changements dans les neuro-transmetteurs. Il n'y a plus alors qu'un seul pas à faire pour la découverte d'un médicament. En modifiant, par le biais d'un médicament, les sécrétions hormonales, on préviendrait l'apparition de la maladie d'Alzheimer.

On pense qu'en augmentant, par le biais d'un médicament (le *Piracetam*), le niveau de mélatonine, on pourrait prévenir la maladie d'Alzheimer. On effectue pour l'instant des tests sur des animaux. Des expériences cliniques (sur des humains) seront tentées prochainement.

Par ailleurs, les études effectuées à l'hôpital Douglas au cours des deux premières années ont permis d'accumuler d'intéressantes données sur les conséquences du vieillissement. Ce ne sont pas toutes les fonctions

neuro-psychologiques qui se détériorent avec l'âge, a-t-on ainsi pu observer. Certaines fonctions demeurent stables, d'autres périclitent. Par exemple, notre habileté à lire, à écrire ou à comprendre ne change pas avec l'âge. Pas plus que notre habileté à réagir aux stimuli de l'environnement.

Cependant, la mémoire verbale, l'habileté à se souvenir des visages et certaines fonctions motrices tendent à décliner avec l'âge.

Pour le Dr Vasilian Nair, il est extrêmement important de trouver un remède à la maladie d'Alzheimer. Des facteurs économiques et démographiques (vieillesse de la population) nous y forcent. On prévoit qu'en 2025 il y aura 230 millions de vieillards dans les pays développés.

Au Canada, aujourd'hui, les 65 ans et plus constituent environ 11 % de la population. Ce groupe minoritaire accapare toutefois 60 % du budget national consacré à la santé. Un comité de l'Association médicale du Canada estimait récemment qu'il faudrait hausser les dépenses de la santé de 75 % (\$ 32 milliards, 118,000 lits d'hôpitaux additionnels) d'ici à 2020, si on n'arrive pas à prévenir les maladies associées à la vieillesse.

Nous savons, a dit le Dr Nair, que la maladie d'Alzheimer est bel et bien une maladie associée à la vieillesse. Cette maladie a une incidence de moins de 2 % chez les moins de 65 ans. Chez les plus de 65 ans, l'incidence passe à 5 %. Après 80 ans, 20 % des vieillards en souffrent.

Cette maladie, qualifiée par certains de maladie du siècle, afflige à des degrés divers plus de 300,000 Canadiens. Aux États-Unis, plus de 7 % de la population de plus de 60 ans en souffre.

Expérimentation humaine d'un vaccin contraceptif synthétique

JEAN-YVES NAU
du journal Le Monde

Pour la première fois au monde, un vaccin synthétique contraceptif va être expérimenté chez la femme. Cette expérimentation, annoncée officiellement par l'Organisation mondiale de la santé, va, dans un premier temps, être menée chez 30 femmes volontaires du Flinders Medical Center d'Adélaïde (Australie). L'Organisation mondiale de la santé estime que, si les essais se déroulent de manière satisfaisante, ce vaccin — qui pourrait modifier profondément les données actuelles en matière de contraception — sera mis sur le marché « vers le milieu des années 90 ».

C'est — déjà — une vieille idée que celle de mettre au point un vaccin « contre la grossesse ». Une idée qui, à l'expérience, se révèle difficile à traduire dans les faits pour l'espèce humaine. Le principe en est simple : utiliser l'une des hormones naturellement indispensables au bon déroulement de la grossesse à des fins vaccinales. C'est-à-dire injecter dans l'organisme féminin une molécule qu'il peut naturellement synthétiser, afin de faire sécréter à ce même organisme des anticorps qui auront pour fonction d'interdire toute grossesse ultérieure. La molécule-cible est depuis longtemps connue : il s'agit de l'*HCG* (hormone gonadotrophine chorionique), produite par

l'organisme féminin peu après la fécondation et indispensable à la nidation, puis au développement de l'embryon. Plus exactement, il s'agit d'une fraction de l'*HCG* baptisée *Bêta*. On dispose là en théorie de la molécule idéale qui pourrait inhiber le signal de la grossesse dans l'espèce humaine.

Il y a une dizaine d'années déjà, des essais ponctuels de vaccination contre la grossesse avaient été menés en Inde. Il s'agissait alors d'un vaccin non synthétique associant la *Bêta HCG* (obtenue à partir d'urines de femmes enceintes) et l'anatoxine tétanique.

La difficulté — majeure — tient à la similitude de structure entre cette molécule et une autre hormone baptisée *LH* (hormone lutéinisante), indispensable, elle, au bon fonctionnement des ovaires. Cette difficulté pose à l'évidence un délicat problème éthique : peut-on vacciner contre la grossesse avec une structure moléculaire produite par l'organisme, c'est-à-dire en prenant le risque d'induire une pathologie des ovaires (troubles de l'ovulation, mauvaise imprégnation hormonale de l'organisme, etc.) ?

L'Organisation mondiale de la santé semble avoir réglé cette question — de même que celle de la réversibilité de cette méthode — avec un vaccin synthétique mis au point par l'université de l'Ohio (États-Unis), puisqu'elle annonce officiellement le début de la première expérimentation humaine après des résultats prometteurs obtenus chez le babouin.



AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 février 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GILLBERG DRY GOODS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le vingt-troisième jour de février 1986, sous le numéro 3686825.

Ce vingt-troisième jour de février, 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 juillet 1985 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ENTREPRISES OMNIPAC ENTERPRISES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de TERREBONNE le 30e jour d'août 1985, sous le numéro 719428.

Ce 10e jour de mars, 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS que la compagnie CONCEPT-UN-DE-INC. demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dis-soudre.

Montréal, ce 5 mars 1986
PAQUETTE ET MELOCHE
Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que M. CHARLES-ANTOINE ST-AMANT, 61 rue Principale, St-Rémi, Cst Portneuf, G0X 1M0 adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-501152-003 qui lui détiendrait pour la région 03, en faveur de M. FRANÇOIS FUGÈRE, 581 St-Alphonse, Lac aux Sables, Cst Portneuf, G0X 1M0. Les requérants demandent l'application de l'article 85 du R.P.R.I.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la commission des transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.

1ère publication: 10 mars 1986
2ème publication: 11 mars 1986

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 février 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 137029 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 27e jour de février 1986, sous le numéro 3687407.

Ce 3e jour de mars, 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que la Compagnie LES ENTREPRISES KAWAJA LEE/KAWAJA ENTERPRISES LTD., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies de la province de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies de la province de Québec.

DATE À MONTRÉAL, ce 30 juin 1985
LAPORTE, ROSENSTEIN
Procureurs de la requérante

Avis est donné que: GILLES GAUTHIER, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE, 87 rue Gravel, Mt St-Michel, détenteur du permis M-71012-00-1 région 07 pour le transport de DÉCHETS SOLIDES s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES SAINT-AMANT LEE,

LE DEVOIR ECONOMIQUE

L'URSS veut battre en brèche les lourdeurs de sa gestion

MILAN DRAGOVIC
de l'Agence France-Presse

MOSCOU — Le débat sur l'économie au 27e congrès du PCUS traduit la détermination de Mikhaïl Gorbatchev de battre en brèche les lourdeurs du système actuel de gestion tout en révélant l'ampleur des résistances à un tel projet, estimant à Moscou les milieux spécialisés occidentaux.

La réalisation des gigantesques tâches assignées à l'économie soviétique, dont le doublement du revenu national avant l'an 2000, est impossible sans l'abandon des anciennes méthodes, essentiellement administratives, de gestion, a affirmé le premier ministre Nikolai Ryjkov. Il faut, a-t-il dit, « une accélération radicale du progrès scientifique et technique ».

La tâche apparaît d'autant plus ardue, voire paradoxale aux yeux des spécialistes occidentaux, que le pouvoir entend à la fois renforcer et perfectionner la direction centralisée et planifiée de l'économie et étendre résolument la marge de manoeuvre des entreprises.

Il s'agit, a expliqué M. Ryjkov, de mettre un terme à la tutelle mesquine exercée par les ministères sur les entreprises, et à leur ingérence dans les droits légitimes des collectifs, qui doivent pouvoir choisir eux-mêmes les meilleurs moyens de réaliser les plans toujours fixés par le centre.

Remise en question

Il faut reconstruire le rôle et les fonctions des ministères et transmettre une partie de leurs

fonctions aux collectifs, a indiqué M. Ryjkov.

Reprenant l'analyse économique de Mikhaïl Gorbatchev rendue publique dans un discours du 11 juin 1985 qui est resté la bible des spécialistes soviétiques, il a précisé que les ministères devront désormais surtout s'attacher à définir la stratégie du progrès scientifique et technique.

Quant au Gosplan, l'organisme central de planification, son action sera axée sur les problèmes à long terme de l'économie, afin d'étendre, avec plus de hardiesse, les droits des Soviétiques locaux en matière de planification.

Un délégué au congrès s'est plaint de la situation actuelle en citant un exemple précis : le ministère de la Construction pour l'Extrême-Orient soviétique, basé à Moscou, à 10.000 kilomètres de la région qu'il est censé superviser, décide d'office jusqu'au nombre d'étages que devra avoir telle maison, dans telle rue de tel village...

« De tous les dangers qui nous guettent, le plus grave est la bureaucratie », a averti M. Ryjkov en paraphrasant Lénine. En créant une illusion de travail, en se retranchant derrière la phraséologie, elle peut freiner l'amélioration du mécanisme économique, étouffer l'autonomie et dresser des obstacles », a-t-il souligné.

L'amélioration des conditions de logement des travailleurs, par ailleurs, s'effectuera grâce à un recours toujours plus large aux ressources gagnées par leur entreprise, de même que celle-ci pourra davantage compter sur ses propres fonds que sur ceux de l'État pour son développement.

\$US 3 millions de relations publiques

La France charge des agences de relations publiques new-yorkaises de redresser l'image de son industrie

BRUNO DETHOMAS
du journal Le Monde

NEW YORK — Elle ne chôme pas, Edith Cresson. Malgré le sentiment d'éphémère que peut donner la proximité des élections, elle a consacré deux petits jours de son temps — entre une communication sur le bilan des nationalisations au conseil des ministres le mercredi matin et une réunion électorale dans la Vienne vendredi soir — à tenter de mettre une dernière main à un projet qui lui tient à cœur à New York.

Voilà plus d'un an en effet qu'elle a demandé à Jacques Maisonrouge, l'un des rares patrons français à avoir réussi une brillante carrière dans une multinationale américaine, de lui remettre un rapport sur l'image technologique de la France aux États-Unis, ce qui fut fait à la mi-1985. « Mais nous ne nous contentons pas de rapport ! », clame-t-elle. Cinq agences de relations publiques new-yorkaises furent donc chargées de proposer les moyens de redresser une image que l'on peut qualifier d'inxistante.

Toutes les cinq ont remis leur copie, et un grand dîner était organisé le 27 février pour obtenir des industriels français implantés aux États-Unis et des investisseurs américains en France qu'ils financent cet important effort. Si les représentants outre-Atlantique des grandes firmes françaises sont bien là, leurs homologues américains sont bien peu nombreux. — « On s'y est pris bien tard », reconnaît un organisateur — et rares sont les grands patrons à avoir traversé l'Atlantique. De crainte que les élections ne balayaient ce projet ?



M. Jacques Maisonrouge, l'un des rares patrons français à avoir réussi une brillante carrière dans une multinationale américaine

Petit soldat du commerce extérieur, Edith Cresson n'en a cure et elle s'efforce de convaincre les présents, dans un anglais qui fait se pâmer les Américains. Stoïque, elle ne relève pas que les agences de PR (public relations) attribuent la mauvaise image de la France aux « nationalisations de M. Mitterrand », qui montrent bien que « les Français ne sont pas orientés comme les Améri-

cains vers le business », qu'ils ont une mentalité plus collective qu'individuelle. Et elle opine même de la tête lorsque M. Maisonrouge explique que le déclin récent de l'industrie pharmaceutique française dans la découverte de nouvelles molécules a pour cause principale la politique de contrôle des prix menée par le gouvernement.

L'agence de relations publiques qui sera finalement retenue — la décision doit être prise le 4 mars — aura en tout cas bien du travail, même si les industriels réunissent le million de dollars par an nécessaire pendant au moins trois années (à titre de comparaison, les Japonais dépensent \$ US 14 millions par an en PR et en lobbying). Il suffit pour s'en rendre compte de consulter quelques chiffres. La France n'est qu'au neuvième rang des fournisseurs des États-Unis et ses ventes ne représentent que 2,7 % de l'ensemble des importations américaines. Quant au classement des principaux investisseurs étrangers outre-Atlantique, la France n'y occupe que la huitième place, derrière la Suisse et les Antilles néerlandaises.

Une analyse systématique en 1985 de la presse économique a d'autre part permis de remarquer que sur 238 articles importants consacrés aux sociétés japonaises, allemandes et françaises, 15 seulement avaient trait aux industries françaises.

Les sondages, enfin, ne donnent pas de la France une image remarquable. Ainsi, à la question : « Parmi ces pays, quels sont ceux qui auront plus ou moins de pouvoir dans 20 ans qu'aujourd'hui ? », la France arrive loin derrière tous les grands pays industrialisés, mais aussi derrière le Brésil, l'Inde, l'Égypte, l'Afrique du

Sud ou Israël.

« Nous savons pourtant qu'avec RITA, le nucléaire, les services informatiques, le TGV et bien d'autres produits, nous sommes capables de faire au moins aussi bien que les Américains et les Japonais ! », clame le ministre, et M. Maisonrouge de souligner que, sur les cinq premières usines d'IBM par la productivité et la qualité, deux sont françaises. « L'absence d'image technologique de la France ici, c'est de notre faute », ajoute-t-il. Une manière de dire que, sans changement de mentalités en France, toute campagne de relations publiques aux États-Unis sera vaine ou presque.

Mme Cresson, qui a profité de son séjour pour remettre l'ordre du Mérite à M. Michel Roux, un gros importateur de vins et spiritueux, qui a inauguré un *French Fashion Show* et qui a invité au consult les dirigeants des grandes chaînes de distribution et de la presse de mode, a aussi pu se rendre compte des dégâts provoqués par la chute du dollar. Ainsi, M. Wendell L. Ward, vice-président de Garfinckel's, une chaîne de magasins de Washington, qui se rend tous les six mois à Paris pour les collections de prêt-à-porter, avouait-il que, cette année, à budget inchangé, il achèterait 30 % de moins de marchandises que l'an passé.

Après avoir aussi rendu visite aux éditeurs de la *New York Times* et de la *Wall Street Journal*, Mme Edith Cresson est repartie de l'aéroport Kennedy vers la France et sa campagne électorale. « Voilà le genre d'actions que nous avons menées », a-t-elle simplement expliqué aux quatre journalistes emmenés dans ses bagages. Non sans déjà quelque nostalgie.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS
VISA
PAR TÉLÉPHONE
286-1200

Accessoires de bureau

DACTYLO BROTHER
Toute catégorie, venez voir nos spéciaux. Démo, compt. Fin. disp. Philippe. 270-1141. 02-04-86

À vendre hors frontière

CARABIES, intéressante opportunité en réfrigération, bon chiffre d'affaires, contactez: 585-2163. 14-03-86

Ameublement

MOBILIER salle à manger, état impeccable, style contemporain, \$3000.00. José: 768-3394, 783-7965. 15-03-86

Ménage complet, appareils ménagers, lot de bureau chambre moderne, 12x30, bas métal, vente rapide. — 277-9527. 17-03-86

LIVRAISON DE MAISON, cause départ. Meubles style Louis XVI, meubles anciens, 495-2261, à partir de 2 h. 12-03-86

PHOTOCOPIEUR MITA 900-D, 1 caméra Itek 11 x 17, 1 caméra Itek 12 x 18. M. Léger: 932-2989, 435-7991. 14-03-86

À BAS PRIX: 3 pièces complètes, chambre, cuisine, salon, tel que vu, 6758, 721-7789. Ameublement Beau-bien, 1805 Beaubien Est. 31-03-86

Animaux

PERDU GOLDEN RETRIEVER mâle, nom: Duk. Vu la dernière fois, dimanche 2 février à Senneville, West-Island. Il est très regretté. Récompense. — 457-9659, 697-4460 Liz. 15-03-86

Antiquités

Fauteuil berçant centenaire en acajou, bon état, 354-1093, en semaine après 16h. 11-03-86

ACHETONS ANTIQUITÉS Meubles, bijoux, sculptures, lampes. Allons à domicile. Albert-André: 3762 St-Laurent, 845-8802. 17-03-86

ANTIQUITÉS de toutes sortes. « La Clef du Temps », 1336, rue Girouard, Marieville. — Tél: 460-3011. 26-03-86

POUR COLLECTIONNEUR. FOURNAISE ANTIQUE Globe Light-house, No. 420, 54" haut, 1.400\$. Après 6h. — 353-2781. 11-03-86

SALLE DINER QUÉBÉCOIS, salon 3 pièces, années 50. P.M. 525-5252. 11-03-86

App./logements

APARTEMENT à sous-louer, 3 pi., 2e étage. Situé rue Atwater. Appeler: 534-4792. 15-03-86

QUEEN MARY, à sous-louer, 2 pi., chauffé, eau chaude, taxe d'eau, 330\$ par mois. S.V.P. appeler, lundi ou mardi: 731-6273. 12-03-86

ROSEMONT, 41, demi-sous-sol, propre, belle, électrique, garage si désiré. Ligne mars 86. — 351-2885. 15-03-86

AHUNTSIC, 41, face parc, patio privé, près Centre Claude Robillard, métro Crémazie, piste cyclable vers centre ville, entrée lavage/décharge, neuf, jamais habité, 528\$, 388-4454 après 13h. 11-03-86

LONGUEUIL, 51, chauffé, avec garage, 620\$. — 679-9070. 17-03-86

VOULEZ-VOUS plus de choix? LOGE INFO, 495-2458 (frais). 01-04-86

App./logements

BROSSARD, 31, sous-louer, près Mail Champlain. Chauffé, électricité, cuisine, frigo, 470\$. — 466-1286. 12-03-86

ADAM près Vieux, beau grand 51, chauffé, fenêtres 4 côtes, haut duplex, tranquille, propre, 1er juillet 615\$. 255-1041. 12-03-86

ANJOU, 41, libre 1er juillet. Entrée lavage/sécheuse, près transport. Pour info: 352-9417. 13-03-86

ANJOU, 31-41, demi-sous-sol, entrée lavage/sécheuse. Près transports. Info: 352-9417. 13-03-86

BOUCHERVILLE, 51, frais point, chauffé, eau chaude fournie. Libre immédiatement. 495\$/mois. Int.: 651-8763. 14-03-86

MTL. NORD, logements neufs, promotion 1 mois gratuit ou déménagement payé. Jour: 324-3422, soir: 323-8490. 25-03-86

COURT TERME, meubles, superbes apps. et maisons, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances — 288-4194. 01-04-86

OUTREMONT, grand 51, chauffé, réfrigérateur et cuisinière fournis dans immeuble de classe. 750\$. — 272-5961. 11-03-86

À STE-MARGUERITE, 41, foyer, luxueux, chauffé, 325\$. Système d'alarme, rénové. 277-7834. 13-03-86

PLATEAU Mt-Royal, Messier coin Marie-Anne, 3e étage, 51% complètement rénové, ensoleillé, faut voir 550\$ par mois. 524-2177, 523-5672, 523-8561. 12-03-86

LONGUEUIL, 31, 41, 51, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, cépage, Pratt & Whitney, 651-0969. 31-03-86

ROSEMONT, 28ème avenue, 41, neuf, genre condo, foyer, insonorisé, de 495\$ à 525\$. Libre mars. — 255-1741. 21-03-86

EMPRUNTERAIS argent par billet avec garantie hypothécaire, intérêt payable mensuellement 12 % et plus, 652-3111. 29-03-86

Astrologie

Cartes, boule de cristal, télépathie photo, clairvoyance, Skirtineau, Suzanne 324-3881. 12-03-86

Automobiles

JAGUAR 1983 VANDEN PLAF tel classique ten, bas mileage, 28 500\$ ou meilleur offre (819) 770-9911, soir: (819) 777-6335. 17-03-86

À STE-ESTACHE, choix de 200 c.c. à moteurs usagés, remis à neuf, bon prix. Garage Bélisle. — 627-2324. 13-03-86

PEUGEOT 505 S, 84, équipée, 43 000 km, garantie transférable, excellente condition, 11 500\$, 679-0724, 641-3139. 17-03-86

PONTIAC SUNBIRD 84, 40 000 km, automatique, 2000 c.c., servos, radio AM/FM stéréo, 6 500\$, après 15h: 325-4602. 11-03-86

ACADIAN 84, 29 000 km, excellente condition, radio Bluetooth, 5 600\$. — 626-4104. 11-03-86

BMW 1983, 320 i, manuelle, Lagarde Auto 255-6214. 11-03-86

Les Grandes Occasions

Mercedes-Benz 190E 84

Vert argent métallisé avec intérieur doté, toit soleil, transmission automatique, 25 000 km, reste de garantie, no 6034A. Rens.: Robert Laberge, 672-2720

Automobiles

PEUGEOT 505-S Diesel injection, achetée oct. 84, 28 000 km. automatique, intérieur cuir, complètement équipé, comme neuve. Extension de garantie jusqu'à 80 000 km. (1989). Valeur remplacement: 661-8016. 17-03-86

CAVALIER 85, 5 vitesses, bien équipée. Condition A-1, 17 000 km., balance de garantie 3 ans ou 60 000 km., 9 400\$. — 1-432-1884. 17-03-86

PONTIAC 6000 STE 1985, toute équipée, très propre, garantie. — 663-2044. 12-03-86

FORD 79 tracteur, LT 9000, 350 Cummins, 125-13, 44 000 lbs, air climatisé, Wet-Kit, 29 500\$. 661-8016. 17-03-86

CHEVROLET MONTE-CARLO 83, 63 000 km., très propre, avec T-top, tout équipée, 8 000\$. 585-3587. 12-03-86

MERCEDES 190 E, 1985, automatique, 6 000 km. couleur charcoal, 29 500\$. Jamar Auto. 677-6364. 15-03-86

RABBIT L 84, 5 vit., 2 portes, radio/cassette, AM/FM, 45 000 km, femme propriétaire, 85 500\$. 700-7006. 12-03-86

AUTOBUS SCOLAIRE 75, automatique, intérieur propre, 4 900\$ discutable, inspecté, immatriculé. ESCORT L 84, 4 portes, 5 500\$ discutable, moteur neuf. FORD VAN 77 ou 81, au choix, bon état, à discuter. — 270-7658. 11-03-86

ALPHA ROMEO GT 1980, 59 000 km, impeccable, 7 500\$. Sylvain 637-3376. 11-03-86

ACCORD LX 83, charcoal, 5 vitesses, 4 portes, 8 000\$, 737-4027. 31-03-86

BENTLEY 1957, gris et noir, conduite à droite. — (819) 379-2399. 13-03-86

Baratax

ST-CRAFFT 20 pi., 1972, comme neuf, 450 heures d'utilisation. Sylvain ou Christian 273-2373. 14-03-86

Bureaux à louer

Élegants bureaux à louer à 2 pas du métro. Disponibles 1er juillet, 530 Chénier. — 524-0619. 12-03-86

V.M.R., près Palais de Justice, environ 1 000 pi.carr., 282-1420. 12-03-86

BUREAUX À LOUER, 1 200 pi.carr., ou moins, 10 800\$/mois, face au métro, 24h/24, 389-8468. 17-03-86

BEAUBIEN-MÉTRO, 250 à 4 000 pi.carr., rez-de-chaussée ou étage, 270-6141. 12-03-86

Bureaux individuels, meubles — non-mobiliés, service secretariat disponible, stationnement. 4058 Parthenais, 26, 524-3033 — 351-7396. 22-03-86

BUREAU POUR PROFESSIONNEL. Boul. St-Laurent nord Rachel. Réception fournie. — 489-4848. 14-03-86

VIEUX MONTRÉAL, face Palais de Justice, environ 1 000 pi. carr., 282-1420. 15-03-86

ST-MARC coin Maisonneuve, environ 1 000 pi., idéal pour professionnel ou agence. — 651-0121. 11-03-86

ST-DENIS 7199, coin Jean Talon, beau bureau, convenable pour médecin, clinique, notaire, professionnel. Stationnement. Libre 1er avril. — 931-9274. 13-03-86

CHAMBRE ET PENSION personnes âgées automobiles avec services, médecin, etc., 689-5667. 21-03-86

CHAMBRE ET PENSION personnes âgées automobiles avec services, médecin, etc., 689-5667. 21-03-86

Automobiles

Les Grandes Occasions

Mercedes-Benz 190E 84

Vert argent métallisé avec intérieur doté, toit soleil, transmission automatique, 25 000 km, reste de garantie, no 6034A. Rens.: Robert Laberge, 672-2720

Automobiles

PEUGEOT 505-S Diesel injection, achetée oct. 84, 28 000 km. automatique, intérieur cuir, complètement équipé, comme neuve. Extension de garantie jusqu'à 80 000 km. (1989). Valeur remplacement: 661-8016. 17-03-86

CAVALIER 85, 5 vitesses, bien équipée. Condition A-1, 17 000 km., balance de garantie 3 ans ou 60 000 km., 9 400\$. — 1-432-1884. 17-03-86

PONTIAC 6000 STE 1985, toute équipée, très propre, garantie. — 663-2044. 12-03-86

FORD 79 tracteur, LT 9000, 350 Cummins, 125-13, 44 000 lbs, air climatisé, Wet-Kit, 29 500\$. 661-8016. 17-03-86

CHEVROLET MONTE-CARLO 83, 63 000 km., très propre, avec T-top, tout équipée, 8 000\$. 585-3587. 12-03-86

MERCEDES 190 E, 1985, automatique, 6 000 km. couleur charcoal, 29 500\$. Jamar Auto. 677-6364. 15-03-86

RABBIT L 84, 5 vit., 2 portes, radio/cassette, AM/FM, 45 000 km, femme propriétaire, 85 500\$. 700-7006. 12-03-86

AUTOBUS SCOLAIRE 75, automatique, intérieur propre, 4 900\$ discutable, inspecté, immatriculé. ESCORT L 84, 4 portes, 5 500\$ discutable, moteur neuf. FORD VAN 77 ou 81, au choix, bon état, à discuter. — 270-7658. 11-03-86

ALPHA ROMEO GT 1980, 59 000 km, impeccable, 7 500\$. Sylvain 637-3376. 11-03-86

ACCORD LX 83, charcoal, 5 vitesses, 4 portes, 8 000\$, 737-4027. 31-03-86

BENTLEY 1957, gris et noir, conduite à droite. — (819) 379-2399. 13-03-86

Baratax

ST-CRAFFT 20 pi., 1972, comme neuf, 450 heures d'utilisation. Sylvain ou Christian 273-2373. 14-03-86

Bureaux à louer

Élegants bureaux à louer à 2 pas du métro. Disponibles 1er juillet, 530 Chénier. — 524-0619. 12-03-86

V.M.R., près Palais de Justice, environ 1 000 pi.carr., 282-1420. 12-03-86

BUREAUX À LOUER, 1 200 pi.carr., ou moins, 10 800\$/mois, face au métro, 24h/24, 389-8468. 17-03-86

BEAUBIEN-MÉTRO, 250 à 4 000 pi.carr., rez-de-chaussée ou étage, 270-6141. 12-03-86

Bureaux individuels, meubles — non-mobiliés, service secretariat disponible, stationnement. 4058 Parthenais, 26, 524-3033 — 351-7396. 22-03-86

BUREAU POUR PROFESSIONNEL. Boul. St-Laurent nord Rachel. Réception fournie. — 489-4848. 14-03-86

VIEUX MONTRÉAL, face Palais de Justice, environ 1 000 pi. carr., 282-1420. 15-03-86

ST-MARC coin Maisonneuve, environ 1 000 pi., idéal pour professionnel ou agence. — 651-0121. 11-03-86

ST-DENIS 7199, coin Jean Talon, beau bureau, convenable pour médecin, clinique, notaire, professionnel. Stationnement. Libre 1er avril. — 931-9274. 13-03-86

CHAMBRE ET PENSION personnes âgées automobiles avec services, médecin, etc., 689-5667. 21-03-86

CHAMBRE ET PENSION personnes âgées automobiles avec services, médecin, etc., 689-5667. 21-03-86

Déménagements

RÉSERVEZ TÔTI Prix défiant compétition. Local — Longue distance. Assurance incluse. — 585-2881

SPORTS

Éclatante victoire de 8-3 du Canadien samedi
Gingras, McPhee et Nilan se signalent contre les Bruins

MONTREAL (PC) — Le défenseur Gaston Gingras ne cesse de surprendre. Encore hier, au Forum, il a joué un rôle prépondérant dans la victoire de 8-3 du Canadien sur les Bruins de Boston en amassant trois mentions d'assistance.

C'est une poussée de cinq buts au deuxième engagement qui a pavé la voie à cette convaincante victoire du Tricolore sur leurs rivaux de la section Adams. Chris Nilan a également contribué aux succès des siens en marquant deux buts au cours de ce deuxième vingt.

Il a créé l'égalité 2-2 à 6:02 avant d'enfiler son 15e de la saison quelque sept minutes plus tard.

Lucien DeBlois, Mario Tremblay et Bobby Smith ont aussi touché la cible au cours de cette poussée.

Larry Robinson avait ouvert le pointage pour le Canadien à la première période récoltant ainsi son 76 points en saison, son deuxième plus haut total au cours de sa carrière de 14 saisons dans la Ligue nationale.

Le Canadien a marqué ses six premiers buts contre Doug Keans, qui a fait face à 27 lancers avant d'être remplacé par Pat Riggan au début de la troisième période.

Rick Green a déjoué Riggan avec un tir des poignets de 15 pieds à 10:08 de la troisième période. Puis Mike

McPhee, qui a également amassé deux passes, a complété le pointage avec son 15e filet de la saison à 15:44.

Ken Linseman, Raymond Bourque et Geoff Courtin ont répliqué pour les Bruins, qui ont dirigé 23 tirs sur Patrick Roy.

Cette victoire permet au Canadien de mettre un terme à une série de deux défaites consécutives et l'équipe conserve sa priorité de deux points au sommet de la section Adams, avec 78 points.

Le dernier match de la saison régulière entre ces deux équipes, au Forum, a donné lieu à du jeu rude des deux côtés. L'arbitre Kerry Fraser a imposé de nombreuses pénalités et le match a duré plus de trois heures.

La rivalité entre les deux formations n'a guère mis de temps à se manifester. Barry Pederson a été pénalisé à 0:45 au début du match pour un geste illégal à l'endroit de Bobby Smith.

Keans s'est illustré au cours de l'avantage numérique du Canadien en repoussant trois attaques soutenues. Mais il a cédé à mi-chemin de l'engagement devant la belle poussée individuelle de Robinson qui s'est présenté seul devant lui.

Ce but, certainement le plus spectaculaire de la rencontre, est survenu lors d'un avantage numérique. Mike O'Connell était au banc des pénalités pour avoir accroché.

Après avoir saisi une passe de Gingras, Robinson s'est présenté à la ligne bleue des Bruins où, à l'aide d'une habile feinte, il a déjoué Bourque avant de se présenter seul devant Keans qu'il a déjoué entre les jambières. Il s'agissait de son 17e but de la saison.

Les Bruins ont répliqué près d'une minute plus tard profitant à leur tour d'une supériorité numérique. Roy a accordé un retour de lancer directement sur le bâton de Linseman et le joueur de centre n'a pas raté sa chance.

C'est Bourque qui a permis aux Bruins de prendre l'avance pour la première et unique fois du match. Son tir frappé n'a donné aucune chance à Roy.

La deuxième période a été à l'avantage du Canadien alors qu'ils ont dominé 17-4 au chapitre des tirs au but.

Après le but égalisateur de Nilan, McPhee a été le joueur-clé sur le but de DeBlois 56 secondes plus tard. McPhee s'est faufilé derrière la défense et il a glissé la rondelle à son coéquipier à l'embouchure du but. Le disque a dévié sur la patin de De-

geron, il souriait et pour cause. Non seulement les Nordiques venaient-ils de remporter un deuxième match important à l'étranger contre des équipes de la division Adams (ils ont défait les Bruins 5-4 jeudi), mais l'équipe avait enfin mis la main sur un défenseur qui pourrait bien devenir un général à la ligne bleue.

Siltanen a d'ailleurs été utilisé à bon escient par Bergeron qui l'a même jeté dans la mêlée lorsque le Fleurdélisé jouait à court d'un homme.

« Son calme m'a surpris, a déclaré l'entraîneur. Les circonstances étaient un peu bizarres, mais j'ai vécu pareille expérience lorsque je jouais à Rosemont. J'avais été échangé à l'équipe de la Palestine Nationale tout juste avant un match et, à cette époque, les deux clubs jouaient au centre Paul-Sauvé... »

« En ce qui concerne le match, il faut donner crédit aux Whalers qui ont offert une bonne opposition malgré le fait qu'ils sautaient sur la patinoire pour la deuxième fois en moins de 24 heures. Contrairement à nous, ils étaient fatigués », a analysé l'entraîneur.

Et pour Michel Goulet, auteur d'un tour du chapeau hier, l'explosion à l'attaque arrivait à point. L'ailier gauche des Nordiques a connu sa part de problèmes au cours des dernières semaines et, tout en affirmant qu'il ignorait ce qu'il avait fait de différent face aux Whalers, il a admis qu'il « finissait mieux ses jeux ».

« Je ne fais rien de spécial, a-t-il expliqué. Il faut tout simplement croire que la rondelle commence à rouler davantage pour moi ».

Blois pour se retrouver dans le fond du filet.

« Je suis content pour Chris Nilan que la foule l'ait ovationné à ce point. C'est pour lui un gage d'appréciation. Elle reconnaît ainsi en lui autre chose qu'un « goon », un joueur admirable, capable de marquer des buts dans des matches comme ça où l'enjeu est important », a dit l'entraîneur Jean Perron après la victoire de 8-3 du Canadien aux dépens des Bruins de Boston, hier soir, au Forum.

« Je suis heureux aussi pour Mike McPhee qui excelle toujours dans des matches physiques où il est conscient qu'il a un rôle à jouer et qui sait prendre la situation en mains. C'est plaisant de le voir fonctionner comme ça ».

De l'autre étoile du match, Gaston Gingras, Jean Perron a dit : « Il est en possession de tous ses moyens. Il sait où il va. Il élimine les adversaires, amorce des attaques, effectue de belles passes. C'est vraiment plaisant de le voir aller ».

Gingras, un personnage tantôt sorti d'un conte de fée, tantôt d'une boîte à surprise, a été à l'origine de tous les jeux clés hier. Non seulement, il a mérité la première étoile du match et préparé trois buts, mais

il a été une inspiration pour ses coéquipiers qui se sont superbement relevés de revers de 6-3 et 7-4 encaissés aux mains des Islanders de New York et des Blues de St.Louis.

Jean Perron ne croit pas que l'ailier gauche Ryan Walter soit en mesure de jouer ce soir au Forum contre les Whalers de Hartford. Il a pris le chemin de l'hôpital avec une entorse au dos à l'issue de la deuxième période. « Il était mal en point », a dit Perron avec un air de tristesse.

Nilan, fier de ses performances — deux buts étourdissants — ne portait pas dans son cœur l'entraîneur Butch Goring des Bruins. « C'est un jaune qui n'a pas de classe, de lancers gros bras contre nos plus petits joueurs ».

Le gardien des Bruins, Doug Keans, réussit l'arrêt devant le jeune Stéphane Richer.



Le gardien des Bruins, Doug Keans, réussit l'arrêt devant le jeune Stéphane Richer.

Les Nordiques l'ont emporté 4-2 samedi face aux Whalers
Siltanen fait une entrée remarquée

GUY ROBILLARD

HARTFORD (PC) — Les Nordiques ont complété un court voyage fructueux samedi, en disposant des Whalers d'Hartford 4-2 grâce à un tour du chapeau de Michel Goulet (46 buts) et à une paire de buts d'Anton Stastny (26).

Les Nordiques sont la seule équipe de la division Adams à présenter une fiche supérieure à .500 (17-16-2) à l'extérieur et ils ont de loin la meilleure fiche inter-division (18-11-1). Ils ont annulé leur série annuelle, 4-4, face aux Whalers.

Le nouveau-venu Risto Siltanen, échangé aux Nordiques en retour de John Anderson, a évolué régulièrement à une position inhabituelle, soit à la gauche de Randy Moller, et ce duo de défenseurs accompagnait le trio des Stastny sur la patinoire. Aussi utilisé sur le jeu de puissance, il a disputé un très bon match devant ses anciens partisans, tout étonnés de le retrouver dans l'uniforme des visiteurs.

John Anderson, pour sa part, a été surtout utilisé sur les unités spéciales des Whalers.

Pour la troisième fois en huit matches contre les Nordiques, ceux-ci ont ouvert le pointage dès la première minute de jeu, quand un lancer de près de Ray Ferraro a dévié sur le patin de Randy Moller pour se retrouver derrière Clint Malarchuk.

Mais les Nordiques ont mis moins de trois minutes à réagir, Michel Goulet ayant déjoué Mike Liut après avoir stoppé avec son patin une passe de Steve Patrick à l'embouchure du filet. Pour Patrick, il s'agis-

sait d'une 100e mention d'assistance en carrière.

Les Fleurdélisés ont continué de menacer pendant un jeu de puissance, notamment Dale Hunter, seul devant Liut. Celui-ci s'est plus tard surpassé devant Mike Eagles et Goulet, qui ont dirigé de bons tirs de l'enclave. Finalement, Anton Stastny a lancé entre les jambières de Liut après avoir capté une passe habile de son frère Peter.

Risto Siltanen, auteur de trois des 13 tirs au but des Nordiques au premier engagement, a obtenu sa première passe dans son nouvel uniforme.

Les Whalers ont à nouveau attaqué rapidement au début du deuxième tiers et Malarchuk a été appelé à mettre fin à une belle poussée de Kevin Dineen, le même qui avait préparé le but de Ferraro.

Le jeu s'est réanimé à la sixième minute et Lawless et Peter Stastny ont tour à tour été frustrés. En contre-attaque, Paul MacDermid prenait le retour d'un lancer de Ferraro et faisait 2-2.

Greg Malone est ensuite venu près de surprendre Liut en surgissant de derrière le filet, puis Goulet a redonné l'avance aux Nordiques, avec son 26e but en avantage numérique, quand il a pris le retour d'un autre excellent lancer frappé de David Shaw. Ce dernier et Siltanen ont à nouveau mis Liut à l'épreuve de tirs de la pointe lors d'un autre jeu de puissance, plus tard dans la période.

Le jeu a continué d'être animé en troisième période et Brent Ashton s'est présenté seul devant Liut, qui l'a frustré, après avoir fait prendre une tasse de café à Ulf Samuelsson.

Anton Stastny a lancé à côté du but sur le retour.

MacDermid a ensuite atteint la barre transversale puis Mike Eagles a dirigé un lancer frappé à côté du filet lorsque seul devant Liut.

Anton Stastny a fait 4-2 à mi-chemin à la troisième période, à l'aide d'un beau lancer frappé.

Les Nordiques ont contrôlé le match jusqu'à la fin et Liut a dû se surpasser contre Peter et Anton Stastny, seuls devant lui, avant que Goulet ne complète son tour du chapeau à l'aide d'un tir frappé précis.

Wayne Babych et Dale Hunter ont clos le pointage.

Les Nordiques sont rentrés à Québec immédiatement après la rencontre.

« J'étais incroyablement nerveux à l'idée d'affronter mes partisans dans l'uniforme d'une autre équipe », répétait sans cesse Risto Siltanen après la victoire des Nordiques.

« La transaction m'a fait énormément plaisir, a-t-il cependant précisé. Je n'étais pas satisfait de l'utilisation que l'on faisait de moi à Hartford. Je ne jouais pas assez souvent ».

« Les Nordiques forment une bonne équipe et je suis vraiment content de me joindre à eux puisqu'ils sont virtuellement assurés d'une place dans les séries ».

Siltanen a joué un fort match hier soir malgré, comme il l'a souvent répété, la très grande nervosité qui le tenaillait.

« J'ai été très bien accueilli par mes nouveaux coéquipiers et cela a contribué à me calmer », a-t-il conclu.

Quant à l'entraîneur Michel Ber-

geron, il souriait et pour cause. Non seulement les Nordiques venaient-ils de remporter un deuxième match important à l'étranger contre des équipes de la division Adams (ils ont défait les Bruins 5-4 jeudi), mais l'équipe avait enfin mis la main sur un défenseur qui pourrait bien devenir un général à la ligne bleue.

Siltanen a d'ailleurs été utilisé à bon escient par Bergeron qui l'a même jeté dans la mêlée lorsque le Fleurdélisé jouait à court d'un homme.

« Son calme m'a surpris, a déclaré l'entraîneur. Les circonstances étaient un peu bizarres, mais j'ai vécu pareille expérience lorsque je jouais à Rosemont. J'avais été échangé à l'équipe de la Palestine Nationale tout juste avant un match et, à cette époque, les deux clubs jouaient au centre Paul-Sauvé... »

« En ce qui concerne le match, il faut donner crédit aux Whalers qui ont offert une bonne opposition malgré le fait qu'ils sautaient sur la patinoire pour la deuxième fois en moins de 24 heures. Contrairement à nous, ils étaient fatigués », a analysé l'entraîneur.

Et pour Michel Goulet, auteur d'un tour du chapeau hier, l'explosion à l'attaque arrivait à point. L'ailier gauche des Nordiques a connu sa part de problèmes au cours des dernières semaines et, tout en affirmant qu'il ignorait ce qu'il avait fait de différent face aux Whalers, il a admis qu'il « finissait mieux ses jeux ».

« Je ne fais rien de spécial, a-t-il expliqué. Il faut tout simplement croire que la rondelle commence à rouler davantage pour moi ».

4-3 face aux Braves
Les Expos triomphent en 9e

BERNARD CYR

WEST PALM BEACH, Floride (PC) — Les Expos de Montréal ont de nouveau triomphé en neuvième manche, samedi, à West Palm Beach, cette fois par la marque de 4-3 contre les Braves d'Atlanta dans un match de la Ligue des pamplemousses.

Le relieur Terry Forster a servi des buts sur balles consécutifs à Andres Galarraga et René Gonzalez, au moment où les buts étaient tous occupés en neuvième manche, pour donner la victoire aux Expos.

Les lanceurs des deux équipes se sont distingués, Dan Schatzeder et David Palmer étant les meilleurs pour leur équipe respective.

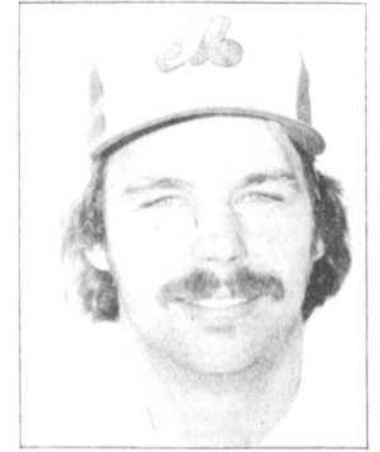
Schatzeder n'a accordé qu'un coup sûr en trois manches de travail, tandis que Palmer a limité ses anciens coéquipiers à un coup sûr en deux manches et retiré quatre d'entre eux sur des prises.

Comme à tous les printemps qu'il a passés avec les Expos, Schatzeder est en lice pour une place dans la rotation des partants des Expos.

Mais le gérant Buck Rodgers a précisé qu'il n'avait rien de mieux à lui offrir qu'un poste de cinquième partant.

« Le mieux que je puisse offrir à Schatzeder pour l'instant est un poste de cinquième partant, qui sera en fait un poste de partant occasionnel, puisque j'entends faire appel à deux lanceurs pour jouer ce rôle. Et je l'ai dit à Schatzeder », a déclaré Rodgers après la rencontre.

« Je suis sûr qu'il préférerait être en compétition pour le poste de troisième ou quatrième partant,



Dan Schatzeder

mais je crois que nous ne lui rendrions pas service en le faisant lancer à tous les cinq jours ».

« Sa fiche montre qu'il n'a jamais commencé 35 matches dans une saison. Il faut plutôt penser qu'il pourrait nous donner 10, 15 et 20 départs », a ajouté le gérant.

Il a aussi indiqué que Schatzeder avait eu du succès hier avec la balle fronde (split fingers fastball), un tir qu'il a commencé à utiliser à la fin de la dernière saison.

« Il n'avait pratiquement que deux lancers auparavant, une balle rapide et une courbe papillon. Cette balle fronde devrait l'aider », a souligné Rodgers.

L'équipe montréalaise tirait de l'arrière 3-2 lorsqu'elle s'est présentée au bâton, en neuvième reprise.

Les deux équipes ont réussi huit coups sûrs.

Dann Bilardello a été le seul joueur à en obtenir plus d'un, réussissant deux simples, et il a produit le deuxième point des Expos.

Une excellente acquisition pour la troupe de Bergeron

QUEBEC (PC) — Maurice Filion aurait-il fait une autre transaction-miracle?

A la lumière du jeu de Risto Siltanen, à son premier match à Hartford, et à en croire les premières réactions, il semble bien que oui.

Même Serge Savard a admis qu'il a déjà tenté d'obtenir ses services et qu'il aurait préféré voir le défenseur finlandais rester avec les Whalers. Jean Perron et les joueurs du Canadien interrogés donnent aussi l'avantage aux Nordiques dans la transaction qui leur a permis de mettre la main sur Siltanen en retour de l'ailier John Anderson.

Peter Stastny, qui n'a pas l'habitude de parler à travers son chapeau, a comparé la qualité de ses passes et sorties de zone à celles d'un Paul Coffey ou d'un Raymond Bourque.

« J'ai joué contre lui en Europe, a-t-il rappelé, et déjà, il était très bon ».

Contre son ancienne équipe samedi, à Hartford, Siltanen a dirigé plusieurs passes savantes et a animé le jeu de puissance comme s'il avait toujours joué avec les Nordiques.

« Notre jeu de puissance vient encore de s'améliorer de beaucoup », a lancé Jean-François Sauvé, pourtant menacé de perdre son poste.

L'entraîneur Michel Bergeron, de son côté, se réjouit de compter sur quatre défenseurs capables d'évoluer à la pointe en Siltanen, Robert Picard, David Shaw, moins connu, mais doté d'un excellent lancer frappé projeté très bas, et le junior Jeff Brown, que l'on devrait revoir en fin de saison ou dans les séries éliminatoires.

« Je pourrai maintenant utiliser

deux défenseurs à la pointe », a-t-il noté, conscient des faiblesses défensives d'un jeu de puissance qui a accordé un sommet de 21 buts à l'adversaire.

C'est justement John Anderson, qui était souvent l'attaquant à la pointe.

Déçu de son emploi du temps à Hartford et excité à la pensée de participer aux séries éliminatoires, Siltanen s'amène à Québec très heureux de son sort. Européen aux allures de joyeux luron, bon vivant, ne détestant pas le houblon, il devrait s'adapter aisément à la ville. Son épouse a aussi bien accepté la transaction. Einteint, il était de toute façon prévu qu'elle entrerait en Finlande bientôt.

« Avec les Whalers, a commenté Siltanen, on m'empêchait de jouer mon jeu et on ne m'employait pas lors des cinq premières et cinq dernières minutes de jeu ou lorsque le match était serré. L'instructeur des Nordiques m'a déjà dit que j'allais pouvoir jouer selon mon style et me porter en attaque ».

A sa place sur l'avion, il y avait... John Anderson.

« Ne vous trompez pas, a lancé Bergeron, nous avons dû laisser partir un excellent ailier ». Mais c'est de notoriété publique qu'il n'affichait pas toujours l'intensité souhaitée. Il ne jouait d'ailleurs presque plus que sur les unités spéciales.

Venu de Toronto, il était passé aux Nordiques en retour de Brad Maxwell.

C'est dire qu'au bout de la ligne, Filion a obtenu Siltanen pour Maxwell, lequel était arrivé du Minnesota avec Brent Ashton, en retour de Tony McKegney et Bo Berglund.

UN GROS MERCI



Grâce à vos dons à Centraide, des malades redécouvrent l'amitié.

Beaucoup trop de malades atteints de cancer ou d'une autre maladie sont condamnés à la solitude et au désespoir. Grâce à vos dons à Centraide, des centaines de bénévoles peuvent prendre le temps de s'occuper de ces grands malades et leur apporter un peu d'attention, de compagnie et beaucoup d'amitié.

C'est au nom de ces grands malades que nous voulons vous dire: un gros merci!



C'est en aidant qu'on s'entraide

INFORMATIONS INTERNATIONALES

L'aide militaire aux contras

Un compromis se dessine entre la Maison-Blanche et le Congrès

WASHINGTON (AFP, Reuter) — La Maison-Blanche envisage un compromis avec le Congrès pour éviter une défaite sur la question d'une aide militaire de \$70 millions US aux contras antisandinistes, indiquait-on hier dans les milieux politiques.

Tout en continuant à affirmer de façon virulente sa volonté d'aider les antisandinistes, la Maison-Blanche serait disposée à négocier un compromis prévoyant que l'octroi de cette aide serait repoussée de plusieurs mois pour donner une chance au processus de négociation, précise-t-on dans ces mêmes milieux.

Le secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires inter-américaines, M. Elliott Abrams, n'a pas totalement écarté cette idée de compromis hier, tout en réaffirmant le désir du gouvernement Reagan d'arrêter la pénétration soviétique sur le continent américain.

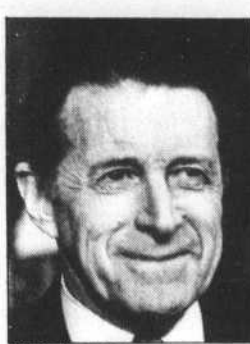
« Nous examinerons tout ce qui pourrait être proposé par ceux qui ne souhaitent pas abandonner la résistance démocratique au Nicaragua », a déclaré M. Abrams, partisan résolu de l'aide aux contras, à la chaîne de télévision NBC.

Selon le *New York Times*, les \$100 millions que la Maison-Blanche veut octroyer aux contras (dont \$70 millions en assistance militaire) pourraient être mis sur un compte bancaire bloqué pendant six mois, l'argent étant libéré au bout de cette période si Managua refusait de négocier avec les rebelles.

Le président Reagan a désigné vendredi M. Philip Habib comme émissaire spécial pour l'Amérique centrale en affirmant que sa mission était de trouver une solution négociée au Nicaragua.

M. Habib devrait rencontrer cette semaine le président salvadorien, M. José Napoleón Duarte, qui a manifesté sa volonté de reprendre le dialogue avec l'opposition armée dans son pays si Managua discutait avec les contras, ce que le gouvernement sandiniste se refuse de faire.

M. Abrams a déclaré hier que Washington ne voulait pas renverser le gouvernement en place à Managua mais souhaitait une solution démocratique.



Weinberger



Abrams

tique dans ce pays. Selon lui, une aide aux contras aura pour résultat de forcer les sandinistes à négocier.

Un compromis avec le Congrès permettrait à la Maison-Blanche d'éviter une défaite qui paraît actuellement inévitable, notamment à la Chambre des représentants dominée par l'opposition démocrate et dont le premier vote est prévu pour le 19 mars, notent les observateurs.

« Nous ne savons pas si nous avons les voix nécessaires », a reconnu hier M. Abrams. « Ce projet d'aide est très mal parti », a souligné pour sa part le sénateur démocrate Christopher Dodd (Connecticut).

Selon M. Dodd, le gouvernement Reagan est totalement isolé en Amérique latine et à travers le monde dans sa volonté de privilégier les pressions militaires par rapport aux négociations dans le cas du Nicaragua.

Le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger, a déclaré pour sa part hier à la chaîne de télévision ABC qu'il aider les contras maintenant permettrait d'éviter par la suite l'envoi de troupes américaines en Amérique centrale, un argument également développé samedi par M. Reagan.

Le débat entre partisans et adversaires de l'aide aux contras fait rage au moment où les antisandinistes ont presque complètement abandonné la ba-

taille et ne menacent plus guère le gouvernement nicaraguayen.

On relève dans les milieux diplomatiques occidentaux et de source gouvernementale hondurienne à Tegucigalpa que quelque 10.000 combattants de la Force démocratique nicaraguayenne (FDN) ont quitté le Nicaragua et pénétré au Honduras en raison d'un manque d'encadrement politique et militaire au cours des derniers mois.

On ajoute que cet afflux préoccupe le gouvernement hondurien, déjà inquiet de la présence du FDN sur son territoire, ainsi que l'administration Reagan.

Les antisandinistes connaissent des problèmes de transport et d'approvisionnement. Mais leur principale difficulté est l'absence d'une philosophie politique qui pourrait les motiver et leur attirer un large soutien de la paysannerie, dit-on de source hondurienne autorisée.

Leur inactivité soulève la question de savoir si les contras peuvent constituer une menace sérieuse pour le régime sandiniste sans l'aide de conseillers américains, estiment des responsables honduriens.

Par ailleurs, à Managua, le ministère de l'Intérieur a annoncé samedi dans un communiqué l'arrestation de deux agents présumés de la CIA qui s'étaient infiltrés au sein des employés militaires du ministère.

Selon le communiqué, les deux personnes interpellées sont José Eduardo Trejos et Reynaldo Aguado, sous-lieutenants au ministère de l'Intérieur.

Du « matériel d'espionnage perfectionné » a été découvert au domicile des deux hommes, précise le communiqué.

Enfin, l'agence TASS a accusé hier le président Reagan d'avoir poursuivi sa « campagne hystérique anticaraguayenne » en demandant au Congrès américain de voter une aide de \$100 millions aux contras.

Dénonçant ses « élucubrations calomnieuses », l'agence reproche au président de « s'en être pris grossièrement au gouvernement sandiniste ».

ÉTATS-UNIS

Un nouveau groupe d'action clandestine dans le tiers monde

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a mis en place ces derniers mois un groupe intergouvernemental secret qui supervise et coordonne un accroissement des opérations clandestines et paramilitaires dans les pays prosoviétiques du tiers monde, indiquait hier le *Washington Post*.

Ce groupe, surnommé « Comité 208 » (le numéro de la salle où il se réunit régulièrement dans l'annexe de la Maison-Blanche), applique la « doctrine Reagan » d'aide aux « combattants de la liberté » dans les pays soutenus par Moscou, ajoute le quotidien.

Il réunit des responsables de la Maison-Blanche, du département d'État, du Pentagone et de la CIA dont le directeur, M. William Casey, est un fervent partisan de cette politique et de l'action clandestine, précise le *Post* en rappelant la récente démission du « numéro deux » de la CIA, M. John McMahon, qui aurait été en désaccord sur ce point.

Selon le quotidien de la capitale, M. Casey est devenu le « directeur de la CIA le plus influent dans la formulation de la politique étrangère américaine depuis Allen Dulles dans les années 50 ».

La CIA, précise le journal, dispose d'un budget annuel pour les actions clandestines « largement supérieur à \$500 millions US ».

L'agence américaine de renseignement donne notamment aux

insurgés afghans une aide de près de \$500 millions par an, fournit une assistance non militaire de \$5 à \$12 millions aux mouvements anticomunistes cambodgiens, s'apprête à fournir \$15 millions aux insurgés angolais et a demandé \$70 millions pour les contras antisandinistes, selon le *Washington Post*.

Le quotidien ajoute que l'activisme de plus en plus marqué de la CIA ne se manifeste pas seulement au niveau militaire mais aussi dans des actions de déstabilisation, notamment contre le leader libyen Mouammar Kadhafi, et dans un soutien aux mouvements d'opposition en Éthiopie, au Surinam et dans l'île Maurice.

Au Tchad, la CIA a « contribué à l'accession au pouvoir d'Hissène Habré ». Au Libéria, elle « a fourni une assistance en matière de sécurité au président Samuel Doe », écrit le *Post*.

Le quotidien estime que les « guerres de brousse » soutenues par la CIA — et dénommées « conflits de faible intensité » en jargon militaire — dominent l'agenda de politique étrangère du second mandat du président Reagan et pourraient constituer le principal champ de bataille de la confrontation Est-Ouest au cours des prochaines années.

Il note toutefois que cette politique est loin de faire l'unanimité aux États-Unis, comme en témoigne le débat actuel sur l'aide aux contras antisandinistes.

L'ANC minimise l'importance de la levée de l'état de siège

« Notre seule réponse est la lutte politique et militaire », déclare le Congrès national africain

(AFP, Reuter, AP) — « Notre seule réponse est la lutte politique et militaire », a déclaré hier à Paris, M. Oliver Tambo, président de l'ANC (Congrès national africain), principal mouvement clandestin anti-apartheid sud-africain, après l'annonce par Pretoria de la levée de l'état d'urgence et de la libération de plus de 300 détenus politiques.

Dans une interview à l'Agence France-Presse, M. Tambo, en transit dans la capitale française, venant de Maputo (Mozambique) et allant à Lagos (Nigeria), a annoncé que l'ANC allait intensifier ses attaques « contre des objectifs militaires et économiques ». « Nous n'attaquons pas les civils mais dans tout conflit ils sont pris entre deux feux », a-t-il dit.

Commentant les dernières mesures prises par Pretoria, M. Tambo a estimé que le gouvernement sud-africain cherchait avant tout à améliorer son image de marque pour éviter les sanctions supplémentaires, sans pour autant changer véritablement de politique.

« Quand l'état d'urgence a été officiellement proclamé, il existait déjà dans les faits, car l'armée et la police étaient déjà là. La police cons-

titue toujours une force provocatrice de répression, investie de pouvoirs encore plus grands », a-t-il déclaré.

Il a aussi mis l'accent sur le fait que des prisonniers politiques dont le chef de l'ANC, M. Nelson Mandela, restaient en prison, malgré les appels de la communauté internationale en faveur de leur libération.

Le président de l'ANC a aussi critiqué la proposition faite par le gouvernement sud-africain de commencer à partir du 1er août prochain la mise en application du plan de l'ONU devant permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance.

« Il essaye de faire croire au monde des affaires qu'il y a des progrès, pour que les investissements nécessaires reviennent en Afrique du Sud », a poursuivi le leader de l'ANC qui a déclaré que son mouvement était toujours prêt à engager de véritables discussions pour le transfert du pouvoir de la minorité blanche à la majorité noire.

« La libération des prisonniers politiques y compris celle de Nelson Mandela fait partie du processus pouvant mener à l'ouverture de négociations », a-t-il indiqué.

« Nous sommes convaincus que l'adoption de sanctions par la com-

munauté internationale reste le moyen de pression le plus efficace pour obtenir des changements », a encore déclaré M. Tambo.

En Afrique du Sud, d'autre part, quatre Noirs, dont deux femmes, ont été tués dans la nuit de samedi à hier dans une flambée de violences.

Les forces de l'ordre, armées de fusils et de grenades lacrymogènes, sont intervenues contre des émeutiers dans trois des quatre provinces du pays, a annoncé la police.

Par ailleurs, une femme blanche, dont l'identité n'a pas été révélée, a été arrêtée en rapport avec trois attentats à la bombe, dont un attentat au commissariat de Johannesburg, a-t-on appris hier de source policière.

La déflagration d'une des bombes, mardi, au commissariat de Johannesburg, avait blessé légèrement deux policiers et deux civils.

Enfin, à Maputo, l'ANC a annoncé que le secrétaire général du Parti communiste sud-africain, M. Moses Mabhida, était mort samedi à Maputo d'une crise cardiaque. Il était âgé de 63 ans.

M. Mabhida était en outre membre du comité exécutif de l'ANC et vice-président du Congrès des syndicats sud-africains (SACTU).



Scandant des slogans anti-apartheid, des milliers de personnes ont participé samedi aux obsèques d'une victime noire des forces de l'ordre.

LE MONDE EN BREF

La participation des Oest-Allemands à l'IDS remise en question

BONN (AFP) — La participation de firmes ouest-allemandes aux recherches de l'Initiative américaine de défense stratégique (IDS) pourrait être remise en question en raison de désaccords majeurs entre Bonn et Washington, écrit l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel*. Selon l'hebdomadaire hambourgeois, les négociateurs ouest-allemands revenus de Washington sont parvenus à la conclusion que les « exigences des Américains sont incompatibles, sur les points essentiels, avec la position définie » par le gouvernement du chancelier Helmut Kohl en décembre dernier. Les États-Unis ne seraient pas prêts à accepter un engagement ouest-allemand strictement technologique dans les recherches pour la « guerre des étoiles ». Ils réclameraient aussi que la RFA déblocage des fonds publics pour le projet, ce que Bonn avait exclu. Washington exigerait en outre de Bonn une « caution politique » à son projet. Or le gouvernement Kohl y est opposé, estimant qu'il pourrait gravement hypothéquer ses relations avec Moscou. Enfin, les autorités américaines ne seraient pas prêtes à assurer aux firmes ouest-allemandes de profiter du transfert technologique des recherches effectuées dans le cadre de l'IDS.

Représailles antiterroristes

NEW YORK (AFP) — Contrairement aux Américains, les Français, les Allemands de l'Ouest et les Britanniques estiment que des actions militaires de représailles contre les terroristes, menées notamment par les États-Unis, ne feraient qu'aggraver les choses, selon un sondage effectué en février et publié hier par le *New York Times*. Seuls 36 % des Britanniques, 31 % des Français et 27 % des Allemands sont en faveur d'actions militaires de représailles. En revanche, la proportion est de 56 % pour les Américains, révèle cette enquête effectuée pour le *New York Times* par un organisme britannique de sondages. Les personnes interrogées dans les trois pays d'Europe jugent toutefois insuffisants les efforts déployés par leurs gouvernements contre le terrorisme. Ils soutiennent en outre les sanctions économiques décrétées par Washington contre Tripoli et auxquelles Paris, Bonn et Londres ont refusé de s'associer.

L'investiture de Mario Soares

LISBONNE (AFP) — M. Mario Soares, en faisant le serment de défendre la constitution portugaise, est devenu hier le premier président civil élu au suffrage universel de la République portugaise. La cérémonie d'investiture du nouveau chef de l'État portugais, qui a été élu le 16 février dernier en battant au second tour le candidat de la droite, M. Freitas do Amaral, s'est déroulée au Parlement, siège de l'Assemblée de la République. Cinq chefs d'État, sept chefs de gouvernement, ainsi qu'une cinquantaine de personnalités politiques y assistaient, dont le président français, M. François Mitterrand, le vice-président américain, M. George Bush, les premiers ministres italien et espagnol, MM. Bettino Craxi et Felipe Gonzalez.

ÉQUATEUR

Le général dissident poursuit sa rébellion

QUITO (AFP) — La dissidence du général Frank Vargas Pazos, commandant en chef de l'aviation équatorienne, continuait hier pour la troisième journée consécutive, alors que la quasi-totalité de ses généraux se sont ralliés samedi soir au général Jorge Andrade, successeur du général Vargas après sa destitution par le président de la République.

Le général rebelle demeure enfermé dans la base aérienne de Manta, à 400 km à l'ouest de Quito, sur la côte du Pacifique. Il demande un dialogue direct pour régler le conflit qui l'a opposé vendredi au ministre de la Défense et au général commandant l'armée de terre qu'il a accusé de détournement des fonds de l'armée.

Un développement nouveau s'est produit samedi soir, après qu'une cinquantaine d'officiers soient sortis de la base de Manta pour se rallier au nouveau commandant en chef. Vers 22h30 (heure locale), le général Andrade paraissait à la télévision



Vargas Pazos

depuis Guayaquil, entouré de tous les généraux d'aviation, moins le général Vargas et un autre officier absent du pays. Ces officiers ont affirmé qu'ils avaient dans un premier temps suivi le général Vargas dans l'intérêt de l'institution militaire, mais qu'ils avaient décidé de se rallier au nouveau chef de l'aviation devant la tournure personnelle et politique que prenait l'affaire.

Une tentative de dialogue a eu lieu samedi après-midi pour faire sortir le général Vargas de la base aérienne. Mme Febres Cordero, l'épouse du chef de l'État, qui est la marraine d'un fils du général, a vainement tenté de le convaincre d'entamer le dialogue à la préfecture de Guayaquil. Le général dissident aurait refusé, affirmant qu'il ne négocierait que dans une base aérienne.

Pour les observateurs, les raisons politiques auxquelles ont fait allusion les généraux aviateurs pour « lâcher » leur chef seraient liées à une équation

souvent faite entre le rebelle et son frère René, général aussi, qui l'année dernière a pris sa retraite et s'est rallié à la Gauche démocratique, principal parti d'opposition au régime du président Leon Febres Cordero.

Cette tournure s'est manifestée aussi par le fait que les parlementaires de l'opposition se sont mis en session permanente dans l'enceinte de la Chambre, appelant à la sérénité et à la sauvegarde des institutions démocratiques.

À la suite de l'altercation de vendredi entre le général Vargas et son ministre de tutelle, le général Luis Pineda, qui avait été suivie d'une fusillade dans l'enceinte du ministère, le président avait destitué le chef de l'aviation et l'avait accusé de « subversion ».

Bien que la situation demeure bloquée, le général Vargas, après le ralliement de ses généraux au nouveau commandant en chef, paraît isolé. Il a affirmé qu'il se rangerait dans la légalité et reconnaîtrait sa destitution si étaient également destitués le ministre et le commandant de l'armée de terre, le général Manuel Albuja.

COLOMBIE

Ambiance de fête et mesures de sécurité marquent les législatives

BOGOTÁ (AFP) — Les élections législatives colombiennes se sont déroulées hier dans une ambiance de kermesse, mais aussi au milieu de mesures de sécurité exceptionnelles en raison des menaces proférées par la guérilla et de la fraude électorale endémique dans ce pays de 28 millions d'habitants.

Libéraux et conservateurs se disputent une fois de plus 7.900 sièges de députés, sénateurs et édiles municipaux et régionaux. Cette année, pour la deuxième fois, se manifeste la dissidence du Nouveau libéralisme de M. Luis Carlos Galán, dont le score peut être décisif pour le scrutin présidentiel du 25 mai qui désignera un successeur au président colombien, le conservateur Belisario Betancur. Suivant une tradition bien établie,

le scrutin s'est déroulé dans la rue, sans isolement, les électeurs arrivant avec un paquet de bulletins de vote distribués à distance respectueuse des tables de vote.

Une fois leur devoir accompli, les gens repartent, la phalange de l'index de la main droite teintée d'encre rouge indélébile, preuve qu'ils ont voté et garantie qu'ils ne pourront le faire qu'une fois.

Des milliers de tee-shirts, frappés aux emblèmes des candidats ont été distribués aux jeunes gens qui pour le compte de chaque parti font bruyamment le racolage des électeurs à l'entrée des points de vote, distribuant les bulletins de couleur rouge pour les libéraux, bleu pour les conservateurs, et jaune pour l'Union patriotique communiste,

partie dans lequel figurent des candidats représentant la guérilla des FARC (Forces armées révolutionnaires colombiennes, communiste orthodoxe), ralliée à la politique de paix du président Betancur.

Ce scrutin, marqué traditionnellement par une forte abstention, est un test pour M. Galán face aux deux favoris — Alvaro Gomez (conservateur) et Virgilio Barco (libéral officiel). Du score qu'il réalisera dépendra sans doute l'élection en mai de l'un ou de l'autre de ses adversaires.

C'est un test aussi de la volonté réelle des Colombiens de participer à l'avenir démocratique d'un pays frappé par la crise économique et la guérilla du M-19 (Mouvement du 19-Avril) — qui, contrairement aux FARC, poursuit la lutte armée —,

mais dont la mécanique politique est paralysée par l'emprise des deux grands partis qui se partagent le pouvoir depuis plus de 30 ans.

Le gouvernement a fait un effort exceptionnel cette année pour garantir la légalité du scrutin et appeler les électeurs à remplir leur devoir civique. Une campagne dont la télévision d'État s'est fait l'écho, samedi soir, à saturation, tous les ministres du gouvernement venant l'un après l'autre appeler à voter.

Les élections municipales et provinciales dites de « mi-parcours » du 11 mars 1983 avaient été marquées par un taux record d'abstention (65%) et la victoire du Parti libéral avec 56% des suffrages, contre 40% à son rival conservateur.

L'aube d'une nouvelle ère pour les voyageurs d'affaires



Air Canada vous présente la classe Affaires

La nouvelle conception du service en Amérique du Nord. Une classe supérieure conçue par des voyageurs d'affaires. Avec plus d'espace, plus de confort, plus de vols et un service exceptionnel.

Plus d'espace

Air Canada est la première ligne à avoir réaménagé une flotte de gros-porteurs 767 pour répondre aux besoins spécifiques des voyageurs d'affaires nord-américains. Et surtout la première à lancer la classe Affaires, un service exceptionnel qui saura combler les voyageurs les plus exigeants. Pour quelques dollars de plus que le plein tarif classe économique.

Plus de service

Ce service encore plus personnalisé vous accorde priorité pour le choix de votre siège, l'envoi de billets, les éventuels avis de retard et la réception des bagages. Votre enregistrement ne prend que 2 minutes et vous embarquez et vous débarquez en un clin d'oeil.



Plus de confort

En classe Affaires, les sièges sont plus larges, inclinables à 30° et conçus pour épouser les lignes du dos. Ils sont disposés 2 x 2 x 2 et donnent sur le hublot ou l'allée. Ils sont équipés d'une tablette plus grande. De plus, Air Canada est la seule ligne aérienne en Amérique du Nord à offrir un repose-pieds.



La classe Affaires, c'est aussi des repas gastronomiques, des grands crus, des alcools de renom et des desserts succulents. Avec le raffinement de la porcelaine, de la verrerie et du lin.

Plus d'avantages

En classe Affaires, tout est conçu pour l'efficacité et la détente; des téléphones à bord jusqu'aux écouteurs électroniques en passant par les cache-lumière et les chaussons. De plus, les membres de l'Aéropian bénéficient d'une prime de 35 % chaque fois qu'ils voyagent en classe Affaires. Ils bénéficient aussi d'un boni de 3 200 kilomètres (2 000 milles) à chaque voyage vers certaines destinations et ce, jusqu'au 26 avril 1986.

Plus de vols vers plus de destinations

La classe Affaires. Jusqu'à 44 vols quotidiens vers 8 centres en Amérique du Nord. Plus de vols vers plus de centres d'affaires que toute autre compagnie aérienne canadienne. Et bientôt vers d'autres destinations au Canada et aux États-Unis. Avec l'une des meilleures performances en Amérique du Nord pour la ponctualité.

De Montréal:	Numéro de vol	Départ	Arrivée
A: Calgary	117	07h20	11h25
Edmonton	123	06h50	10h50
	137	17h50	21h55
Vancouver	109	10h00	13h55
	129	19h05	21h25

Il peut arriver que la classe Affaires ne soit pas offerte sur certains vols de fin de semaine. Horaire en vigueur à compter du 2 février 1986.



**Vous visez le sommet.
Nous sommes à la hauteur.**



AIR CANADA